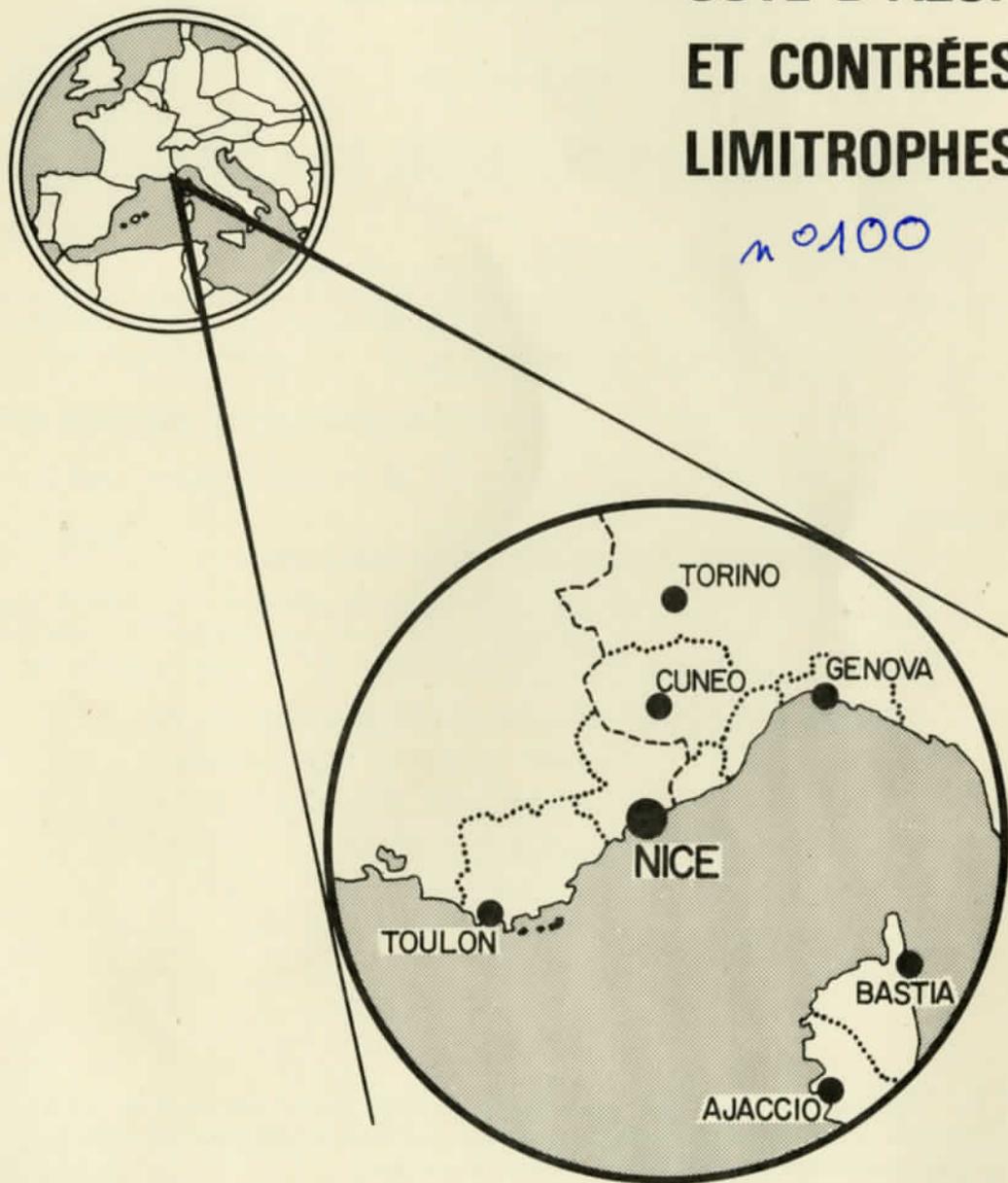


RECHERCHES RÉGIONALES

CÔTE D'AZUR ET CONTRÉES LIMITROPHES

n° 100



RECHERCHES RÉGIONALES

COTE d'AZUR et CONTRÉES LIMITROPHES

BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par les

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES ALPES-MARITIMES

Centre administratif départemental

06036 NICE CEDEX

Tél. (93) 72.20.81

Fondateurs : Etienne DALMASSO, Andrée DEVUN †

Comité de Direction : Marie-Louise CARLIN, histoire du droit

Rosine CLEYET-MICHAUD, archives

Loïc ROGNANT, géographie

Ralph SCHOR, histoire

Recherches régionales se propose de faire mieux connaître la Côte d'Azur et les contrées limitrophes, telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant la publication de ce périodique, les Archives des Alpes-Maritimes restent fidèles à leur mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leurs travaux.

SOMMAIRE

- Civilisation et rôle des Ligures de l'Arno du Var
de l'âge de fer à la conquête romaine
par Gérard CAUVIN docteur ès-lettres p. 2
- Monseigneur Giacomino Marengo évêque de
Nice (Janvier 1635 à janvier 1644) Premiers
éléments de recherches d'archives
par Luc THEVENON p. 29
- L'hôtel Beau-rivage(1913-1919)
par Marie-France MORTIER
et Madeleine MATHEVON p. 63
- Virgile BAREL,
Un militant de la première génération du PCF.
Remarques sur la genèse d'un engagement
politique 1914-1920
par Dominique OLIVESI p. 71

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

28^e année

1987 – N°3

Juillet-septembre

100

**CIVILISATION ET ROLE DES
LIGURES DE L'ARNO AU VAR DE
L'AGE DU FER
A LA CONQUETE ROMAINE**

par Gérard CAUVIN docteur ès-lettres

Résumé de thèse

Les Ligures ont été et restent un des peuples les moins connus de notre Antiquité même si l'archéologie commence à livrer des renseignements importants. Quels peuvent donc être les rapports entre les images progressivement restituées par la recherche scientifique et les images reçues, héritées, transmises par les auteurs classiques ?

Montagnes des Alpes et des Apennins, plateaux et vallées de l'arrière-pays, éperons effilés, plages et criques constituent le prélude nécessaire à la compréhension du peuplement mais aussi des caractéristiques, des ressources des différentes tribus ligures.

LE CADRE NATUREL

Dans une région compartimentée à l'infini par d'innombrables reliefs, la maîtrise de l'espace par l'homme jouera un rôle vital. Deux fleuves limitent notre zone d'étude : le Var à l'ouest et l'Arno à l'est. Polybe précise même : "Le territoire des Ligures s'étend du côté de la mer, jusqu'à Pise, la première ville étrusque à l'ouest, et vers l'intérieur jusqu'à Arretium" (1).

Si les Apennins sont souvent, comparés aux Alpes, ce sont surtout celles-ci enveloppées de "l'horreur des neiges éternelles" (2) qui impressionnaient les anciens. Aussi les cols et les pistes muletières issues des sentiers tracés par les bergers et leurs troupeaux, reprises en fonction de leur utilité, permettaient de parcourir le haut-pays et de mettre en communication monts et vaux, de donner accès à des vallons isolés ou vers la mer, de franchir les reliefs et de faciliter la liaison entre la côte et les régions de l'intérieur (3). Nos tribus ligures bénéficiaient donc de toute une série de "bronches" les reliant au poumon économique constitué par les voies de la Durance et du Pô.

Sur le moyen et bas-pays, sur les plateaux, les coteaux et les collines, le climat ambiant était identique au nôtre avec des variations minimales de l'ordre de quelques dixièmes de degrés. Et l'hiver, les flancs de coteaux bien exposés au soleil étaient encore plus recherchés que les fonds de vallées empreints d'une froide humidité : ainsi pour les coteaux "chauds" des vallées du Var moyen, de l'Estéron, de la basse Tinée, de la basse et de la moyenne vésubie.

LES RESSOURCES

Le climat méditerranéen est tout de même là, générateur de toute une série de ressources. Comme le confirme Strabon : "Ils (les Ligures) y ont en abondance du bois propre à la construction des navires, avec des arbres si colossaux qu'on en trouve d'une épaisseur de huit pieds au diamètre... Les Ligures les acheminent sur le marché de Gênes avec du petit bétail, des peaux et du miel. Ils rapportent en échange de l'huile et du vin d'Italie" (4). Du bois 9 Le mélèze (larix), le pin du mont Viso (pinus), l'orme, le frêne sauvage, le sapin blanc. . Pise, Luni commercialisaient le bois de construction ; les familles les plus riches des régions d'Anti-polis, de Vado Sabatia, de Gênes ou de Lunae Portus en profitaient pour se procurer, en échange, de l'huile et du vin d'Italie dont ils réutiliseraient ensuite les contenant¹ (amphores) sans oublier qu'ils avaient eux même une petite industrie locale très florissante née du vin et du bois : la tonnellerie.

Si le pays n'était pas un des greniers du monde méditerranéen, il n'était pas exempt de toutes ressources et l'on peut citer pêle-mêle : la chasse (lièvres, sangliers, chevreuils, bouquetins...), la pêche, le sel (les saumures étaient déjà réputées) provenant du littoral ou des sources salées (Castellet-les-Sausses), la pierre, le marbre (Daluis, Guillaumes Embrun), le calcaire (Muz/erone), le fer (Etrurie, île d'Elbe), le plomb argentière (Argenton dans la vallée du Coulomp). l'argent, l'or (Thorame-haute), le cuivre (Guillaumes, Daluis, Saint-Léger, Puget-Rostang, Sestri-Levante), l'étain de Toscane, l'ambre de Sisteron (le portage du minerai ou du métal constituait une source de revenus non négligeable pour les indigènes dont de longs convois se dirigeaient vers les ports, intermédiaires entre les flancs de montagne producteurs et les utilisateurs régionaux ou étrangers)..., les produits de l'élevage (vaches de race "Tarine", chèvres, brebis... pour la laine, la viande, les peaux -mais aussi- mulets et chevaux qui, empruntant les parcours montagneux, permettaient les échanges entre marchés car il fallait respecter le passage des intermédiaires, des colporteurs qui proposaient en échange les denrées indispensables non fournies par le sol), les cultures, les vignes (si le vin provenait le plus souvent de l'Etrurie ou de l'aire de Marseille ainsi que l'huile, les vins locaux souvent parfumés par le thym et la lavande n'étaient point méprisés), le blé... les ateliers et fabriques de tuiles à rebord (Saint-Jean-du-Désert, Besseuge portent leur trace avec notamment des boules d'argile crue prêtes à l'utilisation ou des fragments de tegulae porteurs de marques aux cachets différents) concurrençant les exploitations de carrières d'ardoise (Chiavari, Sestri-Levante) fournissaient un matériau essentiel à la couverture des habitations.

PEUPEMENT ET PEUPLADES

Quel visage allons-nous attribuer aux peuples de ce pays ? Aucune réponse satisfaisante n'est encore donnée concernant l'origine des Ligures.

Plusieurs hypothèses séduisantes existent : peuples ayant occupé une zone allant de l'Italie centrale à l'ensemble de l'Occident... ou simplement une aire correspondant au territoire apenninien au nord de l'Arno, à la Ligurie actuelle et à la moitié occidentale de la vallée du Pô et de l'arc alpin : origine espagnole (développée par le Pseudo Scylax) ou celte (Festus Aviennus cite le pays des Ligures et leurs migrations du nord vers le sud sous la pression des Celtes) ; hypothèses aériennes de d'Arbois de Jubainville, touranienne (qui les ferait descendre des ouralo-altaïques de l'Asie centrale) et même africaine.

En marge des grands courants migratoires ou commerciaux mais subissant par intermittence leur contact, les ont-ils fractionnés, absorbés tout en les modifiant ? Ce serait alors cet enchevêtrement qui aurait donné Ligures et Celto Ligures, eux-mêmes se déplaçant ensuite au gré de leurs recherches de terres et de butins.

Les auteurs de l'Antiquité emploient souvent pour désigner les tribus ligures de la zone étudiée les termes de Alpini (Riviera occidentale de Savone à Monaco), de Montani (hautes vallées de la Roya, du Tanaro ou de Cadibone) ou de Capilla-ti (Alpes-Maritimes). Ce sont des dénominations collectives.

Lorsque nous détaillons les différentes peuplades ligures, nous trouvons : - sur le versant piémontais :

. Les Ligures Epanterii (qualifiés de Montani, ils sont cités par Tite-Live au moment où Magon, ayant pris Gênes, intervient chez les Ligures Alpini pour essayer de se les concilier et d'obtenir des mercenaires)

. les Statielli apparaissent au livre XLII 8. Ils étaient installés dans la région de Piana Criscia ainsi que dans les "Langhe" actuelles entre les vallées du Tanaro et du Bormida. Aquae Statiellae s'y implanta.

. les Irienses se trouvaient dans la basse vallée du Scrivia. Leur nom apparaît dans la ville romaine de Forum Iulium Iriensium.

. les Bagienni, dans la fertile plaine du Montferrat, regroupaient sans doute un ensemble de tribus autour de Pedo, Auriates, Augusta Bagiennorum, Pollentia, Alba Pompeia (Alba) et peut-être Hasta (Asti).

- à l'est du Var :

. les Vediantii, entre le Var et la Turbie, installés à Cemenelum, entretenaient traditionnellement de bonnes relations avec leurs voisins grecs de NikaTa. Les ports étaient actifs sur leur territoire et deux vici gallo-romains, Contes et le vicus Navelis, sont notés.

. les Vesubiani avaient pour débouché prééminent le col des Fenêtres vers la vallée de la Stura.

. les Ectini étaient, eux, entre le haut Var et le Cians, entre la Tinée et la Stura di Démonte, avec pour débouché la vallée de l'Ubaye. Podium Tinearum (Puget-Théniers) aurait été une de leurs installations.

. les Veamini, peuplade charnière entre les Alpes Cottiennes et les Alpes-Maritimes.

. les Eguituri et les Nemeturii simplement mentionnés sur la liste du trophée de la Turbie se situeraient hypothétiquement entre la haute vallée du Var et celle de l'Estéron. On leur attribue Villars-sur-Var et Glanate.

. les Oratelli, à l'est du Paillon, selon Nino Lamboglia.

. les Intemelii, entre le torrent Nervia et la Roya, virent s'épanouir Albium Intemelium (Vintimille).

. les Ingauni dont la cité Album Ingaunum (Albenga) donna naissance à l'empereur Publio Elio Proculo proclamé en 280-281 ap- J.-C. (5).

. les Sabates, voisins des Ingaunes, sont moins connus. Leur ville principale était Savone, mais ce sera Vado qui sera choisi comme point terminal de la via Aemilia Scauri en 109 av. J.-C.

- à l'ouest de l'Arno :

. les Genuates, installés dans un bassin semi-circulaire autour de Polcevera et du Bisagno, voie de passage pour les denrées et les voyageurs vers la haute Italie et l'Europe centrale, se réservèrent l'oppidum Genuae défini par Strabon (6) "emporio des Ligures".

. les Tigulli, dans la plaine alluviale du torrent Pétronio, nous ont laissé le toponyme de Segesta Tiguilliorum.

. les Apuani, la tribu ligure la plus à l'est, eut à subir le plus de déportations, avec notamment celle de 180 av. J.-C. La région était un carrefour commercial qui recevait des marchandises campaniennes et étrusques et qui, par la via Aemilia Scauri, était en relation avec Rome et la Gaule, avec Fornoue et Parme, avec le pas du Brattello.

LANGUE

Des traits distinctifs d'une population, l'un de ceux que l'on remarque le plus est assurément la langue. Mais que reste-t-il de la langue parlée dans la Ligurie préromaine ? Des éléments lexicaux méditerranéens permettent d'affirmer l'existence d'un très ancien patrimoine linguistique indifférencié sur l'aire ligure et les territoires voisins. Certaines racines comme alp/b dont la signification semble être "hauteur" se retrouvent dans la toponymie ligure : Alpes, Albe, Albin-timilium, Albingaunum... mais aussi dans l'Italie tyrrhénienne, en Etrurie (fleuve Albinia), dans le Lazio (Alba Longa), chez les Eques (Alba Fucens), en Lucanie (Mont Alburnus). Cela signifie-t-il que ce fonds très ancien s'étendrait à l'ensemble de la côte tyrrhénienne, laquelle n'était pas privée de contacts avec les Grecs ? L'aire étrusque se trouverait, elle, au croisement entre les influences occidentales et ligures et les influences orientales tyrrhéniennes et grecques.

Ou la langue des Ligures ne constitua jamais un tronc unifié et se maintint donc morcelée entre de nombreux parlars correspondant aux différentes tribus, ou, antérieurement à l'utilisation du latin, elle passa par plusieurs stades successifs au cours des âges. Variation horizontale, spatiale dans le premier (as, variation verticale, chronologique dans le second cas. Et sans doute ces deux hypothèses se rejoignent-elles.

La langue parlée à la fin du III^e siècle av. J.-C. nous prouve un processus de latinisation déjà avancé ; la table de Polcevera qui rapporte la sentence d'un arbitre public émise à Rome le 18 décembre 117 av. J.-C. et rédigée en latin te démontre : elle met fin à la controverse née de l'exploitation du territoire occupé par les Genuates et les Viturii Langenses et nous y trouvons 23 toponymes et 6 ethnies paléoligures parallèlement à des informations importantes sur l'aménagement du territoire resté encore relativement souple. La latinisation ne gagnait alors en priorité que les sites urbains, les vallées enclavées entre les montagnes de nos régions préservant l'utilisation de cette langue préromaine si difficile à cerner et sans doute issue d'un progressif amalgame entre un fond original méditerranéen et des apports successifs et réciproques selon les époques historiques.

VIE QUOTIDIENNE ET HABITAT

L'étude de leur civilisation autorise une approche plus vivante de ces populations mettant en lumière ce qu'était leur vie quotidienne, leur habitat, leur religion et leurs rites.

Les Ligures "intonsi" et "inculti", les Ligures Capillati, tels sont les termes dont les auteurs anciens se servaient pour désigner plus précisément ces populations et qui traduisaient une certaine répulsion de la part des Grecs ou des Romains pour qui l'aspect physique de ces hommes ne reflétait pas leur idéal au point de vue soins du corps en tant que rite social (7). Et il est vrai qu'ils ne payaient pas de mine ! Dans un pays rude, pauvre, sévère, dur, où la moindre parcelle de terre était conquise sur les cailloux et les sables, était brûlée par le soleil de l'été ou les gels de l'hiver, le Ligure devait se battre pour s'assurer à lui et à sa famille une subsistance médiocre qui donnait encore plus de prix à son attachement au pays. Strabon résume fort bien cette vie qui n'était pas de tout repos : "La Ligystique... elle ne présente rien qui mérite d'être relaté, si ce n'est que ses habitants vivent par bourgades et n'ont qu'un sol aride à labourer et piocher, ou plutôt, comme le dit Posidonius, à tailler" (8).

Existait-il une propriété privée ? Rien ne nous permet de l'affirmer, mais un noyau familial solide s'était ancré dans les mœurs : la femme y avait sa place comme dans d'autres civilisations de la Méditerranée et la filiation de père en fils avec reconnaissance de ceux-ci de la part du père, étaient des aspects permanents de leur vie sociale.

Un temps cultivateur, un temps éleveur, un temps soldat, un temps marchand, un temps marin, notre Ligure pouvait se frotter d'une manière éclectique à presque toutes les activités humaines de l'époque. Mais il fallait aussi se prémunir contre les intrus... groupes de vagabonds, animaux dangereux, bandes de pillards... et en cela, des enceintes comme les castellaras jouèrent un rôle certain. On les trouve normalement situées sur un point élevé (entre 90 m et 1299 m), près d'un sommet. Le nombre de ces enceintes montre que la région était densément peuplée, toutes proportions gardées, à l'époque proto-historique. Or, si on a repère jusqu'à aujourd'hui une vingtaine de castellaras sur les sommets des monts de la Ligurie italienne, avec quelques tombes et nécropoles à Chiavari. Gênes et Arnéglià, par contre, il y en aurait, selon le médecin-général (R. Cheneveau autour de 280 dans les Alpes-Maritimes dont une bonne partie se trouvant sur les premières hauteurs bordant la côte.

Est-ce à dire que les castellaras des Alpes-Maritimes ne sont pas les mêmes que ceux d'Italie ? Pourtant, ils se sont répandus à peu près aux mêmes époques : dès le VI^e siècle, on trouve des castellaras sur les hauteurs dominant la vallée du Var et cela est identique pour ceux de la Ligurie italienne avec quelques sites (Zignago, Pignone) occupés dès l'âge du Bronze.

Pourquoi alors cette disproportion entre ceux des Alpes-Maritimes et ceux d'Italie ? Il est probable, d'une part que ces enceintes se sont répandues du nord-ouest par la Durance, les hautes et basses Alpes, il est donc logique qu'elles diminuent entre le Var et la Roya pour se raréfier vers l'est. Il semble ensuite que, le Ligure devenant progressivement un peu moins pasteur et un peu plus agriculteur, il ait dû abandonner ces enceintes devenues inutiles au moment de la paix romaine. Ces points de fixation étant alors selon leur situation et quand le terrain le permettait, utilisés pour la construction de villages à l'époque romaine. Et si l'enceinte apparaissait trop étriquée, une immigration se produisait : le village sortait de ses murs à la recherche d'un endroit mieux exposé au soleil, moins ventilé par des courants froids, plus proches des cultures, tous près du point d'eau... bref plus confortable '. Site souvent abandonné une fois l'insécurité revenue.

Les gens logeaient dans des abris : cases de branchages, taudis appuyés contre des affleurements de rochers... maisonnettes à plan carré généralement avec des murs en pierres sèches, même si quelquefois de la boue était utilisée comme liant. Au Monte Colma, au-dessus de Verezzo, un habitat a été l'objet de deux campagnes de fouilles en 1961 et 1963 sous la direction de M. Ricci. Cet habitat se trouve à l'intérieur d'une puissante enceinte de type polygonal ; au nord et au sud, il s'agit même d'une triple rangée de pierres sèches, à direction parallèle, avec un remplissage interne de pierraille atteignant une épaisseur de 9 mètres. A l'est et à l'ouest, l'enceinte ne comporte plus qu'une seule rangée haute à l'origine de 3 mètres. La cabane est à plan carré. Elle a deux pièces. Elle était construite en pierres sèches. Une autre cabane plus au nord a fourni des récipients en céramique grossière courants à l'âge de Fer, des fragments de céramique vernissée noire campanienne et des amphores provenant de la colonie grecque de Marseille (datables des V-VIe siècles av. J.-O). Une troisième cabane est repérée en dehors de l'enceinte vers le sud. Elles n'auraient été désertées qu'au IIIe siècle ap. J.-C ce qui prouve une continuité dans l'occupation démontrée par les nombreux débris de céramique romaine des époques républicaine et impériale (9).

RELIGION, RITES ET NECROPOLES

Il est normal de penser que, comme toute population primitive, les Ligures exprimaient leurs sentiments religieux par une espèce de vénération en faveur d'esprits, de génies protecteurs des lieux, divinisant les aspects de la nature qui les entouraient et qui leur semblaient singuliers par quelque façon : par leurs bienfaits (oiseaux et serpents étaient considérés comme des divinités dont il fallait se gagner la faveur), par leur force (l'arbre qui s'élevait vers le ciel trouve sa représentation en Rubasacus et Robes qui, à Démonte, sont proches du dieu du chêne des Gaulois) ou par leur inaccessibilité (ainsi raconte-t-on toujours que la flèche de pierre que l'on peut observer sur la route entre Noli et Verzi était l'objet d'un culte en l'honneur du dieu montagnard Penn dont l'Apennin tirerait son nom ; ainsi le mont Abeglio près de Vintimille était vénéré sous le nom de Abelios). D'autres entités comme la Terre (correspondant à la Terra Mater, déesse-mère du monde gréco-romain, présente à Cimiez, à Démonte et au Mons Matrona - Mont-Genèvre), le Soleil (Belemes), le Feu, la Lune (Belisona), le Créateur (Brus), le père des hommes (Reutates) et même Saturne, dieu primitif de l'Italie, auraient été connues d'eux.

Ces croyances étaient faites la plupart du temps de superstitions et ne comportaient pas encore de dieux ayant une fonction bien déterminée et un attribut précis. Ce n'est que pendant la romanisation que, dans une certaine mesure, nos indigènes adopteront les divinités du panthéon gréco-latin. Rome marquera sa volonté de récupérer tous les cultes locaux en les regroupant et en les dotant presque systématiquement d'un surnom indigène : Mars sera vénéré, mais il sera bien loin du dieu de la guerre romain, perdant ses attributs guerriers, il sera protecteur, vigilant, tutélaire. Sur les cols de nos montagnes, des autels votifs lui sont dédiés (nouvelles constructions ou utilisation du matériel préexistant) : à Mars Veracinius (aux Mujouls entre la Penne et Briançonnet). De cette époque datent également des inscriptions votives comme celle découverte dans le cimetière de la Penne :

DEO
MARTI. IEUS D
RT NO. PAC. BERITI
NIDES VO. SIBI
POSVERUNT

"Au dieu Mars Ieusdrinus, les paysans de Beritum ont, de leurs deniers et pour eux, élevé ce monument".

Sur les monuments de nos cités, des inscriptions en l'honneur d'autres divinités apparaissent : à Silvain à Cemenelum, mais aussi à Luni (où l'on honore également Diane-lune). Dans le nom même de leur cité, des toponymes les rappellent quelquefois comme pour Albium Ingaunum, dont une partie du nom se réfère à Albion, l'un des fils de Neptune en lutte contre Hercule. N'oublions pas ce dernier, protecteur des routes, et Neptune lui-même honoré d'un autel par une corporation de pêcheurs de Pedo (Borgo San Dalmazzo).

Le culte romain supplantait ainsi peu à peu les cultes indigènes, du moins superficiellement, car en réalité les dieux romains devenaient là des divinités bien locales, exprimant sur le plan religieux le particularisme de nos Ligures, surtout dans les régions les plus morcelées des Préalpes alors que dans les régions les plus développées, postérieurement à Rome, mais progressivement, s'introduiront des cultes orientaux comme celui d'Isis (à Monteu da Pô - Industria).

Nous possédons très peu de renseignements sur leur vie religieuse, ce que nous connaissons mieux, en revanche, ce sont les rites funéraires. Si le rite de l'incinération laisse la place en Ligurie "historique" à celui de l'inhumation, notons aussi que la présence de grandes fibules "à sangsue" analogues à celles que l'on trouve dans les tombes italiennes des VI^e et Ve siècles av. J.-C se retrouve dans les tombes à incinération de Pornassio dans le val d'Aroschia, déjà sur le versant maritime méditerranéen et semble constituer un lien qui, de l'aire de Golasecca à travers la Ligurie et le Piémont, atteignait les flancs occidentaux des Alpes. Cela renforce l'idée d'une zone ligure cohérente à travers la protohistoire. Parmi les nécropoles ligures à incinération, celles de Gênes (1898), Améglià (1977-1979) et Chiavari (1959) sont les plus connues. Chacune d'elle est divisée en plusieurs noyaux regroupant un certain nombre de tombes (121 à Gênes par exemple). Il semble y avoir eu une stricte organisation de chaque ensemble permettant aux familles d'honorer régulièrement leurs morts.

A Gênes, chaque tombe est constituée d'une fosse à tronc unique de grand diamètre, creusée dans la marne grise et remplie de terre et de débris ; dans le fond est taillée une petite fosse fermée par une lourde dalle de pierre appuyée sur une avancée de terrain. A Chiavari, les tombes de forme carrée ou rectangulaire sont coffrées de dalles en ardoise. Dans chacune, une à quatre urnes funéraires, munies de gobelets-couvercles, auxquelles s'ajoutaient des vases rituels.

Enfin Améglià présente des tombes qui comprennent entre une et trois urnes funéraires munies de gobelets-couvercles de production locale. Ces nécropoles ont un air de famille.

Pourtant le mobilier funéraire nous indique qu'elles ont été utilisées à des périodes différentes : Gênes entre le début du Ve siècle et le III^e siècle av. J.-C, Chiavari entre la fin du VIII^e siècle et la moitié du VI^e siècle av. J.-C et Améglià entre la fin du IV^e siècle et la première moitié du III^e siècle av. J.-C Ce mobilier en plus ou moins bon état est de deux sortes :

- les vases de production locale ou importés (kylikes de l'Attique, céramiques vernissées noires, bucchero nero étrusque), gobelets et coupes.
- les bijoux (fibules, ceinturons, colliers, boucles d'oreilles en or. Dagues en argent).
- les armes (lances, poignards et couteaux repliés et tordus, casques). On relèvera les

différences entre tombes féminines et masculines ou les armes sont repliées sur files-mêmes selon un rite qui se généralise dès la Tène et qui tendrait à affirmer l'indivisibilité de l'homme et de son armement.

Nous n'avons pas, entre Var et Arno, d'autres nécropoles aussi importantes. Bien sûr, auprès des établissements ligures modestes, on a trouvé des tombes à fosse avec du matériel de production tout à fait locale ; bien sûr, on y trouve, notamment sur la frontière occidentale des tombes sous tegulae, montrant que ces populations pauvres adoptèrent les techniques des Romains, dans la mesure du possible, les vallées du Paillon, du Var moyen, de la basse Tmée, de la basse et moyenne Vésubie en sont la preuve. Ascros, Briançonnet, Ilonse, la Penne, Roquebillière, Tourrette-Levens... tous ces villages romanisés" présentent des tombes ou des embryons de nécropoles, mais d'époque romaine Il semble bien que dans des cas isolés, nos indigènes de l'arrière-pays aient utilisé, avant l'occupation romaine, les cavernes et grottes de leur environnement comme lieux funéraires, y déposant un mobilier très rudimentaire, dont les céramiques n'étaient pas très différentes de la céramique communément employée.

La côte, elle, plus propice aux influences plus peuplée aussi, aurait vu se développer ces villes des morts, ces nécropoles qui constituaient l'extension nécessaire à tout établissement humain et urbain important.

RELATIONS AVEC LES PUISSANCES VOISINES

La côte qui, justement, par tout un réseau de vallées reliées entre elles par des cols, est mise en relation avec les grandes voies de commerce concernant la région : la Durance et le Pô. Ces voies de communication obligées, dès l'âge du Bronze virent une circulation accrue. Pourquoi sacrifier les intrus qu'étaient voyageurs et commerçants ? Il était plus intéressant de négocier leur passage avec fourniture d'une escorte, de guides, de bêtes de somme du pays qui, seules, s'aventuraient sur les corniches pierreuses qu'il fallait emprunter... et les riverains seront même tenus juridiquement responsables du tort que pouvaient subir les voyageurs. Un tel contexte éclaire mieux la découverte de cette main de bronze, portant sur la paume une inscription grecque en trois lignes :

ΕΥΜΑΘΑΛΟΝΙΔΡΟΕ/ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΕ

« Signes de reconnaissance pour les Velaunn »

Cette main d'origine massaliote daterait du IIe siècle av. J-C . et serait donc la conclusion d'un accord entre une peuplade des Alpes et une ville grecque du sud, pourquoi pas Antipolis et la peuplade alpine des Velaunn ? De lourds droits de passage étaient prélevés mais fous y trouvaient leur compte : les marchands étrangers, le commerce local et même régional.

Des relations de bon voisinage s'établirent avec les peuples des alentours bien que des rivalités notamment d'intérêt se fassent jour. Les populations montagnardes ligures acheminaient vers les villes de la côte les produits courants : huile, blé, raisins, vins, viandes, légumes, aromates... En revanche, de la côte provenaient sel, graisses, poissons salés... Des produits alimentaires mais aussi des verroteries, tissus et céramiques qui étaient diffusés des villes vers les campagnes et les bourgades ou même des produits bruts qui ne faisaient que passer, destinés à des régions plus lointaines (vallées de la Durance et du Pô par exemple...). Les intérêts des habitants des villes, enrichis par les échanges maritimes s'harmonisaient avec ceux des campagnes fertiles. La vie locale intense permettait le maintien de toute une série de passages obligés qui seront ensuite aménagés et agrandis par les Romains après la Conquête : le col de la Madeleine entre la vallée de l'Ubaye et le Piémont (1944 m), le col des Granges Communes vers la Tinée, le col des Fenêtres (2471 m), le col de Tende (1870 m), le col de Cadi-bona reliant la côte à la vallée du Bormida, le col del Giovc entre Sassello et Albisola, le passo del Turchino reliant la côte à Alexandrie, le passo di Scoffera par la vallée de la Trebbia...

Ainsi tout un réseau existait et mettait en relation la côte et les voies de la Durance et du Pô en dehors de quelques verrous comme celui que nous trouvons dans la vallée du Var au niveau du Chaudan et qui limitait sensiblement les communications. Ainsi, les vallées des Alpes Ligures semblent se tourner vers la Durance et les cols des Apennins ligures permettent, eux, d'ouvrir l'arrière-pays sur la côte et sur le Piémont

La Conquête romaine s'échelonna de 238 à 14 av.J.C. L'organisation des voies avait commencé bien avant cette dernière date, alors que les tribus ligures n'étaient même pas totalement pacifiées : leur trace servant à consolider le contrôle de Rome et permettant de plus rapides mouvements de troupes. Aussi faut-il mettre à bas la légende qui nous présente de façon somptueuse ces routes, la via Iuha, pour ne citer qu'elle, était plutôt "rustique" dans son tracé, du moins dans la partie occidentale de celui-ci. Aménagée en corniche, dans le rocher, avec du côté de la pente des murs de soutènement, elle avait un revêtement (sol chaulé, empièchement de petites dalles) qui était adapté au type de terrain et devait nécessiter de fréquentes réfections, chronologiquement, dès 187 Plaisance est en relation avec Rimini et l'Adriatique par la via Aemilia qui prend à revers les farouches Ligures. En 148 débute la via Postumia de la mer Tyrrhénienne à l'Adriatique. Le consul Spunus Postumis Albinus rejoint Gênes, Libarna, Dertona, Placentia à Aquileia. M. Fulvius Flao us (12> av. J.-C.) trace la via Fulvia de Dertona à Asti. M. Aemiha Scaurus (109 av. J.-C.) prolonge la via Aurélia à Luna, Gênes et Dertona. Enfin en 13 - 12, le via Iuha Augusta est jalonnée de Plaisance à Albintimiliun en direction du Var La voie du Mont-Genèvre, elle, rejoint Plaisance, important nœud routier, en Occessant par Augusta Taunorum (Turin).

L'expansion des noyaux urbains Plaisance. Dertona, osti, Turin, Pedo, Albintimiliurr", Albingaunum, Savone, Luno...) et la romanisation de l'arrière-pays, en Ligurie, furent en grande partie le résultat de l'organisation de ce réseau de voies, bien qu'il présentât des difficultés spéciales dues au relief Par l'intermédiaire de ces points d'appui, le monde étrusco-grec entamait des relations avec la Celtique du Pô et la Durance et cela dès la deuxième moitié du Ve siècle av. J.-C.

L'examen du rôle que les Ligures jouèrent dans le jeu politique méditerranéen de l'âge du Fer à la Conquête romaine nous amène à pénétrer plus avant leurs relations aussi bien commerciales que belliqueuses avec Celtes ou Etrusques" Grecs ou Romains.

Les Celtes ou Gaulois eurent affaire aux Ligures. A l'aube de la puissance romaine, ils se trouvèrent face à face. Ce fut alors autour de quelques grands peuples que se cristallisa dans cette période (IVe au IIIe siècle av. J.-C.) une "identité" ligure et cela sans doute en fonction d'une attitude hostile aux Celtes : ainsi autour des Salassi et des Taurini (Val d'Aoste - Piémont) ou des Segusim et des Bagienni (vallées de la Stura et du Tanaro). Seuls, les peuples de l'Appenin oriental qui vivaient auprès des Boïens de l'Emilie se laissèrent infiltrer et subirent le même destin qu'eux. Il en est de même pour ceux des Alpes-Maritimes où, bien que constituant la part la plus importante de la population, ils cohabitèrent avec certains groupes celtiques qui fusionnèrent avec eux, formant ce que les historiens et géographes du IIIe siècle av. J.-C. qualifient déjà de Celto-Ligures.

Dans les milieux étrusqués de l'ouest, les Apuani et les Frimâtes utilisèrent les Celtes comme contre-poids à la puissance des Etrusques. Grosso modo, la frontière avec les Etrusques était constituée par l'Arno mais les Ligures profitèrent à partir de la victoire des Phocéens au large d'Alalia (vers 540-535) des difficultés étrusques en occupant le port de Pise (IVe-IIIe siècles av. J.-C.). Si les Etrusques voyaient leur suprématie maritime leur échapper, par contre leur puissance terrestre se maintenait notamment par le biais de la grande voie de communication vers Plaisance et le Pô, plus tard appelée via Aemilia. Des éléments actifs empruntaient cette voie et pouvaient aller à la rencontre des Ligures : une population déjà en possession d'une civilisation brillante, aux goûts et aux habitudes raffinées se devait d'être le déclic qui amènerait les Ligures à s'adapter, à assimiler les éléments qui ne heurtaient pas trop leurs propres convictions et coutumes et les préparer ainsi à une future urbanisation, puis romanisation de leur pays.

Commerce étrusque et commerce grec ont dû coexister au VIe siècle. A moins qu'ils ne se soient succédés. Les Phocéens arrivés en dernier ont dû troubler les contacts qui existaient déjà entre indigènes et Etrusques. Toute escale accueillante était ardemment souhaitée par les navigateurs. Alalia aussi bien qu'Antibes ne semblent pas du tout avoir été délaissées malgré les aléas de la politique. Monaco et Ampelos (aux alentours de Bordighera 9) font partie de ce mouvement de colonisation qui porta les Grecs vers l'est après Alalia. Elles se retrouvent pourtant isolées dans les siècles suivants, toujours actives au point de vue commercial, mais contrôlées par les Ligures. Ainsi se développent les prémices d'une lutte d'influence entre Grecs et Ligures dans la zone comprise entre Vintimille et Nice, lutte qui ne se situe plus au niveau commercial -bien accepté- mais surtout politique. Nos populations ligures se regroupent face à une influence grecque devenue trop pesante et plus nous avançons vers l'est, plus la densité des castellaras diminue, ici en corrélation avec une décroissance de l'influence grecque.

La résistance ligure sera virulente mais seuls les Intenelii et les Ingauni pourront conserver leur entière indépendance ; ils avaient senti le vent de la défaite, aussi se tournèrent-ils dorénavant vers les Carthaginois qu'ils soutiendront pour la suprématie maritime de la mer Tyrrhénienne. Nice et Monaco restèrent grecques mais entourées de Ligures, elles ne purent éviter l'asphyxie économique que grâce à des relations plus pacifiques avec les voisins (fin IVe siècle). Quant à Gênes, elle possédait un arrière-pays qui s'ouvrait non pas vers ces rudes montagnes qui bordent directement la côte, mais vers le Piémont et la Lombardie tout proches. Si elle avait entretenu dans un premier temps des relations amicales avec le bloc étrusco-carthaginois (allant jusqu'à fournir des mercenaires qui combattirent à la bataille d'Himère en 480 av. J.-C.) et hostile avec les Phocéens de Marseille, elle révisa très tôt ses alliances lorsque la puissance étrusque baissa. Ce réajustement intervint alors même qu'elle se voyait concurrencée par Savo, Albium Ingaunum et Albium Intemelium qui tiraient à elles une bonne partie du trafic avec le Piémont. C'était autant de perdu pour Gênes ! Aussi une connivence de fait s'établit avec Marseille, préparant de futurs rapports avec Rome.

L'ENTREE EN SCENE DE ROME

Très tôt, les auteurs classiques qualifièrent les Ligures de brigands qui n'hésitaient pas à lancer des razzias sur les caravanes de marchands qui tentaient de pénétrer ou de traverser leur territoire. "Ligus" et "Albion" symbolisent cette crainte : ce sont deux héros locaux légendaires qui auraient manifesté leur opposition et par-là l'opposition indigène à la présence grecque. Leurs toponymes se retrouvent d'ailleurs dans certains noms d'oppidas ou de peuples. Quoiqu'il en soit l'exploit fabuleux d'Héraklès qui "ayant tué les chefs des brigands, assura la sécurité de ceux qui voyageaient..." aplanit ces difficultés.

Brigandage endémique, il y avait. Il contribuait à améliorer les maigres revenus mais également à assouvir leur besoin de luttres, de brutalités. Cette force guerrière ainsi mise en action et remarquée par ceux qui en étaient les victimes contribua à leur forger une réputation. Pourtant leurs moyens militaires n'étaient guère classiques : guet-apens et embuscades étaient leur lot bien que des faits d'armes plus importants aient été relevés (Pise en 193 av. 3.-C avait failli être prise, Modène le fut et Luni avait déjà été conquise sur les Etrusques).

Nous n'avons pas une véritable idée de ce que fut la puissance terrestre des Ligures tout ne s'explique pas que par le brigandage, une véritable politique d'expansion a dû exister, malheureusement très vite contrée par les Romains.

Le même problème se pose pour leur capacité navale. Le trajet le long des côtes ligures était réputé très dangereux dans l'Antiquité, tant à cause des écueils naturels que pour la présence permanente de pirates. L'examen de certains sites sous-marins, de restes d'amphores massaliotes nous montre l'ambiguïté des rapports qu'entretenaient ces indigènes avec les Grecs. S'agissait-il d'échanges commerciaux ou de butins dus à leurs rapines ? Si l'on veut donner un crédit certain aux sources romaines, plutôt que dues à de pacifiques échanges, ces amphores, au moins en partie, devaient être rapportées aux profits de la piraterie.

Dès le III^e siècle av. 3.-C, ces actes de piraterie se multiplient sur la "route des Phocéens" et les Romains en profitent en 235 pour réclamer à Carthage (dont c'était une des zones d'influence) des indemnités (les Sardes étant aussi impliqués dans cette activité lucrative).

Au II^e siècle encore, la route n'est pas sûre. Imaginons les plaintes de Marseille qui appelle en 181 les Romains à son aide : "A cette époque, ils faisaient la course sur mer, et, montés sur des embarcations de pirates, enlevant et pillant les navires marchands, ils allaient jusqu'aux colonnes d'Héraklès...". Plutarque dans son "Paul-Emile" (6) signale ces attaques : les Ligures d'Albenga y perdront toutes leurs barques à plus de trois rames qui leur seront retirées par Paul-Emile. Mais il n'est pas du tout improbable que, dans la région de Pise, en 193, les Ligures aient utilisé leurs forces pour causer des difficultés aux cités côtières... le phénomène n'était pas mineur.

Ce climat d'insécurité devenait trop préjudiciable non seulement aux Grecs, mais aussi aux affaires et à la puissance naissante de Rome. Dès 238 av. J.-C, elle avait commencé à aménager une base pour sa flotte à l'embouchure de l'Arno. Dès 154, à la demande des Marseillais, une expédition punitive est organisée contre les Oxybiens et les Deciates. L'affaire est sérieuse. Flaminius échoue d'abord et Q. Opimius arrive à bout de leur résistance très difficilement. Des mesures radicales pour protéger le littoral sont alors prises. Tout le rivage de Monaco à Golfe-Juan est donné à Marseille. Les Deciates et les Oxybiens sont désarmés et doivent fournir des otages. L'accès du rivage leur est interdit et Strabon (10) parle de "12 stades -2220 m- là où la côte offre de bons ports et jusqu'à 8 stades -1480 m- là où elle est rocailleuse".

Voilà déjà deux sources de revenus bien tarées pour nos Ligures. Si l'on sait qu'à partir de l'installation de douanes par les Romains dont la fameuse "Quadragesima Galliarum", les péages et autres "assistances" à étrangers commencèrent également à diminuer leur rendement, on voit que le seul appréciable complément qu'il leur était possible d'obtenir était dû au mercenariat.

Strabon (5, 2, 1) avait déjà remarqué cette prédisposition des Ligures à la guerre lorsqu'il écrivait : "les hommes avaient toujours été en réalité plutôt guerriers qu'agriculteurs" et encore "La Ligurie est riche en hommes et de là proviennent la plupart des soldats... leurs hoplites et leurs gens de traits sont excellents". Leur ruse, leur intelligence alliées à leur agilité et à la légèreté de leur armement expliquaient cette renommée (le scutum ligusticum était un des boucliers les plus appréciés de l'époque).

Que d'ambiguïtés cependant ! Marseille louait les services de ces bas-alpins (les Velaunii, alliés de Marseille passèrent après 49 pour des ennemis de Rome et ne furent assujettis qu'en 14 av. J-C comme les Albici) mais était aux prises avec les Ligures du Var ! Ces jeunes hommes audacieux et vigoureux allaient chercher fortune et carrière en louant leur corps mais ils risquaient de se retrouver enchaînés (Tite-Live nous explique qu'au début, le Sénat et ses généraux n'avaient point eu le but de conquérir ces territoires inhospitaliers qui ne les intéressaient que pour les grandes voies qui pouvaient s'y trouver, mais qu'ils se bornaient lorsqu'ils avaient besoin d'esclaves, à cerner à l'improviste les bourgades des montagnes : "ces courses étaient un excellent exercice pour les légionnaires, et fournissaient l'appoint au butin de grandes guerres").

Ainsi se dessine, petit à petit, la façon dont Rome devait concevoir, appréhender, cette région et ses peuples : comme un réservoir en hommes...

Un potentiel humain qui nous paraît tout proche lorsque sur les inscriptions funéraires nous voyons apparaître :

- Sec. Vibius Severus Suetrius qui faisait partie de la cohors I Ligurum et Hispano-rum (originaire de Castellane) CIL, V, 7500.

- Valerius Alpinus, miles Legionis XV Apollinaris (originaire de Glanate).

- Maturius Fuscus emeritus, vétéran de la Legion II Augusta (stèle à 1200 m d'altitude au-dessus d'Ascros).

Un potentiel humain qu'il était sage de soustraire aux autres puissances, notamment aux rivaux abhorrés : les Carthaginois. Car ce "service de guerre" s'était développé en particulier au profit de la grande cité punique. Celle-ci disposait alors de la maîtrise du trafic dans le bassin occidental- de la Méditerranée. Mais la politique de domination maritime et insulaire de Carthage reçut un coup d'arrêt à Himère en 480 av. JC-". Cette cité, qui s'imposait à un vaste empire, ne le faisait que grâce à un instrument qui s'avéra être un élément de faiblesse : l'armée... Déjà à cette époque, elle était composée de mercenaires ; on en devine le coût, on en voit également les limites et l'hétérogénéité. Hérodote nous dit que "Gélon... serait cependant venu au secours des Grecs (menacés par les Perses), si, vers la même époque, Terillos fils de Crinippos, tyran d'Himère, chassé d'Himère par Théron fils d'Ainésidemos, prince d'Agrigente, n'eût fait venir une armée formée de Phéniciens, de Lybiens, d'Ibères, de Ligures, Elisykes, de Sardoniens, de Kyrniens, armée de 300 000 hommes que commandait Hamilcar, fils d'Hannon, roi des Carthaginois...". Parmi d'autres, les Ligures sont cités comme fournissant des mercenaires.

Cette prédisposition au mercenariat se confirma au cours des années : les Ligures entrant par ce biais dans le cours de la politique méditerranéenne de l'époque. A partir du moment où le traité qui met fin à la première Guerre Punique en 241 prévoit d'attribuer une indemnité de 3200 talents à régler en dix ans et les îles comprises entre la Sicile et l'Italie à Rome, mais surtout interdit à Carthage de recruter des mercenaires en Italie et chez les alliés de Rome, les données ne sont plus les mêmes. Où trouver des mercenaires ? Tel est le problème que doit résoudre Carthage. Comment priver cette dernière, réduite au bassin occidental de la Méditerranée, de ses sources de recrutement ? Tel est le problème qui se pose à Rome. Les Ligures, comme les Corses, les Sardes, les Baléares et bien d'autres, vont se trouver au centre des préoccupations : il faut les faire passer sous contrôle romain.

Mais d'ici leur totale soumission, ils continueront à jouer leur rôle sur l'échiquier méditerranéen. Parlant d'Hannibal, Polybe écrit (III, I, 33) : "En Espagne, il laissa (219 av. J.-C.) à son frère Hasdrubal 50 panthères, 2 tétramères et 5 trières... 11850 Africains et 300 Ligures formèrent l'infanterie d'Hasdrubal, qui reçut aussi 21 éléphants". Tite-Live (XXI, 38, 2-k) constate : "...L. Cincles Alimenteuses, qui fut, écrit-il, prisonnier d'Hannibal, me porterait plus qu'un autre à le croire, s'il ne mêlait les chiffres, en ajoutant à l'armée d'Hannibal les Gaulois et les Ligures. Eux compris, Hannibal, d'après lui, amena en Italie 80 000 fantassins, 10 000 cavaliers (il est plus vraisemblable que ces Gaulois et ces Ligures affluèrent à l'armée seulement quand elle fut en Italie, et c'est ce que disent certains auteurs)...". Ce dernier écrivain insiste même sur la loyauté des Ligures envers Carthage lorsque Hannibal se retira chez eux en 218 à la suite de la bataille de la Trébie : "Comme Hannibal arrivait chez les Ligures, deux questeurs romains, C. Fulfuldes et L. Lucratifs, pris dans une embuscade, deux tribuns militaires, et cinq membres de l'ordre équestre, pour la plupart fils de sénateurs, lui furent livrés par les Ligures, pour lui faire croire plus inébranlable la paix et son alliance avec eux". Et Polybe, encore lui, nous dit au sujet de l'intervention du roi Philippe de Macédoine au printemps 215 av. J.-C. (VII, 3, 9) : "Le roi Philippe et les Macédoniens... pourront compter sur l'aide et l'assistance des Carthaginois... de toutes les cités d'Italie, de Gaule et de Ligurie qui sont leurs alliés et de ceux, en outre, qui pourront le devenir dans ces contrées".

Il faut dire que, parmi tous ces peuples qui fournissaient des mercenaires à l'époque, les Ligures avaient une réputation de loyauté et de ténacité que ne possédaient pas les autres et notamment les Gaulois que seul l'or attirait. Ainsi la plus grande inquiétude régna à Rome lorsque, en 207 av. J.-C., Hasdrubal passa les Alpes pour rejoindre son frère : tout pouvait être remis en question, d'autant qu'"il apportait, disait-on, une grande quantité d'or pour enrôler des mercenaires" (12). Huit mille Ligures seront alors enrôlés et armés. Ce sont eux encore que Magon ira chercher moyennant argent en 205 av. J.-C. ("magna pecunia ad conducenda auxilia"). Il interviendra pour punir les Genuates coupables d'être restés fidèles à Rome et rasera leur oppidum. Installé à Savone, il essaiera de s'assurer l'appui des Sabates et de rallier les puissants Ingaunes. Ce sera chez eux qu'il viendra trouver refuge, vaincu, blessé, au printemps 203, après

La bataille contre P. Quintilius Varus. Et, bien que se méfiant d'eux, le vent de la victoire ayant tourné, on trouvera encore parmi les 12000 mercenaires de la bataille de Zama, des Ligures.

Ils ont donc été mêlés à tous les conflits entre Carthage et Rome jusqu'en 200 av. J.-C. La grande cité punique essayant par tous les moyens de garder un pied en Ligurie. Cette Ligurie que nous allons voir passer sous contrôle romain.

LA CONQUETE ROMAINE

Sous la pression des Celtes ou Gaulois implantés dans la vallée du Pô mais avec lesquels ils entretenaient des relations (si étroites pour certains qu'apparut le terme de Celto-ligures), leur territoire s'était progressivement réduit à la zone comprise entre le Pô et la mer alors que se cristallisait avec plus de force la conscience de leur spécificité.

Parallèlement, les Romains allaient se servir d'eux comme moyen pour assujettir ces populations du nord de la péninsule qui, plus que toutes les autres s'opposaient à l'expansion romaine. Avec l'aide des Ligures, ils soumettront les Etrusques, puis les Celtes. Mais des dissensions apparaîtront rapidement entre Ligures et Romains, ne serait-ce que pour les ennuis que firent ceux de la région de Marseille à la cité phocéenne. C'est avec cette dernière que, dorénavant Rome fit cause commune.

a) La lutte des Ligures Apuani

Si des victoires nous sont signalées comme ayant été remportées sur les Ligures dès 236 (Cornélius Lentulus), 233 (Q. Fabius) et 223 (Publius Furius), le territoire de Pise fut menacé entre 193 et 191. Et en 187, les Friniates durent défendre leur liberté face aux consuls C. Flaminius et M. Aemilius.

Flaminius obtint la reddition des plus orientaux d'entre eux mais ne put empêcher qu'ils abandonnent leurs villages pour se réfugier dans les montagnes (sur le "mont Auginus") préservant par-là une certaine liberté d'action. Aemilius face à quelques troupes d'Apuani agit de même. Les succès restaient partiels et en 186, Q. Marcius Philippus subit une défaite importante : tombé dans une embuscade, il y perdit 4000 de ses hommes. Ce n'est qu'en 185 av. J.-C, après plusieurs années de guerre, que les Romains réussirent à s'ouvrir un passage à l'intérieur de leur territoire. Des déportations de Ligures eurent lieu en grand nombre vers le Samnium : une première fois, ce furent 40 000 d'entre eux (M. Besaiguës Tampicos et P. Cornélius Cetera) puis 7000 la seconde (Q. Fulfuldes Lacis. Les colonies de Luca et de Luni furent créées. Les habitants de ces cités, ainsi que de Pise, se montreront fidèles : raison pour laquelle sans doute les Apuani seront si acharnés à l'encontre de l'"ager Lunensis - Pisanus". Il est indéniable que les Apuani restèrent difficilement soumis.

b) L'action en Ligurie centrale et occidentale

En 241, les Romains n'avaient pas pris pied au-delà de l'Arno, pourtant dans les années qui suivirent, vu l'importance du problème des mercenaires, c'est vers la Ligurie (mais aussi la Corse et la Sardaigne) que se développèrent les premières luttes. Ce furent d'abord des escarmouches, puis une véritable guérilla. En 235, le problème de la piraterie ligure fut escamoté par le versement d'une indemnité punique mais dès 230, Albenga, alliée de Carthage, était vaincue.

C'est dans la période (200-197) qui suivit les épopées d'Hasdrubal et de Magon que reprirent les principales expéditions. Les tribus ligures des Apennins s'armèrent de concert avec les Cénomans de Brescia, les Insubres de Milan et les Boïens de Bologne. Gênes, remise en état, devint le siège des troupes commandées par le consul M. Rufus. Les rêves de puissance des cités rivales commencèrent à pâlir.

Les Ingaunes, craignant une action de représailles de Rome, préférèrent accepter en 201 un foedus dont nous ne connaissons ni le caractère ni la portée : était-il semblable à ceux qui la liaient à Gênes ou à Marseille ? Toujours est-il que par ce biais, ils obtenaient un précieux avantage : la voie terrestre la reliant à l'Espagne était libérée puisque la flotte considérable des Ingaunes n'allait plus ta bloquer. L'oubli de l'aide fournie à Magon était à ce prix. Rome y gagna une décennie de paix.

Cependant les peuples de l'Apennin restaient insoumis. Rome voulut venger le saccage de sa colonie de Plaisance par les Gaulois mêlés à des Ligures (200), Poussant au nord jusqu'à Clastidium et Litubium (Retorbido), les troupes romaines forcèrent les indigènes de la région à se rendre. Casteggio, qui permettait de contrôler la route de Stradella vers l'ouest, fut occupée (197). Il s'agissait de libérer les communications entre Gênes, Plaisance et Crémone. La grande cité côtière pourrait ainsi bénéficier d'une pénétrante vers la vallée du Pô.

Dès 191, premières victoires sur les Insubres et les BoTens : Scarpea est prise. D'après Strabon, une nouvelle campagne intervient en 187, menée par Gaius Flaminius et Marcus Lepidus. 185 marque le début de l'action du consul Postumius contre les Ingauni et les Montani. Paul-Emile, nommé consul en 182, part lui aussi en expédition contre les Ligures. Il s'attache d'abord à régler le problème des Sabates puis hiverne à Pise. L'action décisive contre les Ingaunes a lieu l'année suivante. Marseille brusque les choses en se plaignant à Rome de la piraterie ligure.

Les troupes romaines se dirigèrent donc vers leur territoire. Selon une tactique dilatoire déjà expérimentée, les Ingaunes envoyèrent des ambassadeurs traiter des conditions de la paix I ils demandaient que du temps leur soit accordé pour convaincre leurs compatriotes, ils demandaient que les Romains n'aillent pas se procurer du foin ou du bois au-delà des monts qui bordaient les terres cultivées... pendant ces tractations, un piège se refermait sur les Romains. Ayant réuni dans leurs montagnes les troupes nécessaires, celles-ci se lancèrent à l'assaut du camp romain. Malgré l'effet de surprise, les Romains résistèrent alors que Paul-Emile envoyait deux messagers réclamant des renforts à Pise. Ceux-ci tardant à arriver, le consul tenta une sortie et retourna la situation. Une petite flotte romaine régla le problème de la piraterie. Selon Tite-Live, il y eut 15000 morts et 2500 prisonniers alors que Plutarque affirme que la bataille opposa 40 000 Ligures à 8000 Romains. Ces chiffres sont sujets à caution.

En réalité, cet affrontement marque le glas de la puissance des Ingaunes et les Romains avancèrent dès lors facilement vers Albiun Ingaunum : trois jours plus tard ils obtenaient otages et armes des vaincus. Les murailles de la cité seraient rasées et les prisonniers romains et grecs libérés. Paul-Emile leur enlevait toutes leurs barques à plus de trois rames et emprisonnait beaucoup de ceux, capitaines et marins, qui avaient mené des expéditions de piraterie.

Q. Fulvius en 179 nettoiera les escarpements montagneux environnants et obtiendra la reddition de 3200 Ligures alors que dès 180 les armées atteignaient Vintimille.

c) La guerre contre les Statielli et les Euburiates

Les Statielli sont souvent présentés comme ayant maintenu une stricte neutralité entre les ambitions romaines et les réactions des autres Ligures.

C'est pour cela que, lorsque Rome envoya en 173 M. Popilius Lenas pour lier une entente concrète avec eux, l'option militaire ne semblait pas prioritaire.

Pourtant, c'est celle que choisit le consul : une attaque de l'oppidum de Carystum fut envisagée. Les Statielli alignèrent leurs forces à ses pieds. Le combat fit rage. Vaincus, 10 000 Ligures et 3000 Romains jonchaient le champ de bataille. M. Popilius Lenas ordonna la destruction de l'oppidum, la confiscation des armes et la vente des habitants comme esclaves.

Rome mise au courant, le Sénat adoucit les mesures du consul mais celui-ci n'accepta pas le *senatusconsultum* qui mettait en cause son action- La solution n'intervint qu'avec la *rogatio Marcia* de Liguribus qui ordonna l'application de mesures plus douces (12). En fait, à partir de 173, un tournant est observé dans la politique romaine : les vaincus, jusque là promis à une véritable campagne de dévastation, seront traités avec plus de clémence (en fonction de leur promptitude à saisir la "main tendue" offerte par Rome).

Les Euburiates, qui résistaient depuis 180, sont soumis en 170 par Q. Baebius. Ensemble d'expéditions élégamment résumées par Florus : "... tandem Fulvius latebras eorum ignibus saepsit, Baebius in plana deduxit, Postumius ita exarmauit ut uix reliquerit ferrum quo terra coleretur" ("enfin Fulvius entoura leurs retraites d'un cercle de feu, Baebius les fit descendre en plaine, et Postumius les désarma si bien qu'il leur laissa à peine du fer pour cultiver la terre" (II, 3 *Bellum Liguricum*).

d) Les expéditions aux confins de la Ligurie occidentale

Les peuples des Alpes-Maritimes ne restaient pas inactifs, ne serait-ce que par leurs actes de piraterie.

Nice et Antibes, souvent menacées, réclamèrent l'aide de Rome. Le préteur Lucius Baebius fut chargé de mater les *Vediantii*, *Ectini* et autres. Il franchit le Var en 189 av. J.-C., les refoula vers Vence mais les troupes romaines, sans méfiance, furent surprises et exterminées dans la nuit sur les berges du Var.

Sollicitée par d'autres préoccupations, Rome gardait cependant un œil au-delà du *Portus Herculis Monceci* et lorsqu'en 154 av. J.-C., Nice et Antibes invoquèrent à nouveau sa protection, ce ne fut pas sans résultat : une ambassade romaine se déplaça. Il s'agissait d'entrer en pourparlers avec les *Oxybiens* d'*Aegitna*. Les légats *Flaminius*, L.P. et P. Lenas et leur suite furent attaqués. Deux membres de l'escorte furent tués et *Flaminius*, blessé, dut se réfugier en hâte à Marseille. Le consul Q. *Opimius* prit la tête d'une expédition punitive. Parti de *Plaisance*, il rejoignit Gênes et gagna le Var le long de la côte. *Aegitna* (dont nous ne connaissons pas exactement le site) fut prise et les *Oxybiens* qui disposaient de 4000 hommes furent défaits. Les *Déciates*, dont il s'attendait l'aide, déposèrent les armes à cette annonce. Q. *Opimius* châtia les auteurs de l'ouvrage aux légats romains, imposa le paiement à Rome d'un tribut annuel et "il livra aussitôt aux *Massaliotes* tout ce qu'il jugea bon de leur donner comme territoires et, pour l'avenir, obligea les Ligures à leur remettre des otages (13).

La voie entre l'Italie et l'Espagne continuait à être peu sûre : des magistrats romains, traversant la Provence pour se rendre en Espagne, furent attaqués à plusieurs reprises. Aussi en 125 *Fulvius Flaccus* défait les *Salluvii* qui ravageaient les alentours de *Massalia*. En 124, C. *Sextius* entreprit de dégager la route qui va de la frontière d'Italie à Marseille en expulsant les indigènes du littoral sur une frange de deux kilomètres de profondeur. Quant au fleuve Var, il était dorénavant reconnu comme frontière de l'Italie. Nice et son arrière-pays, bien que possessions formelles de Marseille, entraient dans la mouvance de la Ligurie nouvelle et les Ligures du littoral obtenaient le *ius italicum* de Gênes au Var, sous le consulat de M. *Aemilius Scaurus* en 116-115.

Au cœur de cet ensemble, un petit noyau constitue un défi à la puissante Rome, alors qu'elle ambitionne la Gaule et la Germanie... car il ne s'agit plus d'une politique italienne, méditerranéenne... déjà sont tracées les grandes lignes de l'expansion vers le Rhin et le Danube. D'où la nécessité de libérer les dernières vallées hostiles. Nous laisserons de côté celles trop au nord qui ne font pas partie de cette étude ainsi que le royaume de Cottius.

Jules César envoya le tribun et censeur Publius Niger qui, parti de Rome avec 500 légionnaires, leurs familles, les transports nécessaires, deux balistes et quatre catapultes, arriva à Nice en 49 av. J.-C. Il remonta le Var, s'empara des huttes des Ectini et établit son camp au pied du rocher des Trainières à Puget-Théniers. Ce sera l'origine du premier castrum.

Dès 25, d'autres opérations sont menées et en 16, Auguste prend la tête de la campagne. Les opérations sont menées selon trois axes : la haute vallée de l'Isère, la vallée de la Durance et les hautes vallées des massifs montagneux des Alpes-Maritimes. Le relief compartimenté de ces régions porta les Romains à se diviser en petits détachements qui "nettoyèrent" au fur et à mesure les zones rebelles. Ainsi furent soumis un à un les Oratelli, le Ectini de la Tinée, les Velauni, les Eguituri, les Nemeturi du Haut-Var, les Veamini, les Triullates... Combattifs, mais n'étant pas arrivés à s'organiser, à présenter un front uni, à s'adapter aux conditions plus "modernes" de la lutte armée, leur soumission était définitive passé l'été 14 et "l'Alpium Tropaeum" ébauché.

C'est la fin des guerres romano-ligures. Les voies romaines atteignent le Var et en 6 av. J.-C, l'inauguration du Trophée de la Turbie scelle définitivement l'appartenance à Rome et commémore les victoires de l'empereur sur les peuples des Alpes.

L'EVOLUTION DU TERRITOIRE DES PREMIERES INTERVENTIONS ROMAINES A LEUR TERME

Au fur et à mesure que de nouveaux territoires passaient sous le contrôle de Rome, il fallait en réorganiser les différents aspects administratifs ou économiques. S'il n'était pas urgent de trouver une solution immédiate pour les noyaux montagneux qui tombaient dans l'escarcelle romaine, par contre les plaines côtières ou celles comprises entre les flancs de l'Apennin et le Pô nécessitaient un soin tout particulier. Dans un premier temps, Rome s'attacha à améliorer les pistes préexistantes dans le but avoué de favoriser les liaisons avec Marseille et l'Espagne, dans un second temps, avec la plaine du Pô. La voie constituait par elle-même un attrait... Les noyaux urbains en étaient les pôles vers lesquels peu à peu convergèrent ceux, parmi nos Ligures, les plus évolués, qui ensuite faisaient miroiter à leurs coreligionnaires les bienfaits du nouvel ordre établi. Les germes d'urbanisation qui avaient commencé à se créer chez les Ligures au temps de leur indépendance, trouvèrent une nouvelle raison de croître après les Gracques. La secousse de la conquête passée, des regroupements intervinrent. Des habitats de type semi-urbain existaient qui, s'ils ne devinrent pas tout de suite civitates, par l'intermédiaire d'un foedus purent gagner l'appellation de forum ou de praefectura. Ainsi Dertona dont nous savons déjà l'importance au point de vue nœud routier, était le siège d'une praefectura à l'époque de la via Postumia. Les nouveaux centres urbains créés par Rome déjà antérieurement au 1er siècle av. J.-C. se situaient en plaine, souvent proches d'un oppidum ligure, leur dénomination marquait bien l'effort intense et civilisateur des vainqueurs : Valentia, Industria, Pollentia, Sedulia, Hasta... et effaçait même quelquefois le nom préromain de l'ancien oppidum. C'est à cette époque que furent tracées les mailles des premières centuriations.

La lex Pompeia de Gallia citeriore (89 av. J.-C.) fit avancer les choses la plus grande partie des cités de Cisalpine fut élevée à la citoyenneté latine. En Ligurie, deux colonies de droit romain Luna et Dertona, des praefecturae composées en majorité de citoyens romains Valentia, Vardagate, Industria, Car-reum, Potentia, Pollentia, Hasta, Aquae Statiellae, Vada Sabatia.

Albintimilium, Albiun Ingaunum, Genua, Libarna, Velleia, Alba Pompeia étaient des municipes de droit latin. Par l'attributio, des civitates de l'arrière-pays montagneux, non encore suffisamment romanisées telles celles des Veditantii, des Montani furent assignées à Albintimilium ou à Albingaunum.

En 66 av. J.-C. déjà, les Ligures sollicitaient de Jules César alors simple questeur leur passage du droit latin au droit romain.

La Lex Rubria de Gallia Cisalpina (49 av. J.-C.) récapitula les différents types d'agglomérations prises en considération :

- oppidum,
- municipium,
- colonia,
- praefectura,
- forum,
- vicus,
- conciliabulum,
- castellum,
- territoriuro.

L'organisation indigène n'a pas tout à fait disparu puisque survivent encore les oppida (exemple : Clastidium, Litubium, Bodincomagus, Carreum), les conciliabula (groupes de plusieurs villages) ou les castella (tel celui des Langensii). Quatre années plus tard, la lex Iulia municipalis n'utilise plus que les termes de municipium, de colonia et de praefectura.

PRINCIPAUX TYPES D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Les municipes

Au cours des siècles, les terres occupées par les Ligures se sont progressivement réduites. Même si nous ne partons pas des assertions les plus valorisantes qui affirmaient que les Ligures occupaient "l'Europe occidentale avant les invasions connues des Celtes ou des Etrusques, avant la naissance des peuples latin ou ibère" (14), il n'en reste pas moins qu'ils occupaient une zone plus vaste que la fameuse Regio IX des Romains. Quoique le système romain d'administration ait été assez souple, il nous faut séparer le cas des Alpes-Maritimes, province plus récemment acquise, sise hors d'Italie, hors de la Regio IX. En 22 av. J.-C, l'organisation administrative de la Narbonnaise l'amenait jusqu'au fleuve Var. Après les conquêtes d'Auguste, les Alpes-Maritimes furent administrées d'abord selon une formule intermédiaire entre l'indépendance et l'organisation provinciale : un préfet (praefectus civitatum in Alpibus maritimis), installé à Cimiez en terre italique, gère les cités dans le cadre d'un district. Le statut provincial n'est accordé que vers 63-69.

Dans les Alpes-Maritimes, Briançonnet apparaît comme le chef-lieu d'une petite civitas montagnarde : dès le I^{er} siècle ap. 3.-O, elle constituait un municipium, chef-lieu d'une civitas inscrite dans la tribu Claudia comme celles de Glanate et de Cemenelum.

Dans la Regio IX Liguria, la romanisation administrative fut plus rapide. On connaît les principales cités de l'intérieur comme Libarna (Serravalle), Hasta, Forum Iuli Iriensium (Voghera), Valentia, Bodincomagus Industria, Pollentia etc.. ainsi que celles de la côte : Albintimilium, Albingaunum, Portus Vadorum Sabatium (Vado), Genua... L'hypothèse d'un municipes intermédiaire entre Gênes et Luni, à Segesta Tiguilliorum (Sestri Levante) est fortement probable. Luna, quant à elle, était incluse dans la Regio VII Etrurie, bien que de nombreux territoires dépendant d'elle fassent partie de la Regio IX. Le cas du municipes de Vado est connu grâce à une inscription provenant de Savone, située à peu de kilomètres de distance. Ce noeud routier fut d'abord forum ou praefectura. Port important, de grande valeur militaire et commerciale, elle représenta pour Gênes une nouvelle rivale, car cette dernière se trouvait à l'écart de la récente voie reliant Tortona à Vado. Les intérêts de Gênes semblent là avoir été sacrifiés. L'inscription de Savone cite des quattuorviri sans indiquer pourtant si la localité était de leur ressort. Elle aurait été inscrite dans la tribu Camille, mais ce n'est pas certain.

La voisine Albenga se développa en corrélation avec la concession de la municipalité qui intervint durant le premier siècle av. 3.-C . Elle fut inscrite dans la tribu Publilia et était dotée, elle aussi, de quattuorviri.

a) Les colonies

Les colonies sont des villes fondées par Rome, qui y envoie soit des citoyens, soit des Latins, pour occuper un territoire chez un peuple vaincu. Si, au départ, les colonies latines ont un but essentiellement militaire, la situation change après 338, et à la fonction militaire s'ajoute celle de relais commercial et agricole. Ces villes, en majeure partie indigènes, sont dotées du droit latin (jus iatii) et seuls leurs magistrats reçoivent le droit de cité romaine. Leur but et leur situation ont donc changé. Les terres sont visées. Luca (180 av. 3.-C.) est, par exemple, une colonie latine.

La colonie romaine forme à l'origine une garnison installée dans un pays non entièrement pacifié. Ces colonies sont composées exclusivement de vétérans ou de citoyens romains ; leurs territoires sont centuriés. Les indigènes sont dépossédés d'une partie de leurs terres qui constituent l'ager publicus destiné à pourvoir les colons. Toutes ces colonies avaient en général un nombre élevé de colons. Dans le Piémont, Crémone et Plaisance seront agrandies de 6000 colons chacune. Dertona et Luna sont colonies romaines.

M. Fulvio Flacco (M. Fulvius Flaccus) entre 125 et 123 av. 3.-C. avait repéré les bonnes terres du versant piémontais : dans ces riches terres du Mont-ferrat, il pensa trouver un exutoire aux exigences des paysans italiens. Ce vaste territoire, vers la fin du deuxième siècle, vit se réduire la part des indigènes et augmenter celle des citoyens romains. Ainsi fut fait pour le territoire des Bagienni, divisé en trois, dont la partie centrale, entre la Stura et le Pô fut assignée à Pollentia. Ce fut le cas aussi pour Dertona. On ne laissa aux Ligures Irienses qu'une portion de territoire sur laquelle, plus tard, s'élèvera Voghera. Les Irienses étaient ainsi dépossédés ; des lots réguliers furent attribués aux colons ou aux vétérans alors que certains restaient à la communauté. La dédition de la colonie civium de Dertona eut sans doute lieu peu avant.

Luna (177 av. J.-C.) avait été fondée par les triumvirs Publius Elius, Marcus Aemilius Lepide, Gneius Sicinius (15) avec un contingent de 2000 citoyens romains, qui reçurent 51,5 jugeri "pro capite" (16). Ce centre avait donc une fonction militaire face aux Ligures, mais il présentait aussi les caractéristiques d'une fondation de type agraire. Il fut inscrit dans la tribu Galena. La centuriation décidée était à mailles rectangulaires puis lors de la nouvelle édition augustéenne, ce fut une centuriation à mailles carrées.

LES AUTRES INSTALLATIONS

a) Les vici

Le long de la côte ou des grandes voies de communication, de nombreuses installations parsemaient la campagne. Il ne faut pas voir le paysage de l'époque comme limité aux seuls grands centres. De petits noyaux comme Cravasco ou Bocchetta existaient sur la via Postumia ainsi que dans la vallée de la Secca. Leur fonction était surtout agricole (Cornigliano) notamment dans l'arrière-pays qui encore à l'époque romaine vivait selon des schémas assez conservatifs, basés sur une économie agro-pastorale et reliés à un réseau routier, constitué le plus souvent de chemins muletiers, permettant des échanges fructueux (Pino Sottano, au nord de Molassana). Des relais routiers seront implantés par l'occupant, mais on n'a retrouvé pour l'instant que des vestiges du IV^e siècle ap. J.-C. Certaines données nous font encore défaut notamment pour les périodes antérieures.

Sur la façade côtière, des traces éparses d'installations ont été relevées : un petit habitat agricole avec cabane à Traso, dans la vallée du Bisagno, des restes à Camogli et à Chiavari ainsi que, de l'autre côté à Framura. Autour de La Spezia, d'autres noyaux existaient groupés autour de ce centre plus consistant, plus développé et outillé, garantissant des débouchés sûrs à une petite agriculture destinée à satisfaire les besoins immédiats plus ou moins connus des habitants.

Le même cas se représente à Luni, Vado et autour des grandes cités : villages et habitats épars sont la règle le long des voies et sur les collines face à la mer (à Diano Marina, aux Monts Colma et Bignone, à Taggia, à Borgamaro...) Mais des exceptions existent surtout le long des axes traversant des régions encore sauvages, ou du moins peu peuplées : là, il ne s'agissait que de maintenir des liaisons rapides sur de longues distances.

Nos connaissances restent disparates mais il semble que nous voyons apparaître les prémices des agglomérats urbains qui constelleront à l'époque impériale l'espace côtier. A l'est de Taggia, au Cap Don, on a trouvé au flanc de l'Aurelia les restes d'un complexe constitué vraisemblablement de plusieurs villes. A Valle-crosia, à Bordighera étaient également des vici. Toutes ces petites agglomérations groupant souvent quelques villas constituaient la trame du paysage côtier en Ligurie au fur et à mesure que la présence romaine s'affirmait. Parmi les dernières et légèrement en retrait, Villars-sur-Var, dont le nom viendrait de "villa" et qui aurait été définitivement romanisé en 27 ap. J.-C.

Près de Vintimille, des vestiges ont été retrouvés : implantés sur une plate-forme d'argile surélevée, avec de nombreux trous interprétés comme des trous de pieux, ils devaient appartenir à un campement romain. Certains vici, quelquefois très anciens, étaient fortifiés comme celui de Clastidium qui dominait la via Postumia : ainsi dans certains CUS, pouvaient-ils jouer un rôle sécurisant pour les communications. Sur les collines* fertiles dominant le bassin du Tanaro, à côté des vici, se trouvaient aussi des fabriques, certains restes romains, de petites nécropoles permettant de les identifier.

Vici, relais routier, stations militaires, fabriques, villae faisaient partie du paysage familier comme les villages de montagnes ou les maisons rurales. Et cela encore à l'époque impériale.

b) Les pagi

Comme la civitas, le pagus, qui en est la subdivision est une circonscription territoriale maintenant une sorte de vie cantonale. Le pagus rural correspond à une région bien définie dont le territoire est habité par une des anciennes tribus ligures. En Ligurie, nous connaissons quelques pagi bien définis.

Les premiers exemples se regroupent dans le municpe de Briançonnet qui recouvre le Haut-Var. Le territoire des peuples groupés à l'intérieur de cette cité correspond au pagus. Par déduction, nous trouverions :

- le pagus des Triullates de Glanate (Glandeves)
- le pagus des Bérétins de La Penne
- le pagus des Ectini de Puget-Théniers
- le pagus des Velaunes
- le pagus des Quariates
- le pagus des Egituri de Villars.

Certaines de ces déductions sont prouvées : une inscription trouvée à la Penne porte les mots : "PAG. BERETINI", encore que les historiens s'interrogent sur l'authenticité de cette notation. Le pagus Glanadensis qui comprenait les bassins du Var supérieur et de l'Estéron (Lenguon, Atlas Historique) avait pour chef-lieu (vicus) Glandeves qui deviendra plus tard le siège de la cité.

En Italie même, Diano Marina aurait été le chef-lieu d'un pagus préromain. Ce chef-lieu, le "locus Bormani" du nom du dieu préromain, se serait trouvé non loin du cap Berta, entre l'habitat romain, noté à l'époque républicaine et l'autre rive du torrent S. Pietro. Il serait devenu ensuite une station de la via Julia Augusta.

Il semble, par déductions, que sous l'autorité d'un peuple plus important, comme les Bagienni, se soient développées de véritables peuplades (pagi ?) groupées en confédérations (civitates). Cela se serait produit pour cinq d'entre elles, dont les relations seraient restées surtout administratives, autour de Pedo, Auria-tes, Benevagienna, Pollentia, Alba.

Dans la région de Gênes, une sentence datée du 13 décembre 117 av. J.-C, la table de Polcevera, nous aide à définir l'extension de l'ager publicus. Elle concerne plus précisément les Viturii-Langenses, communauté installée autour de Langasco dans la haute vallée de Polcevera. Elle énonce leurs devoirs vis-à-vis de la cité dont ils dépendaient et nous introduit dans le vif de la vie quotidienne et de l'organisation politique, sociale, économique de la région de Gênes après un siècle de pénétration romaine. Cette dernière cité vit un état de prédominance, de suprématie reconnue sur les communautés des vallées environnantes (17).

Il s'agit donc de redéfinir cette situation, d'asseoir définitivement ces prérogatives face aux tribus mineures de la région, parties intégrantes du peuple des Viturii et d'empêcher en même temps celles-ci d'avoir recours à la force pour contrer toute expansion ultérieure des possessions genuates et se soustraire aux engagements qui les liaient.

Plusieurs hypothèses tentent d'expliquer l'extension de la puissance urbaine de Gênes et ses démêlés avec ses voisins. L'une d'entre elles est séduisante la tribu des Viturii aurait été à l'origine de la fondation de cet oppidum commercial. Avec le temps, les intérêts de la cité et de ses habitants, dorénavant appelés Genuates, auraient divergé. Les uns continuant à mener une vie agricole et pastorale selon un circuit économique fermé traditionnel, à l'abri de leur autonomie politique. Les autres se dirigeant vers une organisation de plus en plus urbanisée, attirés vers la mer et ses richesses. Les Genuates seraient peu à peu devenus des "étrangers" par rapport aux Venturii, leur souche d'origine, tout en ne renonçant pas à faire valoir leurs droits sur les terres communautaires. D'où le conflit réglé par la table de Polcevera. Gênes apparaissait alors comme le noyau urbain et commercial primordial, entouré d'une couronne de communautés rurales moins développées.

Des limites doivent être précisées : ager privatus, ager publicus et ager compascuus. Rome prend acte de la situation privilégiée de Gênes, qui prenait part à la jouissance de l'ager publicus laissé aux noyaux ruraux, un tribut annuel étant versé au trésor de la cité. Une hypothèse nous amène à penser que Gênes, cité fédérée à Rome, aurait été simplement bénéficiaire d'une partie de l'ager publicus Populi Romani constitué après la soumission des tribus environnantes par la confiscation d'une partie de leurs terres. Elle les aurait restituées ensuite moyennant de nouveaux avantages attribués à Gênes. Une autre hypothèse attribue cette situation à la formation même de Gênes au sein des Viturii, telle que nous l'avons déjà énoncée. Il n'y a pas contradiction. Dans l'ager publicus de Gênes (territoire extra-urbain), quelques lots étaient accordés, moyennant une redevance annuelle, à des communautés rurales. Les Genuates aussi bien que ces communautés bénéficiaires pouvaient exploiter ces lots pour des activités agricoles telles le pâturage, l'affouage et la fenaison. De plus, certaines pièces à l'intérieur de ces lots étaient allouées, toujours contre le paiement d'une quote-part annuelle, à des individus ou à des noyaux familiaux pour les cultures. L'aire dans laquelle était consenti le pâturage communautaire, pour toutes les tribus, faisait également semble-t-il partie de l'ager publicus. Ainsi là encore, les territoires d'anciennes peuplades serviront de base aux pagi qui apparaissent comme la résultante de ces communautés villageoises et tribales qui existaient bien avant l'arrivée des Romains.

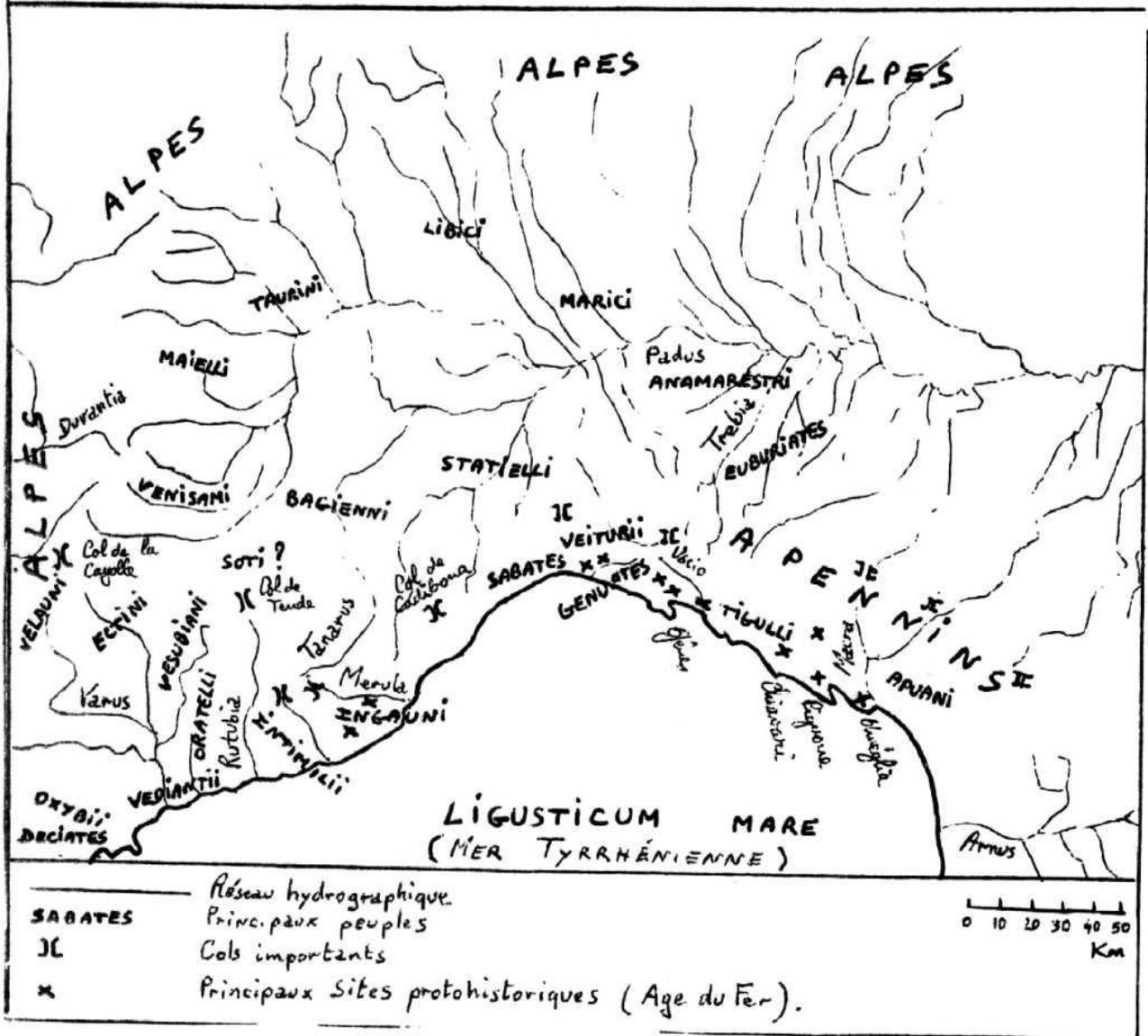
La base du paysage rural romain est constituée par le système de la villa. Ce type d'implantation qui persistera jusqu'au XIIe siècle est bien connu : des sols consacrés à l'élevage ou couverts de forêts, de bonnes terres réservées aux cultures, un réseau hydrographique permettant un arrosage régulier... et même des carrières dans les environs pour la fourniture des matériaux de construction. Ainsi la villa romaine de Varignano, inscrite dans le fundus Vernianus qui comptait plus de 60000 m² (en faisant abstraction des sols non cultivés), se trouvait non loin des carrières de calcaire gris foncé de Muzzerone et de Castellana.

CONCLUSION

Faire accepter aux Ligures l'exploitation et la domination de Rome-Leur seul tort avait sans doute été de n'avoir su concevoir une vaste organisation politique et sociale, leur seule victoire de conserver irréductiblement leur orgueil national. Les rudes coutumes primitives des Ligures évolueront progressivement sous la double conjonction des déplacements d'habitants et des croisements avec le sang latin, mais aussi par le biais de l'armée, des clientèles locales, de la citoyenneté pour les "meilleurs", de rapprochements religieux, de nouvelles structures de travail dans les villes et dans les villas rurales. L'implantation foncière mise en oeuvre par Rome, les premières centuriations pour lesquelles les populations locales quand elles n'étaient pas dépossédées devaient s'acquitter de nouvelles charges fiscales n'étaient pas la moindre des difficultés qu'ils rencontrèrent et assumèrent... avec mauvaise volonté et lenteur.

Et lorsqu'ils ne se sentiront plus ni vaincus ni soumis, mais participants et acteurs de la grandeur de Rome, alors là oui leurs forces vives et saines rejoindront le cours de l'Empire. Sans aucune restriction mais avec plusieurs générations d'écart : légionnaires et prétoriens, fonctionnaires et magistrats, commerçants et navigateurs, tous apporteront dans l'accomplissement de leur devoir les qualités propres de leur race.

CARTE : Les Ligures
Site et peuplades



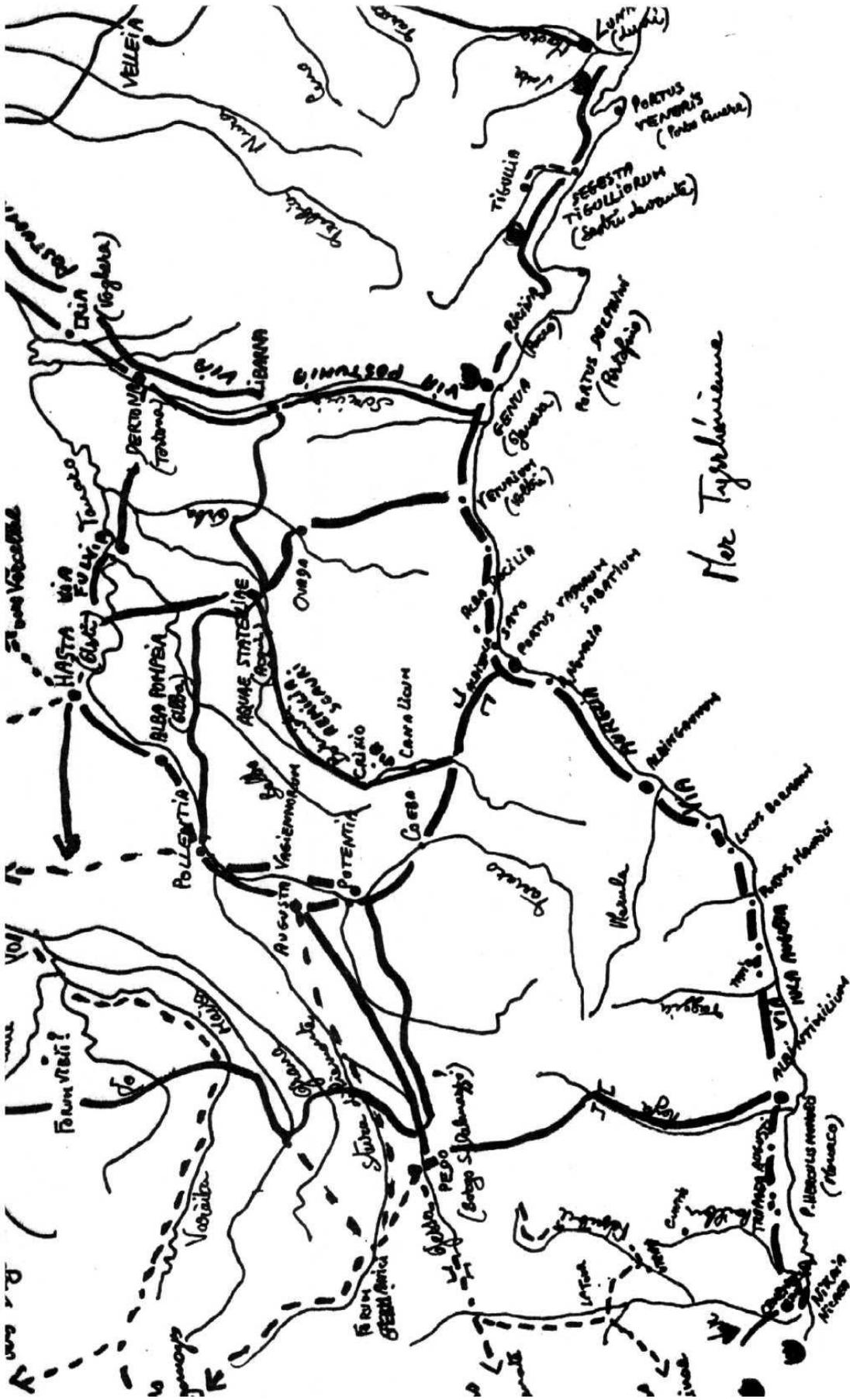


Fig. ● - LES LIGURES (II) { Principaux établissements humains.
 { Voies romaines.
 { Microtopes

— Voies principales
 --- Voies secondaires
 ● Microtopes principaux
 ○ Microtopes secondaires

NOTES

- (1) Polybe, II, 2, 16
- (2) Ammien Marcellin 15 10.
- (2) Hérodien VIII, I, 15 "Les Alpes n'ont que des passages étroits, entre des précipices aux pentes abruptes, d'une très grande profondeur ou dans des lieux hérissés de rochers, les étroits passages ont été faits de main d'hommes ? ils ont été pratiqués avec beaucoup de peine par les anciennes populations italiotes".
- (3) Strabon IV, 6.
- (4) Hist. Augusta. Quadr. tyrannorum, 12, I
- (6) IV 6 1 ; VI, 3 ; le port de Gênes était déjà fréquenté entre le IV^e et le Ve siècle av. 3.-C.
- (7) Timée dans le De Mirabilibus auscultationibus, 90-92. Posidionus chez Diodore IV, 20 ; V, 39. Strabon III, 4, 17 ; IV 6, 2 et V, 2, 1.
- (8) Strabon V - VI 2, 1.
- (9) Santo Tiné "/ primi agricoltori et lo sviluppo del commercio".
- (10) Strabon IV, 6, 3.
- (11) Tite-Live XXVII, 36, 1-4.
- (12) Tite-Live XVII.
- (13) Polybe XXXIII 9, H.
- (14) JULLIAN (C), Histoire de la Gaule, I p. 120.
- (15) Tite-Live XLI 13.
- (16) Le jugerum équivaut à 2500 m².
- (17) Ces ethnies paléoligures nous sont citées : outre les Viturii-Langenses, il y avait les Cavaturini, les Dectunini, les Mentovini, les Odiati, les Langati.

**MONSEIGNEUR GIACOMINO
MARENCO EVEQUE DE NICE
(JANVIER 1635 A JANVIER 1644)
PREMIERS ELEMENTS DE
RECHERCHES D'ARCHIVES**

Par Luc THEVENON

INTRODUCTION

LES ORIGINES DE L'EVEQUE

Le patronyme

L'orthographe patronymique varie suivant les actes. Il est appelé MARENCO dans un imprimé qu'il a fait paraître à Coni en 1936 (1), de même que par Pacchiero curé de Monaco sous son épiscopat (2) et par F.A. délia Chiesa et Diego délia Chiesa (3). Un acte émané de lui, daté du 13 octobre 1642, et Mgr. Provana de Leyni le nomment MARENCUS, forme latine. Les archives communales, la visitandine historienne du couvent Ste Marie de cet ordre à Nice, Pietro Gioffredo historien niçois de la seconde moitié du XVII^e siècle son contemporain, puis les historiens du XIX^e Honoré Bouche, Papon, Louis Durante et Pietro di Villa-Rey, préfèrent la forme MARENGO. Denis de Sainte-Marthe et l'archiviste Henri Moris écrivent MARENGI. D'autres documents des archives communales portent MARENGUO ou MARENGIO. Ughelli, spécialiste de l'histoire ecclésiastique italienne, le mentionne à l'évêché de Saluces comme MARENCHUS, puis à celui de Nice en MARENGUS. Nous n'avons pas de signature autographe du prélat, mais son neveu Barthélémy, en butte au même flottement patronymique dans les documents, signe en 1641 une quittance de mandat, MARENCO. C'est cette forme qui a été adoptée par l'historien niçois Georges Doublet, aux notes duquel nous avons puisé et qui est la traduction directe du Marencus latin qui figure dans l'acte émané de l'évêque lui-même en 1642 cité ci-dessus. Nous avons donc suivi G. Doublet en cela (4).

Les mêmes difficultés surgissent quant au prénom de notre personnage. C'est JACOBINUS dans la notice de sa translation de Saluces à Nice, comme dans la bulle de sa nomination adressée aux niçois et dans l'acte du 13 octobre 1642 déjà cité. Mais lui-même signe JACOBUS, sans marquer d'abréviation, forme que reprend Mgr. Provana. Le 28 décembre 1640 le comptable du Conseil de Ville le nomme GIACOBINO, le 5 novembre 1638 GIACOBINO. La visitandine historienne dit JACOBIN en français. L'érudit Henri Sappia, fondateur du Nice-Historique en 1898, choisit un simple JACOB (5). Le Conseil de Ville le 24 décembre 1636 et le 13 octobre 1638, le chanoine historien Pietro di Villa-Rey écrivent GIACOMINO (6). En 1642 l'évêque signe un document JACOBUS et G. Doublet comme l'archiviste Henri Moris ont donc utilisé la forme française JACQUES (7). Plutôt que Jacques ou Jacquemin nous préférons Giacomino, forme qui revient le plus souvent dans les orthographes italienne, latine ou française et qui est celle qu'on devait utiliser à son endroit communément de son temps.

La famille MARENCO

Giacomino Marengo est né à Mondovi entre 1569 et 1572 (8) ; comme nous le verrons les mentions indiquant son décès lui donnent l'une 72 ans, l'autre 75 ans. Dans le grand évêché du Piémont cispadan les Marencchi, seigneurs de Roccaforte (9), portaient "de gueules au lion d'or charge d'une tierce d'azur en bande traversant". Un maure tenant de la destre un rameau noueux constitue le cimiez. Leur devise était : "Tal se me pensa batter se repent". Les Marengchi de Fossano eurent les mêmes devise et armes au XVII^e siècle (10).

L'acte d'inféodation du fief de La Turbie, comté de Nice, à l'évêque, le 13 mars 1640, mentionne plusieurs des ancêtres de Giacomino Marengo. Ce sont d'abord Guglielmo, Risberto et Nicolò, trois frères qui firent, en 1285, de splendides donations à l'abbaye cistercienne de Staffarda, située au nord de Saluces, puis Costanzo et Anselmo deux autres frères fondateurs et donateurs, au XIV^e siècle, d'une chapelle intérieure de la cathédrale de Turin. Bartolomeo Marengo fut vicaire-général de l'évêché de Chieri en 1366. Anselme Marengo remplit la charge de préfet des études de l'Université de Dôle où il était passé à la postérité (au XVII^e siècle). François Marengo reçut plusieurs donations et fiefs des empereurs Frédéric 1^{er} et Frédéric II, du roi Robert de Sicile puis Raimond Marengo bénéficia à son tour des libéralités des ducs de Bourgogne Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire dans le troisième quart du XV^e siècle (11).

Qualifié simplement de "Gentilhomme piémontais" par Durante, Giacomino Marengo fut directeur des religieuses de Sainte Marguerite de Chieri, puis archi-prêtre de la collégiale de Carmagnola (12). Le 30 août 1627 il fut préconisé évêque de Saluces (13). Il fut transféré à Nice, sur sa demande semble-t-il, appuyée par le duc Victor-Amédée 1^{er}, le 17 décembre 1634. Il n'arrivera dans sa nouvelle cité épiscopale que le 30 mars 1635. Mort le 2 janvier 1644, il a donc occupé réellement le siège niçois moins de neuf ans (14).

PREMIERE PARTIE

L'ACTION PASTORALE

L'entrée solennelle

Giacomino Marengo, que l'historien Tisserand appelle "Marengo de Montréal" (15), succède à Pierre-François Maletti sur le siège de Nice suivant la décision d'Urbain VIII qui répondait à une demande de Victor-Amédée 1^{er} duc de Savoie (16). En décembre 1634, Marengo est à Turin où il achève de négocier son transfert et où il en attend la notification officielle. Le 15 décembre les visitandines recevaient le placet ducal les autorisant à établir une maison à Nice ; Marengo leur promet son appui. La décision était donc connue. Elle sera rendue officielle deux jours plus tard le 17 décembre 1634 (17). Ce n'est que le 5 janvier 1635 qu'une bulle papale d'Urbain VIII, fulminée à Rome, avisait les diocésains de Nice qu'il avait octroyé les pleins pouvoirs épiscopaux à Marengo (18).

Il faudra attendre plusieurs semaines pour que le diocèse voit arriver son nouveau prélat. Ce sont d'abord dix-sept charges de bagages transportées par un convoi muletier qui parviennent à Nice le 2 mars 1635 (19).

Le 28, ou seulement le 29 mars Marengo atteint les abords de la ville. Il loge à l'abbaye bénédictine de Saint Pons située dans la vallée du Paillon en amont de la cité, dans le pied-à-terre que les évêques possédaient et où notamment ils séjournèrent pour préparer leurs entrées solennelles (20). On choisit pour la cérémonie le dimanche suivant, jour des Rameaux.

C'est donc le 30 mars 1635, "Dimanche des Palmes", que Giacomino Marengo effectue son entrée solennelle dans sa nouvelle ville épiscopale. Il arrive à cheval devant la Porte Pairolière ornée d'un décor de circonstance : arc de triomphe de cartons, papiers et boiseries peintes, avec rubans, feuillages et fleurs, entre lesquels figurent ses armes et des vers de bienvenue ou des prières rimées. Il descend de cheval, fait sa prière, se remet en selle et, par les rues de la Pairolière et du Collet, se dirige vers la cathédrale. Arrivé devant l'édifice, il descend de cheval. Intervient alors un intermède pittoresque : des soldats allemands en armes qui participaient à son escorte prirent le drap de taffetas blanc qui recouvrait la monture et frappèrent cette dernière de la main pour la faire avancer et l'emmenner, comme la coutume le leur permettait dans ces circonstances ; mais ils furent joués par un estafier du prélat qui eut le temps de sauter dessus et de la conserver ainsi à sa Grandeur (21).

L'accueil de nouveaux ordres religieux

Dès son arrivée G. Marengo eut à régler un différend qui traînait depuis près de deux ans entre deux ordres religieux. Fin janvier 1633 étaient arrivés à Nice simultanément, porteurs de lettres patentes, les délégués de deux ordres religieux désirant s'établir en ville : les augustins-dechaux recommandés par Victor-Amédée 1er et les minimes nantis aussi d'une introduction ducale mais soutenus plus particulièrement par la duchesse Chrétienne de France. Les uns et les autres procèdent à une installation provisoire. Cependant les augustins-dechaux s'établissent dans une maison contigue à la chapelle urbaine des capucins. Ceux-ci protestent aussitôt et, soutenus par les autres branches de l'ordre franciscain présentes à Nice et à Villefranche, réclament le départ des augustins-dechaux. Le siège épiscopal étant vacant, l'affaire traîne. Les suppliques auprès de Turin se multiplient, tandis que les édiles niçois ne cachent pas que l'inflation religieuse de la ville est à son comble (22).

Le 30 mars 1635, le duc de Savoie écrit au Gouverneur de Nice et à l'évêque à propos de ce problème. En dépit de l'appui qu'il concède aux augustins-dechaux, il préconise, si la ville est trop pauvre pour nourrir un tel nombre de Mendiants, de renvoyer les augustins-dechaux arrivés depuis peu mais pas les capucins installés depuis plus de quatre-vingts ans à Nice. Diverses personnalités locales interviennent en faveur des augustins-dechaux auxquels néanmoins Mgr. Marengo donne l'ordre de déguerpir... dans les vingt quatre heures ! (23).

A la même époque se pose la question de l'établissement d'un autre ordre religieux à Nice. Mais il s'agit de religieuses dont Nice ne comptait qu'un seul monastère, celui des clarisses. La fondation d'une maison de visitandines était envisagée depuis 1633 et bénéficiait d'un soutien considérable : celui du Gouverneur militaire du château Jean, dit Janus, de Sales, frère de saint François-de-Sales. Il était intervenu début 1634 auprès du duc qui avait accordé son autorisation définitive par un placet daté du 15 décembre de cette année. Nous avons dit que Mgr. Marengo alors à Turin avait promis son appui ; il ne reprendra pas sa parole.

Le 24 avril 1635, d'Annecy, l'évêque de Genève Jean-François de Sales autorise les visitandines savoyardes à collaborer avec celles de Marseille pour fonder, avec l'agrément de Mgr. Marengo, la maison niçoise (24).

C'est à ce propos, sans doute, que, le 3 mai, Marengo monte, à cheval, au château (25), en compagnie du chanoine François Bonta, curé de la cathédrale, pour y visiter le Gouverneur Janus de Sales. Quelques jours plus tard, l'évêque conclut, dans son palais épiscopal, avec le confesseur des visitandines de Marseille qui effectue là son deuxième séjour, la fondation du monastère qui sera placée sous le vocable de la Vierge. Et le 24 juin 1635, ce dernier donne d'Aubagne son autorisation à une délégation de visitandines marseillaises de se rendre à Nice pour établir sous l'autorité de Mgr. Marengo une nouvelle maison de l'ordre (26).

Le 25 juillet 1635, l'évêque étant absent, c'est le vicaire général du diocèse, le chanoine Honoré Rossignoli, qui se transporte à la Bourgade, au débouché du Pont-Saint-Antoine, pour y recevoir les visitandines. Quelques jours plus tard une nièce de Marengo, visitandine à Mondovi, aurait été autorisée à venir rejoindre le monastère niçois (27). Marengo devait conserver sa protection attentive à ces religieuses. On le verra présider leur transfert en grande pompe dans une construction définitive le 4 mai 1643 ; la communauté comptait alors vingt religieuses dont treize professes.

Les reliques de Ste Rosalie

Nice avait connu la peste en 1631 et obtenu du Sénat de Palerme l'obtention de reliques de sainte Rosalie, l'une des protectrices réputées les plus efficaces contre ce fléau. La municipalité avait fait le voeu d'aménager une chapelle dédiée à la sainte dans l'église du couvent des cordeliers. Dès 1632, le peintre-fustier Joannès Rocca exécute une sainte Rosalie et le 4 septembre on célèbre solennellement, en l'église Saint François, l'anniversaire de la délivrance de l'épidémie (28).

Les reliques ne sont reçues à Nice que le II novembre 1635. Mgr. Marengo les accueille sur la plage des Ponchettes. L'évêque, en accord avec le chapitre, avait décidé que, selon le voeu municipal, les reliques seraient déposées à Saint François. Mais il change d'avis et décide de transférer le voeu sur la cathédrale Sainte Réparate dans une belle chapelle qui serait bâtie à l'emplacement des orgues. La municipalité proteste. Il menace aussitôt d'interdire non seulement les processions relatives à ce voeu mais aussi celles de l'Assomption, de saint Roch et de saint Sébastien (29). Le Conseil de Ville accepte le transfert et décide que les reliques seront placées dans une chasse avec serrure dont on fera cinq clés : une pour chacun des syndics et la cinquième pour l'évêque ; en son absence cette clé sera détenue par le chapitre. Il souligne que les reliques appartiennent à la ville. Néanmoins les cordeliers recevront les quinze ducats prévus par le voeu (30).

L'évêque demande alors à la confrérie du Saint Sacrement, qui est municipale, de recevoir dans sa chapelle intérieure de la cathédrale, l'autel de Sainte Rosalie et la chasse. Les prieurs acquiescent. L'autel sera établi dans cette chapelle, vers l'évêché et du côté du midi (31).

Le 22 juin 1637, le peintre Jean-Gaspard Baldoino reçoit de la ville 77,17 livres pour un tableau de sainte Rosalie destiné à la cathédrale (32).

Dès le 17 novembre 1635 l'évêque porte en procession, sous un dais tenu par les syndics, les reliques jusqu'au Pré-aux-Oies où de nombreux pestiférés avaient été ensevelis entre mai et septembre 1631. On revient ensuite à la cathédrale où le R.P. Peyre, jésuite, prononce un sermon. Chanoines et syndics baisent les reliques qui sont offertes à la vénération de la foule (33).

Cependant les cordeliers privés de la présence bénéfique de ces reliques dans leur église devaient obtenir une revanche. François Barralis, riche commerçant originaire de Lucéram, établi à Palerme et entretenant des relations commerciales continues avec Nice, propose en 1638 aux syndics de leur envoyer une statue contenant d'autres reliques de la sainte palermitaine. Le 9 mai 1638, le Conseil charge les syndics de s'entendre avec l'évêque sur la manière de recevoir ce don et la Ville met comme condition que la statue soit bien déposée à Saint François. Marengo accepte. Le 28 octobre il accueille une statue de sainte Rosalie couronnée d'argent contenant des reliques ; elle fut placée chez les cordeliers. Il y eut dès lors deux reliquaires de cette sainte à Nice (34)

D'autres reliques célèbres devaient être obtenues par la Ville sous l'épiscopat de G. Marengo, celles de saint Vincent. Elles sont dues au Grand Maître de l'Ordre de Malte Jean-Paul Lascaris qui les fit retirer des catacombes de Callixte à Rome, authentifier et acheminer à Nice par voie de mer (35). Marengo les reçoit le 13 octobre 1642 sur la plage des Ponchettes. Accompagné de la plupart des religieux niçois, il les précède jusqu'à la cathédrale. Là elles sont examinées par le médecin César Cappello, offertes à la vénération des fidèles et placées dans la chapelle Sainte Rosalie en attendant l'érection d'une chapelle particulière (36). Ce ne sera jamais fait. Le prince Maurice de Savoie participa avec sa suite à la cérémonie, précéda le dais dans la procession et fut le premier à baiser le reliquaire. La Ville fit tirer dix-huit coups de mortier et sept de canon en cette circonstance. La chasse particulièrement somptueuse aurait coûté 4.000 ducats (37).

Une affaire d'inquisition

Neuf mois après son arrivée à Nice Mgr. Marengo publie un édit général de l'inquisition qu'il fait imprimer à Coni (38). Le 12 mai l'édit est affiché à la porte des églises niçoises. Le Conseil de Ville réagit aussitôt. Il prétend s'opposer à ce que l'autorité de l'Inquisition, qui n'a jamais été reconnue à Nice, y soit introduite par Marengo et charge les syndics de protester auprès de l'évêque. Des avocats sont nommés pour suivre l'affaire (39).

Celle-ci n'eut pas de suites immédiates. Mais elle rebondit lorsque le 2 décembre 1638 la duchesse-régente Chrétienne de France écrit de Turin pour prier de favoriser l'action du Père inquisiteur de Nice (40). Le 18 décembre le Saint Office écrit de Rome à propos de litiges qui l'opposent au vicaire de l'Inquisition de Nice. En fait il s'agit d'une affaire compliquée.

Le 1er janvier 1639 Mgr. Marengo fait saisir tous les papiers de Pierre Gilletta, prieur de Levens, que la régente avait ordonné d'emprisonner avec l'approbation du Saint Siège. L'ordre fut apporté de Turin par Jean Baptiste Richelmi, docteur-ès-lois. Gilletta était accusé d'avoir apostasié à Genève, de s'y être marié, d'être revenu au catholicisme et d'avoir reçu la prêtrise dans des conditions irrégulières. En fait il aurait abjuré la foi calviniste entre les mains de saint François-de-Sales dès le 16 juin 1608 (41).

Deux caisses des papiers de Gilletta, mises sous scellés en présence du chanoine Balduino, prieur capitulaire, sont portées le 9 janvier 1639 chez Marengo pour y être examinées (42). Gilletta avait été incarcéré dès le 1er janvier sur ordre de l'évêque. Il sera relâché sur décision de la cour de Turin le 20 août 1639. Sa bonne foi avait été reconnue ; il s'agissait en fait d'une vieille affaire qui faisait long feu. C'est un rare épisode de l'inquisition à Nice où elle connut peu de développements (43).

Rapports avec le Conseil de la Ville

Les rapports de Marengo avec la ville de Nice demeurèrent en général bons. De nombreux mandats de paiements, quelquefois élevés, témoignent notamment de ces relations. Aucune discussion ne devait jamais intervenir à ce propos. En 1638 par exemple la Ville règle à l'évêque 1.000 livres d'argent. Le prélat prête souvent des grains pour permettre à la Ville de faire la soudure ; celle-ci le rembourse dès que possible (44).

Nous n'avons relevé que peu d'indications sur les relations entre conseil et évêque ; il s'agit surtout de privilèges à préserver, dont on sait combien les Niçois faisaient preuve de vigilance à ce propos et aussi bien vis-à-vis de leurs souverains.

Le 1er juillet 1635, le Conseil de Ville charge les syndics de remercier l'évêque pour le bref du jubilé qu'il a obtenu, de lui en rembourser les frais, mais de protester contre la prétention du Vicaire général à soumettre les niçois aux dîmes des grains, des légumes et des vins (45). Le 12 juillet Mgr. Marengo rend une ordonnance relative à l'ordre à suivre pour le paiement des dîmes, et le 13 juillet une autre contre les inconfès, concubins, adultères et époux séparés (46).

Le 11 novembre 1635, le Conseil charge les syndics de protester auprès de l'évêque qui se fait accompagner, lors des processions, par un prêtre à ses côtés, ce qui va à l'encontre des traditions (47).

Rien de bien grave en somme ; quelques points de détail des privilèges locaux que l'évêque depuis peu à Nice devait ignorer.

Pastorale monégasque

La situation administrative religieuse de la seigneurie de Monaco était particulière : elle se partageait entre les diocèses de Nice pour ce qui était du Rocher, des Condamines et des Spélugues (l'actuelle Principauté) et de Vintimille pour ses villes de Menton et Roquebrune (48). L'autorité de Mr. Marengo, si elle se limitait donc à Monaco, les autres quartiers peu peuplés n'ayant que trois chapelles rurales, lui occasionnait de fréquentes visites auprès de la famille Grimaldi. Ses relations avec Honoré II furent empreintes de la plus étroite amitié. Nous avons donc relevé à part quelques traits de la pastorale monégasque de Mgr. Marengo qui illustrent l'attention qu'il portait à cette paroisse. L'évêque était installé à Nice depuis moins de deux mois qu'Honoré II de Monaco l'invitait à commencer sa première tournée pastorale par Monaco. Le 29 mai 1635, Marengo est sur le Rocher où, dans l'église Saint Nicolas, il administre la confirmation. A cette occasion les syndics lui demandent l'autorisation de célébrer chaque année la fête du Bienheureux Louis de Gonzague dont la Maison est apparentée à celle de Monaco. L'évêque acquiesce. Cette demande se fit officiellement dans la chambre du château qu'avait occupé un siècle plus tôt Stefano Grimaldi, seigneur de Monaco, tuteur de l'héritier du titre, Honoré 1er, à partir de 1532 et qui avait transformé la vieille forteresse médiévale en palais (49). Le 30 juin l'évêque revient à Monaco où il bénit divers objets, notamment trois grands tableaux commandés par les Grimaldi successivement à Milan en 1628, à Gênes en 1630 et à Naples, une "Pietà", en 1634.

Le 1er février 1637 Mgr. Marengo confirme à Saint Nicolas (50). Le 26 janvier 1638 il embarque, avec deux chanoines et le "musico" de la cathédrale, sur une felouque envoyée par Honoré II pour venir présider à Monaco la fête de sainte Dévote qui traditionnellement se déroule le 27, depuis le Moyen-Age. Deux ans auparavant il avait, d'ailleurs, inauguré la première procession des reliques de la sainte depuis la chapelle élevée dans la campagne au débouché du vallon des Gaumates. Le 28 janvier Mgr. Marengo est encore à Monaco où il confirme. Il reviendra probablement chaque année présider la Sainte Dévote ; nous en avons confirmation pour 1640, année où commencèrent d'être frappées des monnaies à l'effigie de la sainte avec en Latin l'invocation : "Protège nous contre l'ennemi" (51). Cette année-là encore, il séjourne quarante huit heures sur le Rocher. Il y arrive le 26 janvier sur le brigantin d'Honoré II. Le 27, il célèbre la messe assisté de trois chanoines. Quatre chanteurs de la maison du cardinal Maurice de Savoie se produisent. Honoré II est accompagné de son fils Hercule, d'André Grimaldi de Beuil (52). Il porte en procession les reliques et bénit le drapeau d'Honoré (53).

Le 24 juillet 1641, Honoré II ayant reçu les reliques de sainte Aurélie, extraites des catacombes de Calixte et données en 1617 au génois Hyacinthe Massa, il en réclame l'authentification. Marengo accepte et demande au prince de lui envoyer son brigantin pour venir à Monaco. Les 3 et 4 août l'évêque est l'hôte d'Honoré II. La translation à lieu le 4, après visite des reliques dans la chapelle castrale Saint Jean et examen des médecins. Le dimanche 4 août les reliques sont placées dans un reliquaire et installées en l'église Saint Nicolas en grande pompe (54).

Ce ne sont ni les seules, ni les dernières mentions de déplacement de Marengo à Monaco. Nous en évoquerons d'autres dans le cadre de l'action politique du prélat. Ce sera encore l'occasion d'exercer sa charge pastorale dans le fief du prince (05) mais les raisons principales des déplacements seront alors diplomatiques. Déjà cette fréquentation assidue du Rocher indique les liens d'amitié qui rapprochaient Giacomino Marengo d'Honoré II.

Le dernier acte pastoral de Marengo concernant Monaco date du 16 novembre 1643. A la suite d'une supplique qui lui est adressée, il permet d'ériger dans la chapelle Sainte Dévote une confrérie de Notre-Dame du Mont Carmel. Il mourrait un mois et demi plus tard (56).

DEUXIEME PARTIE

LE SEIGNEUR

Giacomino Marengo, comte de Drap

Devenu évêque de Nice Giacomino Marengo obtenait à titre personnel le fief de Drap, dans la vallée du Paillon, avec le titre de comte. Il dispose sur le finage de cette communauté d'un château qui sera sa résidence d'été et où il séjournera à son gré et en particulier lors de la levée de ses droits (57).

Il reçoit l'hommage de ses vassaux. Ainsi le 10 octobre 1640, dans son château de Drap, en présence de l'avocat-général et sénateur Antoine Bareilo, délégué des princes de Savoie le Cardinal Maurice et Thomas-François, son frère, tuteurs de leur neveu S.A.R. Charles-Emmanuel H, le bayle, les syndics et les conseillers ainsi que divers particuliers drapois prêtent hommage et serment de fidélité à l'évêque (58).

En juin 1641, G. Marengo achète pour 300 ducats une propriété à Drap au quartier dit "Al Castello", donc proche du château. Cette propriété avait d'abord été acquise le 19 janvier 1638 par l'un de ses parents, peut-être un neveu, Jean-Baptiste Marengo, mais la vente avait été cassée car le paiement n'était pas intervenu dans les délais prescrits. L'évêque a peut-être voulu rattraper l'engagement devenu caduc (59).

Le territoire de Drap était riche en gypse, en pierre à plâtre et en pierre à chaux, si bien que les Niçois viennent s'y approvisionner souvent. C'est le cas pour des chantiers municipaux. En juillet et août 1640, la Ville qui a besoin de chaux vient en chercher à Drap et elle paie le 12 août 55 florins à l'évêque, puis le 19 août elle réitère avec 114 florins. Il en est de même en 1643, le 1er janvier 1644, etc. (60).

D'autre part la Ville paie à l'évêque 36 livres par an pour jouissance de biens de Drap dont il a juridiction. Nous avons mentions de ces versements en date des 24 décembre 1636 pour quatre ans (144 livres), 13 octobre 1638 (72 livres), 28 décembre 1640 (36 livres) paraphés par Marengo (61).

Les biens piémontais

L'évêque a conservé des relations et des revenus à Saluces, à Mondovi et dans d'autres petites localités piémontaises. Le 19 février 1639, ne pouvant se rendre pour ses affaires à Saluces, Mondovi "et autres lieux du Piémont", il choisit comme procureur Benoît Cigna, théologien réputé, chanoine du chapitre cathédral de Saluces. Il s'agit de la revente d'un capital de 1.500 écus placés à 8 % sur Saluces. Puis il charge son mandant de fonder un juspatronat laïc en lui assignant deux fermes du hameau de Margharita au diocèse de Mondovi (62), qu'il avait achetées au trésorier Jean-François délia Valle son parent. B. Cigna doit encore acheter un cens sur Mondovi pour 1.000 doubles d'Italie et le donner à une personne désignée par l'évêque, puis il doit faire établir l'acte d'achat des fermes ci-dessus et les payer et enfin retirer ou percevoir tout ce qui est dû à Marengo dans ces possessions. L'acte est enregistré par le notaire J.B. Alberto (63).

Le 24 mai 1640, G. Marengo charge un autre chanoine du chapitre de Saluces, Jean-Baptiste Régis, ainsi que Bernardin Maghino, procureur et Albert Torriglia de Villanova Asteggiana, de prendre en son nom l'investiture de ses deux fiefs piémontais, lui-même ne pouvant se rendre à Turin ; l'acte est passé au Palais épiscopal, le colonel Esprit Achiardy et le prieur de La Tour étant témoins (64).

Giacomino Marengo, baron de la Turbie

Le 13 mars 1640, pour récompenser sa fidélité et ses services diplomatiques, le cardinal Maurice de Savoie et son frère le prince Thomas inféodent la Turbie avec le titre de baronnie à l'évêque. Ils lui permettent d'en disposer en faveur de la personne de son choix. A cette occasion ils formulent les plus grands éloges de plusieurs ancêtres du prélat que nous avons mentionnés ci-dessus (65). La Chambre des Comptes enregistre l'investiture (66) et enfin le Sénat de Nice entérine le 19 mai 1640 (67). Mais Marengo semble ne pas avoir attaché grande importance à ce fief et à son titre. Dans les actes, il est effectivement qualifié de baron de la Turbie jusqu'au 18 juin 1640. Le 16 novembre de cette même année, un acte indique que "les princes Maurice, cardinal, et Thomas-François tuteurs, administrateurs et gouverneurs des états de S.A.R., ayant vu les mérites de l'évêque G. Marengo, ont donné au prélat le fief de la Turbie avec titre de baronnie dont il prit possession. L'évêque le donne à son neveu, Barthélémy Marengo, docteur-ès-lois, fils de feu Etienne et, en cas d'empêchement, à un autre de ses neveux Melchior délia Valle, fils de Jean-François, de Mondovi, qui, dans ce cas, prendrait le nom des Marengo et leurs armes "Sans les mélanger". L'acte est passé au Palais episcopal (68).

Mais point fut besoin de cet accord puisque Barthélémy Marengo reçut l'investiture du fief de son oncle et paraît dans les actes avec ce titre à partir du 3 septembre 1641. L'évêque ne fut "baron de la Turbie" que moins d'un an.

TROISIEME PARTIE

L'ACTION POLITIQUE : LE DIPLOMATE

Situation politique du duché de sa voie à la fin du règne de Victor-Amédée 1^{er}

Giacomino Marengo avait réclamé son transfert du siège de Saluces sur celui de Nice en 1634. Il fut appuyé par le duc Victor-Amédée 1er qui soutint cette demande auprès d'Urbain VIII. Cela indique déjà que le prélat était bien introduit auprès des souverains savoyards. Le rôle politique qu'il jouera ensuite, confirme ces relations privilégiées. C'est certainement l'aspect le plus intéressant du bref épiscopat niçois de Marengo.

Victor-Amédée 1er (1587-1637), duc à partir de 1630, avait épousé Chrétienne de France (1606-1663), fille d'Henri IV et de Marie de Médicis, sœur de Louis XIII qui, le titre d'"Altesse Royale" ayant été adopté en 1632 par les souverains savoyards, sera la première "Madame Royale". Peu après son avènement Victor-Amédée 1er signait avec Louis XIII le traité de Cherasco (1631) qui laissait le Montferrat indépendant et surtout cédait la forteresse de Pignerol à la France. Les frères du duc critiquèrent violemment cet accord et l'un d'eux, le prince Thomas de Carignan, de dépit, émigra du côté espagnol. Il reprochait au duc de se laisser influencer par sa femme. Désormais la Maison de Savoie devait durant soixante ans graviter dans l'orbite française. Richelieu impose en 1635 au duc l'alliance de Rivoli contre la Maison d'Autriche. Et c'est en entrant en campagne que, tombé malade, Victor Amédée 1er meurt près de Milan en 1637.

Chrétienne de France devient régente au nom de François-Hyacinthe, puis, ce fils aîné étant mort en 1638, au nom du cadet Charles-Emmanuel. Elle assumera cette fonction jusqu'en 1648 sans dénoncer les accords passés avec son frère, mais sans lui céder non plus le moindre des intérêts savoyards. Cependant ses deux beaux-frères désiraient diriger la politique extérieure du duché et renverser les alliances (69). Ayant été écartés par la régente, ils complotent avec l'Espagne pour s'emparer du Piémont par la force et assiègent Turin. De son côté Richelieu tente de subjuguier la Régente qui manoeuvre habilement pour lui résister mais qui devra accepter que les troupes françaises du comte d'Harcourt dégagent Turin, puis combattent l'influence espagnole en Italie du Nord.

Tandis que le prince Thomas de Carignan manoeuvre en Piémont à la tête d'une partie des troupes de Philippe II, le prince-cardinal Maurice de Savoie s'est retranché à Nice qui se trouve ainsi mêlée (malgré elle !) à la guerre civile dans laquelle les "Principisti" pro-espagnols s'opposent aux "Madamisti" tenant de la Régente et qualifiés par les premiers de pro-français. Nice devient donc, à l'écart des campagnes militaires, la capitale de l'opposition. C'est dans ce contexte délicat que Giacomo Marengo va devoir évoluer (70).

Les hautes relations de Mgr. Marengo

Soulignons d'abord que l'évêque entretient des relations très amicales avec les autorités en place. Tout d'abord avec le prince-cardinal Maurice de Savoie, nous le verrons, ensuite avec le gouverneur militaire du château-citadelle de Nice Janus de Sales nous l'avons dit ci-dessus, mais aussi avec le gouverneur du fort de Saint Hospice (71). Il est en effet parrain de son fils, André Alessandro de Alessandri, baptisé en 1637 par le chanoine 3.B. Baldoino, prieur capitulaire, et le R.P. Guillaume Cotto, carme régulier, curé de la paroissiale San Giaume ; la marraine est Anne Françoise épouse du sénateur Jérôme-Marcel Vivaldi (72).

Plus important, nous l'avons vu célébrer le 27 janvier 1640 à Monaco la messe de la Sainte Dévote devant le prince et sa famille, mais également André Grimaldi de Beuil condamné à mort par le Sénat de Nice sur ordre du duc, le 2 janvier 1621 et banni du Comté (73). Or le 6 mai 1640, G. Marengo baptise, à la cathédrale Sainte Réparate, Maurice Grimaldi de Beuil, né le 26 avril, fils d'André ; le parrain n'est autre que le prince-cardinal Maurice, la marraine Lucrece de La Malle, tante de l'enfant et pour l'heure célibataire (74).

Le 27 janvier 1640, l'évêque préside l'enterrement du chevalier Janus de Sales, inhumé dans l'ancienne cathédrale Notre-Dame de l'Assomption au château. Il se préoccupe ensuite de vendre certains de ses biens et d'utiliser 1.000 écus, que le chevalier a laissé, afin de régler de ses dettes en Savoie.

Nous avons relevé les liens qui unissaient le prélat au prince de Monaco Honoré II dont la politique du moment était pro-espagnole. Proche à la fois de la Régente et de ses représentants, du prince Maurice et de ses partisans, Giacomo Marengo saura manoeuvrer habilement ; il sera l'un des artisans de la réconciliation des deux partis et du rétablissement de la paix civile.

Le 4 octobre 1637 l'évêque est informé de la maladie grave de Victor-Amédée 1er et ordonne que toutes les messes soient dites pour son rétablissement. Le 10 octobre Marengo est informé directement, par un courrier venant de Turin, du décès du monarque. Trois jours plus tard, le 13, il se met en route pour Turin en compagnie du premier syndic niçois J. François Cays. Il présente ses condoléances à la Régente puis, le 18 octobre, il concélébre la messe solennelle de funérailles avec l'archevêque de Turin et les évêques d'Aoste, de Fossano, de Mondovi (Charles-Antoine Ripa), de Saluces (Antonio Bellino) et d'ivree ; y assistent également Philibert del Carretto, gouverneur de la ville et comté de Nice et Jérôme-Marcei Vivaldi, sénateur à Nice.

Le 22 décembre 1637 Mgr. Marengo prête serment de fidélité au jeune duc François-Hyacinthe, âgé de cinq ans. Il passe les fêtes de Noël dans la capitale et dans la nuit du 31 décembre 1637 il reprend la route de Nice (75).

Mgr. Marengo évite le pillage de Nice

L'année 1638 n'apporte pas de troubles à Nice, mais, dès le 3 juin 1638, l'alliance qu'elle signe avec Louis XIII dans la lutte contre l'Espagne consomme la rupture entre la Régente et les deux princes de Savoie.

Autour du 28 mai 1639 arrive à Nice l'abbé Buschet, envoyé des princes Thomas et Maurice, dont il apporte des lettres qui annoncent que Nice risque d'être envahie par les Français. Mgr. Marengo accompagne et assiste Buschet dans sa mission. Ce dernier remet un message successivement aux gouverneurs de la citadelle de Villefranche, du fort de Saint Hospice, puis au marquis de Bemezzo, gouverneur de la Ville et du Comté, qui le fait arrêter. Peut-être grâce à l'évêque il est libéré et peut se rendre, avec Marengo, auprès d'Honoré II pour y continuer sa négociation. Le 29 mai, le Conseil de Nice délibère et consigne que la veille, le 28, appelés chez le Gouverneur Bernezzo, les syndics avaient été introduits dans la chambre où était retenu le R.P. Buschet qui les avait félicités de la part des princes et les avait encouragés à repousser toutes troupes étrangères. Les syndics s'étaient vus remettre une lettre de chacun des deux princes adressée aux syndics et aux niçois, mais étaient sortis sans les ouvrir ayant entendu dire que Bernezzo et les gouverneurs du Château et des forts avaient fait de même. Et le Conseil décide de renvoyer ces missives à la Régente sous couvert du Gouverneur (76). On saura le 13 juin qu'elles furent saisies à Coni sur l'ordre du prince Thomas. Certains historiens ont conclu hâtivement, sur cet épisode, que Mgr. Marengo avait soutenu la cause de la Régente contre ses beaux-frères (77) ; nous verrons que son rôle fut plus subtil.

Le 4- juin 1639 le Conseil décide de réunir 500 hommes de milice pour garder la ville que les Français, massés à Antibes, menacent. Le procès-verbal indique qu'en définitive on s'est contenté de lever 300 hommes dans le Comté et de les loger à Nice. De son côté l'évêque offre 200 stara de grains et 600 doubles qu'il avait dans le magasin de la Ville. Les syndics vont au Palais épiscopal le remercier de cette offre généreuse (78).

Pendant ce temps, la Régente voulant mettre une garnison française à Nice et devant les dispositions prises par la Ville, Louis-Emmanuel, comte d'Alais (79), gouverneur de la Provence, convoque la noblesse provençale au Muy et avec des troupes traverse le Var et se déploie devant Nice.

Mgr. Marengo et les syndics sortent de la ville et viennent assurer au comte d'Alais que la population ne prend le parti ni de la France, ni de l'Espagne mais reste fidèle au prince légitime le duc Charles-Emmanuel (alors mineur, il a cinq ans) et donc reste fidèle à la Régente. Le comte d'Alais renvoie ses troupes ; le pillage de Nice est évité (80).

Mgr. Marengo favorise l'installation du prince Maurice à Nice

Le 6 août 1639 le prince-cardinal Maurice est à l'abbaye de Saint Pons, avec une importante escorte armée. Il envoie demander au gouverneur militaire du Château, de qui dépend aussi l'enceinte de la ville, Janus de Sales, qu'on lui ouvre les portes de la ville. Le Gouverneur refuse mais propose au prince une entrevue.

L'évêque se rend à Saint Pons, avec trois représentants des syndics et 25 mousquetaires, pour baiser la main du prince-cardinal (81). Ce dernier prend Marengo par le bras et lui dit : "Andiamo, che se entrete voi, entrero anch'io"

("Allons y, si vous-même entrez, j'entrerai bien aussi !"). Ils trouvent la Porte du Pont fermée. Des pêcheurs, sans doute requis par l'évêque, leur ouvrent la Porte Saint Eloi à coups de masses de fer. L'évêque est-il encore intervenu pour éviter tout affrontement ? Nous n'en avons pas l'indication, mais la fuite du gouverneur du Comté, Bernezzo, en barque, de Limpia à Villefranche où il est accueilli par des volées de pierres et son repli sur Antibes tend à le prouver, d'autant plus que le prince-cardinal loge ce jour-là au Palais episcopal (82).

Le 7 août les places de Villefranche et Saint Hospice se livrent au prince-cardinal ; leurs gouverneurs sont aussi des amis de l'évêque. Le 12 août, en présence de Mgr. Marengo, le Sénat du Comté prête serment de fidélité au duc Charles-Emmanuel II entre les mains du prince Maurice (83).

Restait le gouverneur militaire, Janus de Sales, ami de l'évêque, qui s'était retranché dans le château (84). Le 16 août, le prince Maurice délègue Marengo pour traiter avec le Gouverneur ; le prélat se rend du côté de Lympia sous les murs du château près de la porte de la citadelle. Il obtient d'être reçu en compagnie du prince dans la forteresse et il garantit que les droits de Charles-Emmanuel II n'en souffriront pas. L'entrevue a lieu le 1er septembre (85). Là encore le rôle joué par Marengo paraît déterminant ; Janus de Sales restera en place jusqu'à sa mort en janvier 1640 et l'évêque liquidera sa succession, nous l'avons dit. Son rôle diplomatique auprès du prince-cardinal va s'affirmer.

Le conseiller politique du prince Maurice

Le 11 septembre 1639 l'évêque se rend sur la plage des Ponchettes pour y accueillir Honoré II de Monaco venu, sur une felouque escortée d'un brigantin "bien armé à cause de la peur qu'on avait des français", baiser la main du prince-cardinal. Mgr. Marengo reçoit le prince de Monaco à déjeuner au Palais épiscopal ; les plats sont envoyés des cuisines de la résidence du prince Maurice. La visite protocolaire a lieu l'après-midi, puis l'évêque reconduit Honoré II à sa felouque. Fin novembre c'est l'évêque qui, sur la felouque du prince Maurice qui lui a délégué deux de ses serviteurs pour l'accompagner, dont le chevalier Buschetto, et son orchestre, se rend à Monaco. Ce déplacement fait suite à une conférence, la semaine précédente, du prince et du prélat. Le 8 décembre 1639, les deux princes, Thomas et Maurice, confirment la création, le 30 avril 1559 par le duc Emmanuel-Philibert, du Collège des Docteurs de Nice en lui conférant des prérogatives et des immunités identiques à celles de Turin. Ils décident que l'évêque sera chef et chancelier de ce collège et qu'il interviendra pour la collation des grades ; en cas de vacance du siège épiscopal le vicaire-capitulaire assumera cette charge (86).

Le 12 janvier 1640, Honoré II et son fils Hercule étant revenus à Nice s'entretenir avec le prince Maurice, Mgr. Marengo les raccompagne par mer jusqu'au fort Saint Hospice, y débarque et revient sur un brigantin. On sait que quelques jours plus tard il séjourne quarante-huit heures sur le Rocher à l'occasion de la Sainte Dévote.

Le 13 mars 1640 l'évêque et André Grimaldi de Beuil escortent jusqu'à Saint Hospice Valérien Sfondrato, comte de la Riviera, seigneur des vallées d'Asti, etc., chambellan et conseiller intime du roi d'Espagne, commissaire-général des armées de Milan. Il vient de s'acquitter pour Leganez, gouverneur général du Milanais, d'une mission auprès du prince-cardinal Maurice qui tente d'engager des négociations avec sa belle-soeur la Régente. On veut l'en détourner ; c'est d'ailleurs la seconde ambassade milanaise à ce propos. Le comte de La Riviera transitait par Monaco où il devait conférer avec Honoré II. Marengo le laisse à Saint Hospice.

De son côté le prince Thomas avait envoyé à son frère le marquis de Bagnas-co, ancien gouverneur de la ville et comté de Nice, avec une mission identique

(87). Le même jour, on l'a vu, Marengo est fait baron de la Turbie.

Deux semaines plus tard, le 26 mars, en l'église conventuelle des prêcheurs, le prince-cardinal Maurice est fait Grand' Croix de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, peut-être des mains de l'évêque (88). Et le 6 août 1640 Mgr. Marengo préside une procession d'actions de grâces, remerciant Dieu de la présence du prince-cardinal Maurice à Nice (89).

G. Marengo ambassadeur des princes de Savoie en Espagne

Nous ignorons malheureusement le contenu des conversations de ces diverses rencontres et des entrevues auxquelles Marengo prend part. Mais dès le second semestre de 1640 l'évêque se voit confier des missions beaucoup plus importantes. En novembre il quitte Nice pour Gênes où il semble avoir rencontré notamment le prince Thomas qui concluait le 2 décembre un accord avec la Régente par lequel il s'engageait à combattre l'Espagne à ses côtés. Là encore on peut se demander si l'évêque, avec l'assentiment du prince Maurice dont l'attitude était moins radicale, n'était pas l'artisan de ce revirement. Cependant Thomas le regrettait aussitôt et se dédit immédiatement. Le 7 décembre Marengo est de retour à Nice. Il rend compte de son ambassade à Maurice et lui annonce l'arrivée de son frère Thomas et de l'une de ses soeurs "l'Infante Marie", tertiaire franciscaine (90).

Le prince Thomas débarque à Nice le 25 décembre 1640 et se rend chez son frère où se tient un véritable conseil de guerre. En effet sont réunis là Valé-rien Sfondrato, comte de la Riviera, commissaire-général des armées de Milan, revenu à Nice dès le 2 octobre pour dissuader Maurice de Savoie de s'entendre avec la Régente, André Grimaldi de Beuil, dont on ignore le rôle précis, le marquis de Bagnasco, conseiller de Thomas avec lequel il a voyagé, peut-être Honoré II de Monaco, chez qui Thomas s'est arrêté et sur le brigantin duquel il a rallié Nice, et Mgr. Giacomino Marengo.

Le prince Thomas avait fait escale à Oneille, puis à Monaco ; il était accompagné d'une suite imposante qui occupait trois felouques (91). Le 3 janvier 1641 l'évêque reçoit Honoré II qui arrive par mer, déjeune au Palais épiscopal et va baiser la main du prince Thomas. Le 9 janvier c'est au tour de Marie de Savoie d'atteindre Nice ; elle voyage dans le costume des tertiaires de son ordre, par humilité, et va loger à la Gabelle (92).

Le 26 mai 1641 Mgr. Marengo se rend à Monaco et là s'embarque sur une galère de la République à destination de Gênes où il va arrêter les préliminaires d'une mission diplomatique en Espagne. Il s'agit en particulier de négocier la libération de l'épouse du prince Thomas et de leurs deux fils que le prince avait remis à Philippe IV comme gage de sa fidélité. Cette libération est la première étape d'un rapprochement officiel avec la Régente (93). Ce séjour va se prolonger plusieurs semaines. Lors du mariage d'Hercule Grimaldi, fils du prince Honoré II, le 7 juillet 1641 avec Aurélie Spinola, fille d'un génois, Luc Spinola, avec lequel Marengo a des relations financières, ce dernier est absent ; c'est l'évêque de Vintimille, qui, rappelons-le, a juridiction épiscopale sur les deux tiers de la principauté monégasque d'alors, qui célèbre la cérémonie sur le Rocher. Les bans avaient été publiés le 28 juin 1641. Le lendemain des noces, 8 juillet, Louis XIII accordait certaines conditions à Honoré II en échange de sa rupture avec l'Espagne ; ce mariage avec une grande famille génoise participant au soutien qu'accorde la République à Philippe IV au lieu de pousser Honoré II vers l'Espagne va le rapprocher de la France (94).

Revenu à Nice, à une date que nous n'avons pas trouvée, G. Marengo s'embarque à Villefranche à destination de l'Espagne. Il est accompagné du comte Masserati que Thomas envoyait comme ambassadeur permanent auprès de Philippe IV (95). Le comte avait été embarqué à Savone sur deux galères qui stationnèrent à Villefranche tandis que Marengo faisait un dernier aller-retour à Monaco.

A l'issue d'une ultime conférence réunissant les princes Thomas et Maurice, le comte Masserati et Mgr. Marengo, la mission quitta Villefranche dans la nuit du 6 au 7 septembre 1641 (96).

Cette mission va se prolonger plus de sept mois. Mgr. Marengo restera absent de Nice 234 jours durant (97). Il rentre le 28 avril 1642 sur un brigantin génois et va immédiatement saluer le prince Maurice. Seule précision sur le succès de sa mission : il a obtenu du roi d'Espagne le commandement de l'armée en qualité de "général de sa Majesté Catholique" pour le prince Thomas. Marengo revient accompagné de l'abbé Boetto ; il regagne son palais épiscopal peu après son arrivée (98).

La fin de la "guerre civile" savoyarde

Début juin 1642 le comte Sirvela, nouveau gouverneur général du milanais, presse le prince Thomas de se mettre en campagne. Mais ce dernier refuse prétextant que Sirvela omet de lui accorder le commandement en chef promis par Philippe IV à "l'évêque de Nice et au comte Masserati ses ministres".

En fait le 14 juin 1642 un accord intervient enfin entre la Régente et ses beaux-frères mettant un terme à une guerre civile de près de quatre ans (99).

Et le 30 juillet, Mgr. Marengo fait chanter un Te Deum en la cathédrale Sainte Réparate, devant le prince-cardinal escorté de cinquante suisses en armes et des carabiniers de sa garde personnelle. Puis il préside une procession d'actions de grâces pour célébrer l'accord désormais confirmé.

Le traité du 14 juin fut signé par la régente Chrétienne à Turin, par le prince Thomas à Ivree et par le prince Maurice à Nice. Il prévoyait que Maurice serait reconnu lieutenant-général et gouverneur de la ville et du comté de Nice et qu'il épouserait l'une de ses nièces, Louise-Marie, fille de la Régente et de feu Victor-Amédée 1er. Thomas devenait lieutenant-général, gouverneur d'Ivree et de Bielle (100).

Le 13 septembre 1642, Mgr. Marengo reçoit Gaspard Ceschinelli, nonce apostolique à Turin, à la porte Pairoiière (101). Il arrive de Saint Pons dans le carrosse de Maurice de Savoie. La cérémonie de la remise du chapeau et de la pourpre cardinalices a lieu à Sainte Réparate le 21 septembre sous la présidence du nonce assisté de Mgr. Marengo. Une messe suit à l'issue de laquelle le mariage est célébré par procuration ; le marquis de Pianezza représente la fiancée.

Le prince Maurice quitte Nice le 22 septembre pour Sospel où il logera dans le palais du comte Ricci des Ferres qui se dresse sur la place Saint Michel face à la cathédrale. Le mariage véritable a lieu le 29 septembre ; il est béni par le nonce et se déroule dans la chapelle privée de J. François Blancardi, celui-là même qui succédera à Barthélémy Marengo, neveu du prélat, sur le fief de la Turbie.

Toujours logés au palais Ricci des Ferres, les jeunes époux (lui a 50 ans, elle seize !) séjournent cinq jours à Sospel avant de revenir à Nice où ils arrivent le 5 octobre et s'installent dans la résidence privée du Prince (102).

Le 28 septembre 1642 Marengo faisait chanter un nouveau Te Deum, à la fois pour le traité du 14 juin et pour la prise de Perpignan tombé le 9 septembre devant les armées de Louis XIII (103). La principale action diplomatique de Giaco-mino Marengo est achevée. Elle n'est pas négligeable sans être, on s'en doute, absolument déterminante. L'évêque se présente surtout comme le représentant des intérêts de Maurice de Savoie (104). Grâce à ce rôle et aux relations qu'il entretient avec Honoré II de Monaco, il obtient la confiance du prince Thomas. Mais dans le règlement de ce qu'on a appelé la Guerre civile des Etats de Savoie, une part essentielle revient à Jules Mazarin, prélat-diplomate négociateur de la paix de Cherasco en 1631, vice-légat du pape en Avignon en 1634, nonce apostolique auprès de Louis XIII en 1635-36. Naturalisé français en 1639, cardinal en 1641 il contribua à gagner Maurice et Thomas de Savoie à la cause de la régente Chrétienne, à réaliser un accord entre eux, qui détachait les deux princes de la Maison d'Autriche. Il est possible que Marengo l'ait rencontré lors de ses déplacements préliminaires à Gênes.

CONCLUSION

DERNIERS ROLES ET MORT DE MGR. MARENCO

Mgr. Giacomino Marengo avait de solides relations dans la capitale génoise notamment auprès de la puissante famille des Spinola. Nous avons dit qu'en 1641 il était le créancier de Luc Spinola et que cette année là, absent de son diocèse, il délégua l'évêque de Vintimille pour bénir l'union d'Aurélie Spinola avec Hercule, fils du prince de Monaco, sur le Rocher. Le 1er septembre 1642 Marengo intervient dans un différend qui oppose la ville de Nice aux Spinola au sujet d'une dette que les syndics prétendent avoir réglé. L'évêque s'offre d'ailleurs pour aplanir toute difficulté pouvant surgir à l'avenir entre la Ville et les Spinola de Gênes (105).

Le 12 octobre 1643 Mgr. Marengo, une fois de plus, arrive à Monaco. Il a voyagé sur la felouque qu'Honoré II lui a envoyée. Au port, il est reçu par Pierre-Antoine Silva, grand-camérier du Prince. Au palais, Honoré II et son fils Hercule, eux-mêmes, l'attendent au pied de l'escalier d'honneur. Le prélat vient baptiser le premier enfant d'Hercule et d'Aurélie. Il trouve là le comte d'Alais, gouverneur de la Provence, venu avec sa femme pour représenter, à la cérémonie, Louis XIV et sa mère Anne d'Autriche, alors régente.

Il faut dire qu'Honoré II avait, le 22 mai 1642, été créé chevalier du Saint Esprit par Louis XIII, puis duc de Valentinois, comte de Carladez ; pour son fils Hercule la terre des Baux-en-Provence était érigée en marquisat et le roi de France avait accepté d'être le parrain du futur nouveau-né.

C'est donc le 13 octobre 1643 que Mgr. Marengo baptise l'enfant, assisté des évêques de Fréjus et de Glandèves (106) et des trois principaux chanoines du chapitre niçois : le prévôt, le vicaire-général et le curé de Sainte Réparate. Il s'agit donc d'une cérémonie grandiose. Le lendemain l'évêque bénit le tabernacle de la chapelle de la Miséricorde, siège de la confrérie des Pénitents Noirs dont le prince Honoré II est le premier prieur (107). Puis il passe à la chapelle Sainte Barbe, à l'autre bout du Rocher, pour en bénir les ornements. Il rentre à Nice sur la felouque de S.A.S. (108).

Nous avons dit qu'un mois plus tard le 16 novembre 1643, Mgr. Marengo autorisait une confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel à s'ériger dans l'église de Monaco ; ce sera son dernier acte officiel. En juillet-août il avait enfin autorisé les augustins-déchaux turinois, qu'il refusait depuis plus de dix ans, à s'installer à Nice ; mais quand en décembre ils sont mis en possession du site définitif de leur couvent, c'est le chanoine-sacriste Erige Gente qui officie. Marengo, qui avait inauguré son épiscopat niçois en chassant les représentants de cet ordre mendiant de la Ville, est alors malade et alité (109). Le 2 janvier 1644 le prélat meurt. Il est enterré le 3 dans le caveau épiscopal sis dans la chapelle du Corpus Domini, sans cérémonie particulière. Le prince Maurice devait écrire de Turin pour ordonner de l'exhumer et de lui rendre les honneurs d'usage. La Ville paya 3 livres aux trois trompettes du prince Maurice qui sonnèrent en tête de la procession funèbre, vingt et une torches et vingt quatre brandons de cire blanche y furent consummés.

Le registre des morts de la paroisse Sainte Réparate porte : "1644 gennaio, alli 3 Hlmo Rmo Giacomino Marengo, vescovo di Nizza, d'anni 72, sepolto in Santa Reparata" (110). Moins concis, le registre de l'Etat civil monégasque précise : "1644 e li 2 gennaio L'IIImo e Rmo Monsignor Don Giacomino Marengo, vescovo di Nizza, nativo del Mondovi, d'eta 75 annir in C(ommunione) S(anctae) M(atris) E(cclesiae) animam Deo reddidit, nella cita di Nizza, otto mesi pativa dolori di stomaco. Fu prelato amorevolissimo al Principe N.3., e le altre Eccellenze tutte. Ha fatte moite fontioni solemni in questa chiesa dall' aggiunta délie rella-tioni" (111).

Le chanoine-prévôt H. Rossignoli devait assurer le vicariat capitulaire jusqu'au 7 juin 1644 date de l'arrivée de Mgr. Didier Palletis, chanoine régulier de Saint Jean de Latran, successeur de Giacomino Marengo sur le siège episcopal de Nice.

BIBLIOGRAPHIE

I - SOURCES MANUSCRITES

1. Archives départementales des Alpes-Maritimes

S/série 2 3, liasse 119 : consacrée aux évêques de Nice depuis le XVe siècle à partir des notes laissées par l'érudit Georges Doublet. Une chemise rassemble de nombreux éléments concernant Giacomo Marengo ; elle a servi de base à nos recherches.

Série B, registre 8 (1634-1643) : inféodation de la Turbie à Mgr. Jacques Marengo (1640). Nomination de Barthélémy Marengo, docteur-ès-lois, en qualité de préfet de Nice (1641).

Série B, registre 51 (1761-1767) : questions posées à l'avocat Antoine Marengo nommé sénateur et patentes de Sénateur au Sénat de Nice en sa faveur (1761).

Série C (Insinuation des actes officiels) :

registre 162 (1638) - registre 172 (1646)

registre 163 (1639) - registre 173 (1646)

registre 164 (1640) - registre 174 (1647)

registre 166 (1642) - registre 183 (1653)

registre 167 (1642) - registre 190 (1657)

MORIS Henri, Inventaire des séries A et B des Archives départementales des Alpes-Maritimes antérieures à 1792, Imp. Ventre Frères, Nice, 1902 (en particulier l'introduction).

2. Archives communales de Nice

Manuscrit Pierre SCALIERO, tomes I, II et III, rédigé à Nice en 1792 : chroniques et compilation de documents originaux.

Manuscrit Joseph BONIFACY, MsA (t. I), MsE (t. IV), MsG (t. V) et t. IX, rédigés entre 1820 et 1829 : compilations systématiques de documents (les cotes d'archives indiquées sont souvent inutilisables : reclassement ou disparition des documents).

Série BB (Procès-verbaux des réunions du Conseil communal) : registre 11 (1634-1635) - registre 13 (1640-1643) registre 12 (1637-1640) - registre 15 (1635 et 1653, 54)

Série CC (Mandats de paiements des frais engagés par la Ville) : registres des années 1637 - 1639 - 1640 - 1643 - 1644 ; registre 240 (1636) - registre 241 (1638) - registre 245 (1640)

Série GG (archives ecclésiastiques) : liasse 1, pièce 4, liasse 14, pièces 1 et 2, liasse 70.

Fonds Louis CAPPATTI, série des personnalités (par ordre alphabétique) : chemise Marengo (ne contient qu'une très courte notice manuscrite).

3. Bibliothèque de Cessole, Musée Masséna, Nice

Manuscrit n° 199, Memoria delia fondatione del..., convento di S. Gio-Batta in Nizza. fr. Archives du Palais princier, Monaco

Manuscrit de Dom Pacchiero curé de l'église paroissiale St Nicolas de Monaco, de 1635 à 1650. (Source précieuse pour tous les événements de cette époque, spécialement religieux).

Série DI, liasse 40, cahier "Decreti" ; Série DI, liasse 41.

II - SOURCES IMPRIMEES

ANONYME, Mémoires du Premier monastère de la Visitation Ste Marie de Nice, rangés par la religieuse XXX, en cette année 1709, Imp. Lersch-Emanuel, Nice, 1910. (Chronique couvrant la période 1635-1709).

BOISSON (Robert), "Sainte Dévote", in Rive Azurienne, n° 10, février 1981 (mensuel monégasque ; a cessé de paraître).

BORDES (Maurice), Dirt, Histoire de Nice et du pays niçois, Privât, Toulouse, 1976.

- BRE5 (Giuseppe), Note d'archivio, Stamperia del Commercio, Nice, 1919.
- BOUCHE (Honoré), Chorographie ou description de la Provence et l'histoire chronologique du même pays, éd. L. David, Aix-en-Provence, 1664.
- CANIS (Louis), La chapelle des Pénitents Noirs de Monaco, éd. 3. Rosso, Monaco, 1954.
- CHOBAUT (Henri), Essai sur l'autonomie religieuse de la Principauté de Monaco, Monaco, 1913 (exemple. aux A.D. A.M.).
- DELLA CHIESA (Francesco-Agostino), Corona Reale di Savoia ossia relatione délie provincie..., 2 volumes, L. et B. Stratella, Cuneo, 1655-1657 (1 exempl. à la B.M. Nice).
- DELLA CHIESA (Francesco-Agostino), Fiori di blasoneria per omaz..., con i freggi délia nobilte, éd. A.F. Cavaleti, Torino, 1658 (1 ex. à la B.M.).
- COMPAN (André), Histoire de Nice et de son comté, coll. Les Régionales n° 5, éd. Serre, Nice, 1982 (3è éd.).
- DI VILLA-REY, (Pietro Michèle), Supplemento al primo volume délia raccolte di decreti, moniti, pastorali più notabili, ecc., Societatem Typographicam, Nice, 1822.
- DOUBLET (Georges), "Jacquemin Marengo", in Annuaire Catholique, année 1925, pp. 31 et suiv.
- DOUBLET (Georges), "Nice durant la régence de Chrétienne de Savoie (1637-1648)", in Nice-Historique 1930, n° 1-2.
- DOUBLET (Georges), "Le titre épiscopal de comte de Drap", in Nice Historique 1930, n° 5.
- DOUBLET (Georges), "A travers les budgets municipaux de Nice en 1429-1430-1432-1433", in Nice-Historique, 1934, n° 3.
- FRANCHI-VERNEY DELLA VALLETTA (comte Alessandro), Armerista délia famiglie nobili et titolate délia monarchia di Savoia, éd. Fratelli Bocca, Rome, 1873, in folio (deux exempl. à la B.M. Nice).
- GAMS (R.P. Pius Bonifacius), Séries episcoporum ecclesiae catholicae quotquot innotuerunt a Béate Petro Apostolo, éd. G.J. Manz, Ratisbonne, 1873.
- GIOFFREDO (Pietro), Storia délie Alpi Marittime (rédigé en 1691), publié à Turin en 1839, rééd. Savigliano 1978).
- GIOFFREDO (Pietro), Nicaea Civitas (rédigé en 1650, publié par Nice-Historique à Nice en 1912).
- GUIGHENON (Samuel), Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie, justifiée par titres, fondations de monastères, manuscrits..., I'yon, Guillaume Barbier, 1660, 3 vol.
- MORIS (Henri), "Le Sénat de Nice, de 1614 à 1792" in Annales Sté Lettres Sciences & Arts des A.M., tome XVIII, 1903.
- RANCE-BOURREY (abbé A.-J.), L'imprimerie Hugolin Martelli, Nice, 1898.
- SAIGE (Gustave), Monaco, ses origines, son histoire, Paris, 1897.
- SAPPIA (Henri), "L'inquisition à Nice", in Nice-Historique, n° 13, 1899, p. 201.
- THEVENON (Luc), "Le couvent des cordeliers de Nice" in Cahiers de la Méditerranée, Université de Nice, n° 13, déc 1976.
- THEVENON (Luc), Edifices religieux et développement urbain à Nice du Moyen âge à l'Empire, thèse de doctorat d'Histoire, Faculté des Lettres, Université de Nice, 1984, 4 volumes.
- MEURGEY DE TUPIGNY, Histoire de la Maison de Marenches en Franche-Comté, Paris, 1948.
- TISSERAND (Eugène), Histoire civile et religieuse de la cité de Nice et du département des Alpes-Maritimes, 2 tomes, éd. Visconti-Delbeschi, Nice, 1862 (rééd. Laffitte, Marseille, 1973).
- UGHELLI (Ferdinando), Italia Sacra sive de episcopis Italiae et insularum adfacen-tium, rebasque..., 10 volumes, dont t. IV : "Complectus metropolitanas..., Insubriae ac Pedementis Italiae provinciis spectantur", éd. S. CoJeti, Venise 1717-1722 (ensemble des 10 vol. à la B.M. Nice).

NOTES

- (1) Cet imprimé est inséré dans le manuscrit de Pierre Scaliero : A.C.N., Ms P. Scaliero, T. 2, Parte III, p. 370 (1780). Cf. photographie jointe en Annexes.
- (2) Arch. Pal. Mon., Ms Pacchiero, curé de l'église St Nicolas en 1635-50.
- (3) Francesco-Agostino DELLA CHIESA, Corona reale di Savoia, osia relatione délie provincie..., 2 vol., L. et B. Stralleva, Cuneo, 1655-57. Diego délia Chiesa, évêque de Nice de 1665 à 1669.
- (4) Anonyme, Mémoires du premier monastère de la Visitation Ste Marie de Nice, rangés par la religieuse XXX, en cette année 1709, Imp. Lersch- Emanuel, Nice, 1910. H. MORIS, Inventaire des séries A et B des Archives départementales des A.M., Introduction, p. LX et H. MORIS, Le Sénat de Nice, p. 96. UGHELLI, moine cistercien érudit, in Italia Sacra, donne la série des évêques italiens avec armoiries et généalogie. Repris et augmenté par GAMS. Un abrégé d'Ughelli-Gams a été publié par Lucenti. Pour les actes des archives communales, série CC, nous donnons les photographies des paraphe de l'évêque en Annexes.
- (5) SAPPÀ (H.), in Nice-Historique, 1899, p. 201.
- (6) A.C.N., Ms de Pietro Scaliero, Tomes I, 11, et III, 1790-92, l'appelle tantôt Giacobino, tantôt Giacomino.
- (7) MORIS (H.), Inventaire..., et Le Sénat..., op. cit.
- (8) GIOFFREDO (P.), Storia délie Alpi Marittime, Torino, 1839 (rééd., 1978), T. VI, p. 467.
- (9) FRANCHI-VERNEY, Armerista.
- (10) Francesco-Agostino DELLA CHIESA, Fiori di blasoneria. Cf. aussi UGHELLI-GAMS, op. cit., et P. GIOFFREDO, Nicaea Civitas, op. cit. Enfin M. de TUPIGNY, op. cit., p. 9 donne pour armes des Marenci de Mondovi une description un peu différente : "D'azur au lion d'or rampant, charge de trois cotiles de sable posés en bande, brochant sur le tout", qui auraient été notamment portées par Giacomino Marengo alors évêque de Saluces (1627). De son côté Joseph PASCAL, "Armoriai nobiliaire et historique de l'ancien Comté de Nice", in Armanac Nissart 1907, pi. hors-texte E, attribue à Mgr. G. Marengo des armes toutes différentes: "D'argent au rameau de vigne de sinople portant une grappe d'azur".
- (11) A.D. A.M., série B, reg. 8, f° 193. La dernière énumération reste arbitraire : elle met en cause des souverains régnant entre la fin du XII^e et la fin du XV^e siècle ; on peut supposer que les donations évoquées concernèrent un plus grand nombre de Marengo dont les prénoms de deux seulement perdurèrent en même temps que ceux des illustres donateurs. Cf. aussi M. de TUPIGNY, Histoire de la Maison de Marenci en Franche-Comté, Paris, 1948, pp. 7 et 8 qui cite d'autres membres de la branche de Mondovi.
- (12) GIOFFREDO (P.), "Nicaea Civitas", Ms rédigé en 1650, publié en 1912 par les soins de Nice-Historique (= La cite de Nice illustrée par ses monuments sacrés).
- (13) UGHELLI et GAMS, op. cit.

- (14) BONIFFASSI (J.), Ms E, op. cit., donne 1835 comme date du transfert ; c'est celle de son arrivée. F.A. DELLA CHIESA, op. cit., ne mentionne Marengo que pour 1636.
- (15) TISSERAND (E.), Histoire civile et religieuse de la cité de Nice et du département des A.M., Visconti-Delbeschi, Nice, 1862 (rééd. Laffite, Marseille, 1973), tome II, p. 1147.
- (16) Archives du Vatican, Cons. 130, p. 198 ("Jacobinus Marengus de Salutiarum ad Niciensem translatus per obitum Pétri Francisci Maletti").
- (17) A.C.N., Ms P. SCAUERO, op. cit., t. II, p. 363).
- (18) A.C.N., série GG, liasse 1, pièce 4, parchemin O,25 X O,45 m. (avec plomb) : cf. photographie en Annexes avec transcription partielle du texte.
- (19) A.C.N., Ms P. SCAUERO, op. cit., t. II, p. 370 ("envoyées par l'évêque de Saluces Giacomino Marengo")-
- (20) RANCE-BOURREY (A.3.), L'imprimerie de Hugolli Martelli, Nice, 1908, p. 11.
- (21) A.C.N., Ms P. SCALIERO, op. cit., t. II, pp. 370 et sq. et P. GIOFFREDO, Storia..., op. cit., t. VI, p. 467 qui date du 1er avril l'entrée du prélat.
- (22) Ce type de concurrence et d'opposition entre ordres religieux, notamment mendiants, fut fréquent. Sur ce sujet et sur cet épisode particulier cf. Luc THEVENON, Edifices religieux et développement urbain à Nice, du Moyen-Age à l'Empire, thèse de doctorat d'Histoire, Université de Nice, Faculté des Lettres, 1984, tome III, pp. 407 à 416.
- (23) Bibliothèque de Cessole, Nice, Ms n° 199. A.C.N., Ms P. SCALIERO, t. II, p. 350 et t. V, pp. 41 et sq. Cf. Luc THEVENON, op. cit., p. 409.
- (24) A.C.N. Ms P. SCALIERO, op. cit., t. II, p. 363. 3. François de Sales, évêque de Genève de janvier 1623 au 5 juin 1635, avait succédé à Saint François mort le 28 décembre 1622.
- (25) Le château, rappelons-le, couvre l'ensemble de la colline qui domine la ville à l'est ; le Gouverneur militaire a sa résidence dans le vieux noyau du castrum médiéval transformé et réaménagé aux XVI^e et début XVII^e, situé sur la plateforme sommitale ; il est intéressant de relever que l'évêque effectue ce court déplacement à cheval.
- (26) A.C.N., Ms P. SCALIERO, op. cit., t. II, pp. 366 et 367, qui donne le texte de l'autorisation.
- (27) A.C.N., Ms Joseph BONIFACY, t. I (Ms A) année 1634, n° 2878, f° 148 et P. GIOFFREDO, Storia..., op. cit., t. IV, p. 467. Cf. aussi L. THEVENON, op. cit., t. III, p. 427.
- (28) DOUBLET (G.), in Nice-Historique, n° 3, 1934, p. 77 note 5 ; 3. BRES, Note d'archivio, stamp. del Commercio, Nice, 1919, pp. 139-40 ; L. THEVENON, "Le couvent des cordeliers de Nice", in Cahiers de la Méditerranée, Université Nice, n° 13, décembre 1976, pp. 52 à 72.

(29) Notre-Dame de l'Assomption est le titre de la cathédrale médiévale bâtie sur la colline au XI^e siècle, reconstruite au XV^e siècle, abandonnée en 1531 au profit de la chapelle bénédictine de Sainte Réparate dans la ville basse ; elle est donc la première patronne de Nice. Les saints Roch et Sébastien, autres saints anti-pestueux, avaient chacun une chapelle en ville, le premier sur la Marine, le second près de la Porte Pairolière.

(30) A.C.N., série BB, reg. 11 (1634-35), registre des délibérations du Conseil.

(31) A.D. A.M., série C, registre 162, f^o 650.

(32) A.C.N., série CC, registre de mandats pour l'année 1637.

(33) A.C.N., Ms P. SCALIERO, t. II, p. 394.

(34) A.C.N., série BB, reg. 12, f^o 27 v^o. Si la statue-reliquaire des cordeliers a disparu après la Révolution, le reliquaire et son autel subsistent aujourd'hui dans la cathédrale Ste Réparate.

(35) Jean-Paul LASCARIS (1563-1657), 55^{me} Grand-Maître de l'ordre de Malte, comte de Castellar ; il finança pour son neveu Jean-Baptiste la construction du palais niçois.

(36) A.ON., série GG, liasse 14, pièce 2, acte de translation des reliques de Saint Vincent ; cf. photographie et transcription partielle en Annexes..

(37) Cette chasse et ces reliques sont conservés aujourd'hui dans le Trésor de la cathédrale ; les sceaux apposés par Mgr. Marengo ont été brisés, peut-être à la Révolution.

(38) A.C.N., Ms P. SCALIERO, op. cit., t.II, pp. 370-71. Un exemplaire de ce tirage est conservé entre ces pages du manuscrit du compilateur niçois ; nous en donnons la photographie en "Annexes".

(39) A.C.N., série BB, reg. 11, f^o 25 et Ms 3. BONIFACY, t. I (MsA), n^o 2.901. Voir aussi Henri SAPP1A in Nice-Historique, 1899.

(40) A.C.N., Ms 3. BONIFACY, t. I (MsA), n^oS 2.819 et 2.820.

(41) A.C.N., Ms P. SCALIERO, op. cit., t. II, p. 403.

(42) A.D. A.M., série C, reg. 163, f^o 2.

(43) A.C.N., Ms P. SCALIERO, op. cit., t. H, p. 403.

(44) Ainsi le 21 décembre 1639, les syndics reconnaissent lui devoir 45,12 livres pour prêt de grains (A.ON., série CC, cahiers des mandats 1639).

(45) A.C.N., série BB, reg. 15, f^o 2 et reg. 11, f^o 1 v^o (G. DOUBLET en a relevé, dans ses notes, le texte : A.D. A.M., s/série 23, liasse 119).

(46) Arch. Pal. Monaco, série D', liasse 40, cahier des "Decreti", f^o 22.

(47) A.C.N., série BB, reg. 11, f° 19 v° et reg. 15, 1° 22 (G. DOUBLET en a relevé le texte : cf. idem note 45 ci-dessus).

(48) Après 1860, Monaco resta attaché au diocèse de Nice, jusqu'à la création d'une Abbaye Nullius le 30 avril 1868.

(49) Arch. Pal. Monaco, série DI (ex. DI*39, f° 43) et série DI, liasse 40, actes de l'évêque, cahier des "Decreti", f° 19 v°. (Texte latin de la de mande relevé par G. DOUBLET : A.D. A.M., s/série 2J 119)

Note : Marie Grimaldi, fille de Jean II seigneur de Monaco mort en 1505, épousait en 1515 Jérôme Délia Rovere, seigneur de Vinovo, ce qui la contraignait à l'abandon de ses droits de succession sur Monaco. Ils eurent une fille, Anna Délia Rovere, qui épousa Louis de Gonzague, prince de Castiglione et Solferino. De ce mariage naquit Ferdinand qui sera le père de saint Louis de Gonzague. Ce dernier s'apparentait donc aux Grimaldi par sa grand-mère paternelle (cf. G. SAIGE, Monaco, ses origines, son histoire, Paris, 1897, p. 25). Bêatifié par Grégoire XV, en 1621, il sera canonisé par Benoit XIII en 1726.

(50) Arch. Pal. Monaco, registre du curé Pacchiero-

(51) Le 27 janvier 304, sous le règne de Dioclétien, une barque arrivait devant le Rocher et s'échouait face au vallon des Gaumates. Y reposait le corps de Dévote, martyrisée à Mariana (Corse). Le nautonnier Gratien la conduisait. Y avaient pris place Benenatus, prêtre, et Appolonius, diacre.

(52) Le condamné à mort de 1621 : voir ci-dessous, troisième partie.

(53) Arch. Pal. Monaco, série D2, Journal du Curé Pacchiero, f° 50 v°. Sur la légende et la cérémonie de Sainte Dévote, cf. : Robert BOISSON, "Sainte Dévote", in Rive azurée, n° 10, février 1981, p. 28 et suiv.

(54) Arch. Pal Monaco, idem, f° 86. Il est intéressant de relever que tous les déplacements de Marengo entre Nice et Monaco se font par mer, comme il était d'usage à l'époque ; pour se rendre de Grasse à Nice, on rejoignait Antibes pour s'embarquer à destination de Nice.

(55) Rappelons ici qu'en 1612 les actes notariés qualifient déjà Honoré II de "seigneur, par la Grâce de Dieu, de Monaco, Menton..., prince et seigneur". En 1614 il prend publiquement le titre de prince dans ses relations diplomatiques avec la cour d'Espagne dont il est le vassal. Mais ce n'est qu'en 1633 qu'il obtient la reconnaissance officielle de ce titre du roi d'Espagne.

(56) Arch. Paî. Princier, série D', liasse 41 (document portant le sceau de l'évêque).

(57) Rappelons que le 9 février 1164, Guillaume de Saint Auban abandonne à l'évêque de Nice tous ses droits sur le château de Drap, en particulier le droit d'alberghe, moyennant 400 sous génois dont 100 ont déjà été versés. L'évêque complète ses droits par l'achat, le 3 juillet 1238, des droits régaliens au comte de Provence. Enfin le 2 janvier 1400, l'évêque reçoit d'Amédée VIII, comte de Savoie, l'autorisation de rendre la justice temporelle aux hommes de Drap jusque dans la cité de Nice. D'abord seigneur, l'évêque obtient en 1560 l'érection du fief en comté. Cf. L. THEVENON, Edifices religieux et développement urbain..., op. cit., t. H, p. 39. Sur l'origine et l'histoire de ce titre voir aussi G. DOUBLET in Nice-Historique, 1930, pp. 151 et suiv.

- (58) A.D. A.M., série C, reg. 166, f° 133.
- (59) A.D. A.M., série C, reg. 173, f° 47.
- (60) A.ON., série CC, registres des mandats municipaux de 1640, 1643, 1644.
- (61) A.C.N., série CC, reg. 240, f° 5 v° (1636), reg. 241, f°S 51 et 51 v°(1638), reg. 245, f°S 66 et 66 v° (1640) : cf. photos des paraphes de Marengo en Annexes.
- (62) Margharita : gros village de la plaine du Sud Piémont, 12 km à l'est de Cuneo, sur les rives du torrent Brobbio, dépendant de la commune de Morozzo.
- (63) A.D. A.M., série C, reg. 162, f° 818.
- (64) A.D. A.M., série C, reg. 16°, f° 935. Villeneuve d'Asti entre Turin (30 km) et Asti (25 km).
- (65) A.D. A.M., série B, reg. 8, f°S 193 et 194.
- (66) Idem, f° 195.
- (67) Idem, f° 197. Inféodée en 1630 à Horace Bonfiglio, La Turbie devait passer en 1662 au Sospelois François Blancardi dont les descendants conserveront le fief jusqu'au XIX^e siècle. Parmi eux Louis-Marie Blancardi devint chambellan de Pauline Borghèse.
- (68) A.D. A.M., série C, reg. 173, f° 21 v°.
- (69) Le second est Maurice de Savoie (1692-1657) fait cardinal, sans avoir été ordonné, en 1607 au titre de Sainte Marie-Nouvelle. Il deviendra successivement titulaire de Saint Eustache, puis de Santa Maria-in-ViaLata à Rome. Il remettra, à Nice, le 21 septembre 1642, la pourpre entre les mains du nonce apostolique de Turin pour épouser le 3 octobre à Sospel sa nièce, Louise de Savoie, fille de Victor Amédée et de Chrétienne de France alors régente.
- (70) Sur cette période politique particulière pour Nice cf. M. BORDES (s/dir.), Histoire de Nice et du pays niçois, Privat, Toulouse, 1976, pp. 143-144 ; A. COMPAN, Histoire de Nice et de son comté. Ed. Serre, Les Régionales n° 5, Nice, 1982, pp. 208-209 et G. DOUBLET, "Nice durant la régence de Chrétienne de Savoie (1637-16*8)", in Nice-Historique, n° 1-2, 1930.
- (71) Fort construit au début du XVII^e siècle sur la presqu'île du Cap-Ferrat pour couvrir l'entrée de la rade de Villefranche ; il a été rasé en 1706.
- (72) Arch. Hist. Diocèse Nice, paroisse Saint Giaume, reg. des baptêmes n° 5.
- (73) Le 2 janvier 1621 Annibal Grimaldi de Beuil, convaincu de félonie, fut étranglé dans son château de Tourettes de l'Estéron où il avait été capturé ; son fils André s'était échappé et réfugié en Provence. Le 28 décembre 1639 le prince-cardinal Maurice lui accordait un décret de grâce, qui ne fut cependant approuvé ni par la Régente ni même par le prince Thomas. Néanmoins, par l'entremise d'Honoré II de Monaco, André Grimaldi de Beuil obtenait du prince-cardinal Maurice, le 2 janvier 1640, l'autorisation de résider à Nice avec sa seconde épouse Marthe de Grasse du Bar et leurs quatre enfants.

(74) Lucrece de Grasse, dite jusqu'à son mariage Mlle de La Malle, était la soeur de Marthe. Toutes deux étaient les filles d'Annibal de Grasse du Bar. Le 15 mars 1644 Lucrece épousa César de Villeneuve-Carros, veuf de Françoise de Grasse-Mouans.

(74 bis) Philibert del Carretto, marquis de Bagnasco et Salicetto, des marquis de Savone et Cevà, grand chambellan ducal, maréchal de camp-général, occupe cette charge à compter du 7 avril 1632. Il résidera à Nice jusqu'au 7 décembre 1637.

(75) A.C.N., Ms. P. SCALIERO, op. cit., t. II, pp. 398 à 400.

(76) A.C.N., série BB, reg. 12 (années 1637-40). Cf. aussi à ce propos : P. GIOFFREDO, Storia..., op. cit., t. VI, année 1639. Jérôme, marquis de Bernezzo, comte de Rossiglione, etc..." maréchal de camp général est gouverneur de Nice et du Comté du 3 juin 1638 au 5 août 1639.

(77) P..M. DI VILLA-REY, Supplemento al primo volume della raccolta di decreti, moniti, pastorali, piu notabili, etc., Societatem Typographicam, Nizza, 1832, p. 292.

(78) A.C.N., Ms. P. SCALIERO, op. cit., t. II, p. 406 et série BB, reg. 12.

(79) Louis Emmanuel comte d'Alais, fils de Charlotte de Montmorency et, par elle, neveu d'Henri II prince de Condé.

(80) Honoré BOUCHE, Chorographie ou description de la Provence et l'histoire chronologique du même pays, L. David, Aix-en Provence, 1664, t. I, p. 920.

(81) Les syndics rendent au prince les marques de respect qui lui sont dues, mais pour ne pas s'engager ne le font pas personnellement !

(82) A.C.N., Ms. P. SCALIERO, op. cit., t. I, p. 222 qui cite le "manuscritto" d'uno cittadino" aujourd'hui perdu mais largement utilisé par Scaliero et qui présente un intérêt majeur pour le rôle joué par J'évêque durant la période trouble de 1639 à 1642. Cf. aussi P. GIOFFREDO, Storia..., op. cit., t. VI.

(83) A.C.N., Ms. P. SCALIERO, idem, p. 225.

(84) Le château est alors un ensemble fortifié imposant qui couvre toute la colline qui domine la ville.

(85) A.C.N., Ms P. SCALIERO, op. cit., idem, pp. 226 et 229.

(86) A.D. A.M., série B, reg. 8, f° 178. Notons qu'il s'agit de la confirmation d'un privilège déjà accordé dans le passé aux prélats niçois.

(87) P. GIOFFREDO, Storia, op. cit., t. VI, p. 547.

(88) A.C.N., Ms. P. SCALIERO, op. cit., t. I, p. 236.

(89) A.C.N., Ms. J. BONIFACY, t. V (MsE), op. cit., année 1640.

(90) A.C.N., Ms. P. SCALIERO, op. cit., t. I, p. 240 et P. GIOFFREDO, Storia..., op. cit., t. VI. Marie de Savoie, tertiaire franciscaine, mourut en 1656.

Une autre soeur des princes, Françoise-Catherine de Savoie fut aussi tertiaire franciscaine ; elle mourut dès 1641.

(91) A.C.N., P. SCALIERO, idem, p. 240 et P. GIOFFREDO, idem. Si le brigantin était une grande goélette à deux mâts et phares carrés pouvant affronter le large et porter un équipage et des passagers nombreux ainsi que du fret, la felouque, embarcation longue, étroite, à double voile triangulaire, se maniant aussi à l'aviron, typique de la Méditerranée, ne portait qu'une douzaine de personnes et ne naviguait qu'à vue des côtes et de jour.

(92) A.C.N., P. SCALIERO, idem, pp. 241 et 242.

(93) Thomas-François de Savoie avait épousé en 1625 Marie de Bourbon. Leurs deux fils ont produit la branche aînée qui aboutit au roi Victor-Emmanuel III (1869-1947), le trône étant passé à la branche Savoie-Carignan avec Charles-Albert en 1831, Charles-Félix étant mort sans postérité. La branche cadette qui s'éteignit avec Eugène de Savoie-Carignan (1663-1736), né à Paris d'Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, et d'Olympe Mancini : ce fut le fameux prince Eugène. Marie de Bourbon était la soeur du Comte de Soissons qui avait pris Corbie aux Espagnols en 1637, puis, ayant trempé dans un complot contre Richelieu, avait quitté la France et s'était mis au service de Philippe IV ; à la tête des Espagnols il battit les Français à la Marfée le 6 juillet 1641 mais fut tué en poursuivant des fuyards.

(94) A.D. A.M., s/série 23, liasse 119, chemise Marengo (papiers G. Doublet).

(95) Balthazar Masserati avait été contrôleur-général des postes sous Victor-Amédée 1er.

(96) A.C.N., Ms. P. SCALIERO, op. cit., t. I, p. 245.

(97) Nous n'avons dans les fonds niçois aucun document relatif aux événements qui retinrent Mgr. Marengo à la cour de Philippe IV, sur ce qu'il y fit, ni sur le détail des accords qu'il négocia.

(98) A.C.N., idem, t. II, p. 240.

(99) GUICHENON (S.), Histoire généalogique de la royale maison de Savoye, justifiée par titres, fondations de monastères, manuscrits..., Lyon Guil laume Barbier, 1660, T. III : Preuves, p. 87.

(100) A.D. A.M., s/série 23, liasse 119.

(101) Gaspard Ceschinelli, évêque de Montefiascone et Corneto du 22 avril 1630 à 1666 ; nonce apostolique à Turin du 4 mai 1641 au 24 mai 1644.

(102) A.D. A.M., idem. Le palais privé du prince Maurice existe toujours au 2 rue Jules Gilly dans le vieux-Nice ; il conserve un escalier monumental et de beaux plafonds ornés de gypseries ; il vient d'être acquis par la ville de Nice qui envisage sa restauration.

(103) A.C.N., Ms. SCALIERO, op. cit., t. I, p. 255 et t. II, p. 423.

(104) Le rôle politique de Giacomino Marengo, la mission diplomatique qui lui est confiée auprès du roi d'Espagne sont, à l'évidence, liés aux attaches familiales de l'évêque avec les branches des de Marenches de Franche-Comté et plus particulièrement de Dôle parfaitement étudiées par M. de TUPIGNY dans son ouvrage cité ci-dessus.

(105) A.C.N., série BB, reg. 13, f° 103 v°.

(106) Pierre de CAMELIN, évêque de Fréjus de 1637 à 1654, et René LECLERC de Beauvais, évêque de Glandèves de 1626 à 1651.

(107) La confrérie des Pénitents Noirs monégasques, issue de celle des Pénitents Blancs, fut créée en mai 1639. La première pierre de leur chapelle fut posée par le prince le 13 juin 1639. Bien qu'inaugurée par Mgr. Marengo en 1643, les travaux intérieurs et les finitions s'y poursuivirent jusqu'en 1646. Cf. Louis CANIS, *La chapelle des Pénitents Noirs de Monaco* 3. Rosso Monaco, 1954, p. 7.

(108) Arc. Palais Monaco, série D1, Journal du curé Pacchiero, pp. 155 et suiv.

(109) THEVENON (L.), *Développement urbain...*, op. cit., t. III, pp. 413-14 et A.C.N., Ms. P. 5CALIERO, op. cit., t. II, p. 433.

(110) Registre n° 3 des morts de la paroisse Sainte Reparate.

(111) Ainsi Mgr. Marengo aurait été emporté, après huit mois de maladie, par un ulcère d'estomac. La cathédrale où il fut inhumé devait être totalement reconstruite entre 1650 et 1680 ; à cette occasion ses restes furent regroupés avec ceux de ses prédécesseurs.

ANNEXE I

BARTHELEMY MARENCO, NEVEU DE MGR. GIACOMINO MARENCO EVEQUE DE NICE

.Barthélémy Marenco, fils d'Etienne de Mondovi et neveu de l'évêque Giacomino Marenco (1) fit une brillante carrière à Nice.

Le 3 décembre 1639, il achète une terre (2). Le 6 novembre 1640, Mgr. Marenco lui rétrocède le titre de baron de la Turbie dont le cardinal Maurice de Savoie et son frère aîné le prince Thomas avaient investi l'évêque le 13 mars précédent (3). Le 10 décembre, les deux princes de Savoie nomment Barthélémy préfet de Nice (4). Le 21 janvier 1641, son oncle le charge de lever ce qui lui revient encore sur le titre de baron de la Turbie (5) et le 18 juin de percevoir les dîmes qui lui sont dues (6).

Le même jour l'évêque fait une donation très importante à son neveu. Il s'agit d'une propriété à Drap avec maison et tour, plantations de vignes et figuiers et un jardin. S'y ajoute une créance de 1150 doubles sur Luc Spinola de Gênes dont la fille Aurélie devait épouser Hercule de Monaco, fils du prince Honoré H, le 7 juillet 1641. En outre Barthélémy reçoit 2200 réaux d'Espagne, créance sur le cardinal Maurice de Savoie, 141 doubles, autre créance sur Jean Baptiste Marenco, oncle ou neveu de l'évêque, des argenteries, une tapisserie de Venise, des étains, six grandes chaises à la génoise, douze tabourets en cuir de Russie, d'autres meubles, des mules avec leurs harnais, huit vaches et une génisse, des portraits dont le sien et celui du cardinal Maurice et enfin sa bibliothèque (7). Mgr. Giacomino Marenco constitue avec ces donations le patrimoine de son neveu dont il négocie le mariage. dont il négocie le mariage.

Le 3 septembre 1641 Barthélémy, qui porte en cette circonstance le titre de baron de la Turbie, signe en présence de son oncle le contrat de son mariage avec Victorine de Alessandri fille d'Alexandre, gouverneur de la citadelle et de la place de Villefranche. Cet acte est passé au Palais épiscopal ; l'un des témoins est chantre à la cathédrale de Mondovi. L'évêque en profite pour compléter ses dons précédents d'une créance de 3.000 livres d'argent, concédée sur des pensions accordées par le roi d'Espagne sur les revenus des royaumes de Naples et de Sicile au cardinal Maurice et rétrocédées par ce dernier à Mgr. G. Marenco (8). Victorine et Barthélémy auront un fils qui, le 29 juin 1650, sera le parrain d'une Cassandre Fabri (9).

(1) A.D. A.M., série C, reg. 173, f° 1. M. de TUPIGNY, op. cit., pp . 4 et 10, fait de Barthélémy Marenco le frère de l'évêque.

(2) Idem.

(3) A.D. A.M., série C, reg. 172, f° 21 v°.

(4) A.D. A.M., série B, reg. 8, f° 230 v° . L'inventaire imprimé donne la date inexacte de 1641.

(5) A.D. A.M., Série C, reg. 166 f° 132, acte passé au Palais Episcopal, les témoins étant les chapelains du prélat.

(6) A.D. A.M., série C, reg. 173, f° 42 v°.

(7) A.D. A.M., série C, reg. 172, f°S 43 v° et sq.

(8) A.D. A.M., série C, reg. 166, f° 748.

(9) DOUBLET (G.), in Nice-Historique, n° 1/2, 1930, p. 49. Le parrain n'a pas, alors, dix ans. Le 22 novembre 1642, il choisit un procureur. Il achète, le 4 février 1643, à Melchior Bruneo, comte de Vaneglie, coseigneur de Monale et Bastida-Cavaglià (10), grand-croix des Saints Maurice et Lazare, qui sera nommé le 27 mai 1643, commandant de la place de Nice par Madame Royale, et à son fils Charles-Maurice, leur comté de Roccaforte et leurs fiefs de Prea et Baracco (11). Le duc Charles-Emmanuel 1er avait en 1620 donné ces fiefs en dot à l'une des dames d'honneur de son épouse, l'infante Catherine-Michèle ; Melchior Bruneo, qui l'avait épousé, était devenu veuf avant 1643. L'acte est passé au deuxième étage de la maison de Pierre Pagliero qu'occupent Melchior et Charles-Maurice Bruneo (12). Le 13 avril 1643, l'évêque fait de nouvelles donations à son neveu : il s'agit d'argenteries, de meubles etc. (13).

Le 22 avril, Barthélémy Marengo charge deux avocats collégiés de Turin de rendre hommage à Madame Royale, la Régente, pour ces fiefs nouvellement acquis (14). Ils ne durent pas pouvoir s'acquitter de cette mission puisque le 16 juin il en charge un autre avocat (15).

Le 16 décembre il est stipulé que l'inféodation de la Turbie cessera à son profit et que la régente Chrétienne de Savoie versera, à lui-même ou à son oncle Mgr. G. Marengo, 4.000 livres (16). L'évêque meurt le 2 janvier 1644 et c'est donc Barthélémy qui percevra cette somme dont il donne quittance, près de neuf ans plus tard, le 14 novembre 1652 à Jean-François Blancardi qui "en avait créance sur S-A.R. ou sur son patrimonial".

J.F. Blancardi de Sospel et son fils Marc-Aurèle avaient en effet acquis le fief de la Turbie avec le titre de baronie (17). Enfin dernier acte connu concernant Barthélémy Marengo, il achète, le 13 juin 1656, une terre à Drap ; l'acte le titre "comte de Roccaforte et vallées" (18).

(10) Fiefs situés en Piémont ; Cavaglià est entre Bielle et Verceii, près du lac de Viverone.

(11) Tous ces fiefs sont aux environs de Mondovi : Roccaforte à 12 km au SO de la ville, Prea domine la vallée de l'Euero depuis un versant, à 840 m d'altitude, Baracco perché à 890 m lui fait face sur le versant opposé ; ce sont deux hameaux de Roccaforte.

(12) A.D. A.M., série C, reg. 167, f° 748 v° et reg. 172, f° 1138.

(13) Idem, reg. 172, f° 1146 v°

(14) Idem, f° 1150.

(15) Idem, reg. 174, f° 131.

(16) Traités publics de la Royale Maison de Savoie, tome I, p. 540, art. IV.

(17) A.D. A.M., série C, reg. 183, f°S 333 et 338.

(18) Idem, reg. 190, f° 10 v°.

ANNEXE II

TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINT VINCENT, 13 OCTOBRE 1642 (A.C.N., série GG, liasse 14, pièce 2)

"Iacobinus Marencus Dei et Apostolicae sedit gratia Episcopus Niciensis et Cornes Drapi-
Parear omnibus tenore praesentium quod hodie coram nobis personaliter compa-ruerunt Illustris et
Mag ' D.D. Pontius Jullius Caravaschius Bartholomeus Solarius Dominicus Castellus et
Bartholomeus/Sauvaigo consules huius Illustrissimae Univer-sitatis Niciae exponentes sicuti
nonnullas Reliquias sine partem corporis Sancti Vincenty Martiris extractas ex cemiterio Sancti
Calisti de mandate" Sanct /DND Urbam octavi Eminentissimus et Reverendissimus D. Fr. Joannes
Paulus Lascaris Castellar Sacrae Religionis Sancti Joannis Hyerosolimitani Magnus Magister hue
ad dictam Illustrissimam/Universitatem...

... Dat Niciae in Palatio n(ost)ro E(pisco)pali die décima tertia octobris Mille-simo
sexcentesi quadregesimo secundo, Indictione decima/praesentibus ibidem RR.DD. Joanne Calerio
et Julio Caesar Thaono Capellanis nostris restibus ad praemissa astantibus vocatis, atq(ue) rogatis".

"Jacob(u)s ep(iscop)us Nicien(si)s", (signature autographe, en bas à gauche du texte).

"Daideri Not. et sec(retariu)s".

ANNEXE III

BULLE DU PAPE URBAIN VIII, AVISANT LES DIOCESAINS DE NICE QU'IL A CONFERE LES POUVOIRS EPISCOPAUX A JACOBIN MARENCO, FULMINEE A ROME LE 5 JANVIER 1635.

(A.C.N., série GG, liasse 1, pièce k. Parchemin 0,25 X 0,45 m)

3.1. "Urbanus... populo civitatis et diocesis niciensis salutem.../ Hodie... Jacobinum episcopum niciensem super Salutarum a vinculo que eidem ecclesie Salutarum cui tune preerat/ tenebatur, ... absolventes illum ad ecclesiam Niciensis tune per obitum/... Pétri Francisci olim Episcopi Niciensis extra Romanam curiam defuncti pastori Solatio destitutam.../... transtulimus ...Datum Rome apud Sanctum Petrum anno Incarnationis Dominice millesimo sexcentesimo trigesimo quarto - quinto decimo Kalendas Januari pontificatus nostri anno duodecimo".

Suivent diverses signatures dont, au centre, celles des quatre syndics de Nice.

3.2. Verso : divers cachets et plomb papal.

3.3. et 3.4. Plomb, papal recto : "URBANUS.PAPA.VIII" et verso : Croix ancrée et texte :

"5 Gennajo 1635/Bolla del Papa Urbano VIII/ per cui elegge Monsignor/ Giaçobino Marengi Vescovo di/Nizza".

ANNEXE IV

EDIT DE MGR. GIAJCOMINO MARENCO CONCERNANT LE REGLEMENT DE L'INQUISITION A APPLIQUER DANS SON DIOCES,

PUBLIE A CUNEO EN 1646 (A.ON., Ms Pietro SCALIERO, tome II, parte III, p. 370)

"Edito/Generale del Santo Officio,/ noi Giacomino Marengo per gratia di Dio, e délia Santa Sede/Apostolica Vescovo di Nizza, Conte di Drappo, etc.

Desirando come ricerca il carico di questo Santo Officio a Noi imposto,sottoscritte di propria nostra mano, Dat. in Nizza li 6 Genaro 1636. Giacomino Vescovo di Nizza.

In Cuneo, Appresso Christoforo Strabella. 1646".

ANNEXES V-VII

QUITTANCES DELIVREES PAR MGR. GIACOMINO MARENCO A LA VILLE DE NICE POUR LES SERVICES SUR SON FIEF DE DRAP, QUE CELLE-CI LUI VERSE CHAQUE ANNEE

5.1. Mandat de 144 livres, représentant quatre années de services. Texte du mandat signé du secrétaire communal Pietro Andréa Gioffredo, contresigné (en bas) par les trois syndics : Honorato LEOTARDI, Henrico ADRECHIO, Gioanet RAIBAUDO.

Daté du 24 décembre 1636.

5.2. Quittance autographe et signature de l'évêque : "Giac Vesc di Nizza".

6.1. Mandat de 72 livres, représentant deux années de service.

Texte du mandat, signé du secrétaire communal Pietro Andréa Gioffredo et contresigné de deux des syndics - Pontio Jullio Caravaschino, Gio-Pietro Bodone - et du secrétaire Andréa Bontà. Daté 13 octobre 1638.

6.2. Quittance autographe et signature de l'évêque : Giac^o Vesc di Nizza.

7.1. Mandat de 36 livres, représentant une année de services.

Texte du mandat, signé du secrétaire communal Pietro Andréa Gioffredo et contresigné de trois syndics : Alessandro I5NARDI, Honorât BLAVET, Pietro BENSA et du secrétaire BONTA.

Daté 28 décembre 1640.

7.2. Quittance autographe et signature de l'évêque :

"Io sottos confesso haver ricevuto dal/retros sig. tesorier Gio-Batta Arba... / la rétros a soma di Lire trenta sei/ de quali quito ... il ... Guigno ibid./ Giac Vesc^o di Nizza. Battista Gioffredi li 20 Giugno 1641 alli 23 hora".

La différence entre les dates vient de ce que au recto figure la décision de paiement pour l'année et au verso la quittance du paiement intervenu quelques mois plus tard.

**L'HOTEL BEAU-RIVAGE
(1913-1919)**

**par Marie-France MORTIER
et Madeleine MATHEVON**

INTRODUCTION

En 1913, les hôtels niçois d'une certaine importance se répartissaient en 3 lieux géographiques principaux :

- la Promenade des Anglais ;
- le boulevard Victor-Hugo ;
- la colline de Cimiez.

L'hôtel Beau-Rivage, lui se situait Quai des Etats-Unis, prolongement naturel de la Promenade des Anglais.

Avant la guerre, nous savons que l'hôtellerie niçoise était dominée par des étrangers et surtout par des Allemands qui avaient construit et dirigé de nombreux hôtels qui furent confisqués en 1915 (L. Pastorelli). En ce qui concerne l'hôtel Beau-Rivage la famille Schvitz en était propriétaire ainsi que du Grand Hôtel Félix-Faure, de l'hôtel des Etrangers et de l'Hôtel Westminster.

Nous n'avons relevé, hors une interruption au moment de la mobilisation (août 1914), aucune trace de réquisition ni aucun signalement de changement de propriétaire. Pendant toute la guerre, l'hôtel a maintenu son activité dans un contexte économique difficile.

LES DONNEES DE L'ETUDE

Nous avons essayé d'analyser les conséquences de la guerre 1914-1918 sur la fonction d'accueil de l'hôtellerie niçoise, à travers l'étude des livres de l'hôtel Beau-Rivage, bien implanté au coeur de l'activité touristique de la ville.

Nous disposons pour cela d'une partie importante des archives de l'hôtel : livres de recettes journalières, livres des voyageurs (de 1881 à 1967, date de cessation des activités).

Nous nous sommes plus particulièrement attachées à étudier : les conséquences de l'entrée en guerre sur le chiffre d'affaires de l'hôtel et à analyser les modifications subies par la clientèle, ce en excluant du champ de notre étude la partie spécifique concernant le personnel et en centrant notre analyse sur 2 points :

- une étude économique : chiffres d'affaires d'après les livres de recettes et modifications des approvisionnements. Mais, sachant que la plupart des hôtels n'ont qu'une activité saisonnière (octobre-novembre à avril-mai), les hôteliers ayant des succursales dans d'autres stations climatiques, telles Vichy et ayant aussi constaté l'absence de documents valablement exploitables, nous avons dû limiter notre étude aux mois de janvier qui seuls répondaient aux critères d'analyse complète (nombre de jours, nombre de chambres occupées, continuité du chiffre d'affaires). L'hôtel Beau-Rivage avait, nous l'avons constaté, un début de saison tardif (décembre) et un fin de saison précoce (avril) ;

- une étude sociologique portant sur l'analyse des livres de voyageurs des années 1913-1914-1915 en cherchant à reconnaître une typologie moyenne du voyageur qui fréquentait l'hôtel Beau-Rivage.

Nous avons par ailleurs étudié les conséquences de l'entrée en guerre sur la fréquentation de l'hôtel en orientant cette étude dans 3 directions :

- l'âge des voyageurs ;
- leur origine sociale ;
- leur origine géographique.

Par manque d'informations, nous n'avons pu développer une étude révélatrice de la répartition hommes-femmes.

1) Une étude économique (tableau I)

A) Les recettes

On constate tout d'abord qu'à l'exception de quelques mois en 1914 (couvrant le hors-saison), l'activité de l'hôtel s'est maintenue malgré la mobilisation et les difficultés économiques.

D'après les renseignements obtenus dans les livres de recettes, c'est-à-dire Je relevé des factures présentés aux voyageurs, on constate en premier lieu, que l'équipement de l'hôtel ne diffère pas de l'équipement hôtelier niçois. Celui-ci semble vieilli et n'offre pas de commodités luxueuses (aucune salle de bains particulière). La mention de règlements séparés de bains sur les notes des clients nous le confirme. Par ailleurs, nous relevons des notes de téléphone. Ce fait pour l'hôtel Beau-Rivage peut permettre de le ranger dans la catégorie des hôtels de classe mais sans doute pas dans celle des palaces (en 1914 à Nice, seuls 64 hôtels sur 250 possédaient le téléphone).

L'étude du tableau I montre à l'évidence l'effondrement des premières années. Les 2 premiers hivers se révèlent catastrophiques (1914-15 - 1915-16). On constate une chute de près de 80 % du chiffre d'affaires en 1 an. Il faut noter d'ailleurs la fermeture partielle d'un étage ou 2 (40 chambres). Il semble, d'après les comptes d'approvisionnement, que nous avons consulté bien qu'ils ne fassent pas l'objet de l'étude, que la saison se situant en plein hiver, des problèmes de chauffage se soient posés (chauffage au charbon en provenance des départements du Nord de la France...?).

On constate un début de reprise à partir de 1916, mais bien modeste car si le nombre des voyageurs augmente, les recettes stagnent. La véritable reprise ne se fera pas avant 1918 et il faudra attendre 1919/1920 pour retrouver le niveau du chiffre d'affaires d'avant-guerre;

B) les dépenses

Une fois encore nous avons dû nous reporter, même dans une étude sommaire, aux comptes d'approvisionnement. A travers eux on perçoit les modifications qu'apporte la guerre dans la gestion de l'hôtel.

Notamment en 1914, la mobilisation perturbe les approvisionnements : des fournisseurs disparaissent (comme l'épicerie Malausséna qui ferme en août 1914 et qui ne réapparaît dans les comptes qu'en avril 1915 pour refermer définitivement en 1916). D'autres changent, et fournissent d'autres produits, par exemple le pâtissier après 1915 ne fournit plus que du pain. On constate également un changement dans la qualité des approvisionnements : on passe de la viande de 1ère catégorie à du 2è choix. On ne trouve plus d'achats de vins, les produits rares et chers disparaissent (les apéritifs, l'eau de Seltz, la pâtisserie, l'épicerie fine...).

Une étude des menus qui se trouvent dans l'inventaire est intéressante : avant 1914, il existe une carte, des menus variés, le soir il y a musique et quelquefois un récital ou des attractions. Avec la guerre, il n'y a plus qu'un seul menu avec 3 plats. La cuisine, la grande cuisine, fait place à une cuisine plus simple (apparaît une grande concentration de vol-au-vent, de raviolis, de potages et d'oeufs).

A partir de 1916, on peut même noter une diminution des quantités à travers ces mêmes comptes d'approvisionnements et ces menus. En revanche à cette même date de 1916 on constate une reprise nette des investissements dans l'équipement hôtelier : meubles, vaisselle, linge etc.

L'hôtel Beau-Rivage semblait suivre ce que par ailleurs nous savons de la tendance générale. La presse locale se faisant l'écho des débats passionnés qui agitaient l'opinion sur le maintien ou non en période de guerre d'une activité de tourisme et la crainte de voir ultérieurement cette activité essentielle disparaître au profit d'autres rivages, italiens et espagnols. Nous avons pu constater que l'hôtel Beau-Rivage a pu maintenir une certaine activité et par ailleurs nous n'avons pas trouvé trace de réquisition.

2) Une étude sociologique

Il est indéniable que la guerre a apporté de nombreux changements dans la composition sociale des voyageurs. Nous avons étudié à travers les livres de voyageurs ces changements selon 3 critères qui nous sont apparus déterminants : les professions, l'âge, et les nationalités.

A) Un monde de rentiers (tableau II)

Si un hôtel se définit par sa clientèle, l'hôtel Beau-Rivage ne peut échapper à ce principe. Nous voyons apparaître un monde de rentiers, quoique cette dénomination puisse recouvrir une diversité de situations, mais on peut quand même distinguer une catégorie de gens suffisamment fortunés pour accéder à ce que nous appellerions maintenant une civilisation de loisirs.

Il est néanmoins caractéristique de noter que cette dénomination tend à disparaître avec la guerre. En effet, à partir de 1915, on voit l'énoncé des professions et celles-ci se diversifier. On commence à rencontrer des médecins, ingénieurs, industriels, professeurs. Reste encore l'appellation propriétaire à laquelle la bourgeoisie reste très attachée. Nous avons même rencontré un employé mais sans plus de précisions qui nous auraient permis de mieux l'identifier !

A partir de 1915, la catégorie officiers est plus importante qu'en 1913 et 1914. Les buts de leurs séjours n'étant pas spécifiquement indiqués,] nous ne pouvons en déduire que l'hypothèse de blessés et de convalescents ; mais par contre nous savons qu'ils sont surtout britanniques.

A partir de 1915, la chute brutale du nombre des rentiers peut s'expliquer par une modification de l'origine et des nationalités des voyageurs et notamment la disparition totale des Russes qui représentent 70 % de cette catégorie. Pour les rentiers français elle coïncide avec l'inflation et la ruine qu'elle engendre.

Nous avons aussi remarqué que les nouvelles catégories qui apparaissent sont des professions libérales et représentatives de la moyenne bourgeoisie.

B) Une clientèle jeune (tableau III)

La 1ère catégorie, celle des moins de 20 ans, n'existe pas dans les chiffres. Seul le chef de famille est pris en compte, de ce fait nous ignorons l'importance moyenne des familles et l'âge à partir duquel les enfants voyageaient.

Avant la guerre les voyageurs de l'hôtel Beau-Rivage sont jeunes : entre 20 et 40 ans. Ils représentent entre 60 et 70 % de la clientèle, et même si à partir de 1915 le chiffre tombe à 45 % il reste très important, assez pour constituer la 1ère catégorie.

A partir de 1915 la courbe s'infléchit en faveur des 40 à 60 ans. Il faut peut-être y voir en cause principale la guerre qui en Europe mobilise les hommes entre 20 et 40 ans.

On peut noter que si la catégorie des plus de 60 ans en 1913-1914 est très basse, elle le demeure en chiffres absolus en 1915 mais en pourcentage s'élève un peu du fait de la diminution du nombre total des voyageurs.

C) Une société cosmopolite (tableau IV)

Même si la clientèle française est très importante avant la guerre, elle le demeure en 1914-1915 malgré les transferts d'âge qui s'opèrent et la situe dans une catégorie d'âge plus élevée.

Les Russes constituent l'une des plus importantes communautés étrangères et ce sont eux qui fournissent les catégories de 20 à 40 ans avec la dénomination de rentiers (tous sont sans exception référencés dans cette catégorie).

On peut noter aussi beaucoup d'Anglais pour qui la Riviera est toujours attractive et si au début de la guerre 1914-1915 leur nombre diminue peu malgré les difficultés de voyage, c'est du fait des séjours des officiers probablement permissionnaires ou convalescents.

A partir de 1914 c'est l'effondrement en ce qui concerne les Russes. Nous constatons par ce fait le blocage de leurs fonds qu'ils ne peuvent transférer et le blocage de leurs voies de communication par le conflit. Tous les belligérants d'ailleurs désertent : Allemands, Autrichiens, Hongrois. Cet effondrement de la clientèle est peut-être en partie dû aussi à l'instauration d'un permis de séjour.

Quant aux étrangers lointains tels les Américains du Nord et du Sud, leurs déplacements par voie maritime étaient restreints par la présence des sous-marins (le drame du Laconia).

CONCLUSION

Nous pouvons conclure que malgré l'énorme impact du conflit sur le fonctionnement de l'hôtel Beau-Rivage, celui-ci, non réquisitionné put assurer un service au ralenti. Certes son exploitation s'est révélée largement déficitaire mais dès 1916, la reprise des investissements en matériel a montré une tentative de retour à la normale.

Seule une étude détaillée des dernières années de la guerre pourrait apporter une réponse à une double questions, à savoir :

- d'une part la gestion hôtelière s'est-elle faite dans l'intention de maintenir l'établissement ouvert pour continuer l'exploitation financière ?

- ou se trouve-t-on d'autre part dans le contexte général de l'hôtellerie niçoise ; c'est-à-dire éviter qu'à la fin du conflit la clientèle ne se tourne vers l'Italie et l'Espagne, concurrents sérieux déjà dans les années d'avant-guerre ?

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE 1913 A 1918 (d'après les livres de recettes)

ANNEE	MOIS	N° REGISTRE	CHIFFRE D'AFFAIRE
1913	Janvier	160-162-163	87 343,00
1914	Janvier	165-166	87 918,00
1915	Janvier	167-168	19 332,00
1916	Janvier		30 360,00
1917	Janvier		38 703,00
1918	Février		56 259,00

Fermeture partielle de l'établissement (chambres 1 à 8 - 151 à 180)

Fermeture en janvier

Toutes les chambres en service

II

TABLEAU DE REPARTITION DES VOYAGEURS PAR PROFESSIONS

(selon les livres des voyageurs)

PROFESSIONS	ANNEES		
	1913 (242)	1914 (204)	1915 (99)
Rentiers (1)	226	170	61
Notaires	1	4	2
Ingénieurs	1	4	2
Avocats	1	5	3
Député/haut-fonctionnaire	2	2	1
Médecins/vétérinaires	5	3	4
Propriétaires	2	4	1
Officiers	2	1	14
Professeurs	2	6	4
Industriels/armateurs	-	-	5
Ecclésiastiques	-	-	1 (2)
Diplomates	-	-	1
Employés	-	-	1
Artistes	-	-	1

(1) soit respectivement : 90 %, 86 %, 61 %.

(2) Evêque Anglican

III

TABLEAU DE REPARTITION DES VOYAGEURS PAR AGES

(selon les livres des voyageurs)

	1913	1914	1915
Nombre total de voyageurs figurant sur les livres	250	207	48
- de 20 ans *	inconnu	inconnu	inconnu
de 20 à 40 ans	175 70 %	119 57 %	22 45 %
de 40 à 60 ans	68 27 %	84 40 %	24 50 %
+ de 60 ans	7 0,3 %	4 0,2 %	2 5 %

* Epouses et enfants des voyageurs ne sont jamais mentionnés nommément (Famille)

* Tous les âges n'étant pas précisés, il manque des voyageurs par rapport au tableau II.

IV TABLEAU DE REPARTITION DES VOYAGEURS PAR NATIONALITES
 (selon le livre des voyageurs)

NATIONALITES	ANNEES		
	1913	1914	1915
EUROPE			
Français	63	47	50
Russes	35	4	0
Anglais	42	22	27
Italiens	21	15	4
Belges	16	4	5
Autrichiens	11	5	0
Allemands	11	5	0
Hongrois	12	7	0
Hollandais	10	0	0
Roumains	3	9	0
Polonais	5	10	0
Danois	3	0	0
Suédois	3	0	0
Norvégiens	0	1	0
Espagnols	1	2	2
Suisses	1	3	5
AUTRES			
Mexicains	2	0	0
Américains	11	8	2
Australiens	1	2	0
Argentins	2	0	0
Bésiliens	0	1	0
Chiliens	0	1	1
Néo-Zélandais	0	0	1
Javanais	1	0	0
Turcs	1	0	0

**VIRGILE BAREL,
UN MILITANT DE LA PREMIERE
GENERATION DU PCF.
REMARQUES SUR LA GENESE
D'UN ENGAGEMENT POLITIQUE :
1914-1920**

Par Dominique OLIVESI

INTRODUCTION

Né le 17 décembre 1889, Virgile Barel a été l'un des fondateurs du Parti communiste français dans le département des Alpes Maritimes et son porte-drapeau pendant plus de cinquante ans. Député du Front Populaire en 1936, élu dans la troisième circonscription de Nice, il s'inscrira en octobre 1939, après la dissolution du P.C., au groupe ouvrier et paysan, ce qui lui vaudra d'être arrêté avec les autres députés de son parti, déchu de son mandat et condamné en mai 1940. Sa carrière parlementaire reprendra après la guerre, sous la quatrième et la cinquième République. De 1973 à 1978, Barel sera même le doyen d'âge de l'Assemblée nationale, se signalant notamment par une campagne active en faveur de l'extradition de Klaus Barbie, responsable de la mort de son fils Max, (1) engagé dans la Résistance et exécuté par la Gestapo de Lyon en 1944. Il est décédé le 7 novembre 1979 à l'âge de 89 ans.

Virgile Barel a retracé l'histoire de sa vie de militant "Au service du Parti", dans un livre de Souvenirs publié en 1967. Il a d'autre part fait l'objet d'une belle notice biographique dans le grand dictionnaire du mouvement ouvrier français, parue en 1982. Son nom est cité dans les "grandes histoires du PCF" et dans un certain nombre de travaux universitaires consacrés à l'étude de ce parti. Il apparaît aussi dans les "vies de militants" (souvenirs, témoignages, mémoires...); mais au total, sa trace dans l'historiographie du Communisme français est mince, et son existence plutôt fantomatique.

On signalera enfin deux fonds d'archives, propriété du PCF, concernant directement V. Barel, et jusqu'à ce jour inexploités :

- l'un en dépôt à Nice à la fédération des Alpes-Maritimes,
- l'autre à la Bibliothèque marxiste de Paris, sous la responsabilité de l'Institut de Recherches Marxistes (I.R.M.).

Notre intention dans le cadre de ce bref aperçu se limite à éclairer la genèse d'un engagement politique qui deviendra celui de toute une vie, à comprendre les raisons qui ont poussé -aux alentours des années 1918-20- un jeune maître d'école de trente ans (2) à adhérer au Communisme de façon irréversible. Fidélité totale (3) inconditionnelle pendant un demi siècle qui lui vaudra l'hommage officiel Post mortem, que le Parti communiste français réserve à ses vétérans et anciens combattants :

"Virgile Barel, c'était le militant exemplaire du Parti communiste, consacrant sa vie entière à unir les exploités, vétéran d'un socialisme sans compromission avec le Capital. Il était ce militant, comme le définissait Maurice Thorez dont il fut le disciple et le compagnon, pour qui le dévouement à la cause de la classe ouvrière, la fidélité au Parti vérifiée dans les combats, les prisons, les épreuves..." (4).

A cet effet, il nous a paru intéressant de replacer Barel dans sa "génération", son itinéraire personnel ayant été aussi de façon évidente entre 1914 et le Congrès de Tours un itinéraire collectif. A travers son exemple, c'est l'identification de la génération originelle au PCF en France (celle qui formera le tuf communiste) qui fait problème. Dans quelle mesure Barel est-il représentatif de cette génération militante fondatrice qui a implanté à la base, c'est-à-dire dans les fédérations de la "vieille" SFIO, le "greffon" communiste ? Comment cette génération s'est-elle cristallisée ? Comment a-t-elle émergé ? Telles sont les questions (posées par la première partie du récit autobiographique de Virgile Barel) qui nous ont servi de fil conducteur.

L'ADHESION A LA SFIO

Virgile Barel est entré à la SFIO en 1919. En fait, sa demande d'adhésion remontait à l'année précédente avant la signature de l'Armistice ; mais le secrétaire de la section de Nice, F. Borello (5) avait recommandé alors la prudence au jeune officier encore sous les drapeaux, en lui conseillant de repousser son inscription. (6)

C'est l'époque où la SFIO enregistre un gonflement spectaculaire de ses effectifs. A l'image de ce qui passe dans d'autres départements, la Fédération des Alpes-Maritimes voit grossir ses rangs par l'arrivée de nouvelles cohortes de militants. (7)

Sur le sens de cette adhésion, l'intéressé est clair. Les souffrances de la guerre, le dégoût qu'elle a suscité, les mutilations ont réveillé une conscience pacifiste, mise en sommeil en 1914, même si Barel semble avoir partagé d'assez loin la grande ferveur patriotique du début du conflit. (8) La guerre a provoqué par désillusion un formidable choc psychologique et le retour en force d'une sensibilité refoulée, dont la cristallisation remonte aux années 1912-13, époque à laquelle Barel a fait ses premières armes dans le syndicalisme enseignant encore illégal.

"La lecture -très espacée de l'Humanité et surtout la réunion de notre syndicat d'instituteurs-m'avaient alerté contre la guerre, puisqu'à la mort de Jaurès je m'étais senti désemparé... j'avais cru que le pacifisme perdait son génie animateur..."

Au front, Barel dit avoir lu le journal de P. Brizon, qui a été pour beaucoup le levain de la révolte et du rejet de la guerre.

"Un camarade de tranchée me passait la VAGUE de BRIZON, périodique contre la guerre qui soutenait les revendications des soldats, et qui a joué un grand rôle... mais son antimilitarisme autant que je m'en souviens ne dénonçait pas le capitalisme." (10)

Il fut aussi dès 1916, un lecteur d'Henri Barbusse :

"J'ai lu dans l'Oeuvre, le célèbre roman le FEU, où nous trouvons la description de notre expérience. Cette lecture a contribué à développer en moi l'idée que nous étions du matériel humain sacrifié pour l'intérêt des gros richards..." (11)

L'influence de ce roman, comme fermement antimilitariste et anticapitaliste, sur les combattants qui ont adhéré par la suite au Communisme a été déterminante (12). Il a fait remonter à la surface chez de nombreux soldats d'origine populaire, une conscience plébéienne, un réflexe de solidarité de classe avec le monde du travail dont ils sont issus et qui leur semble voué à servir de chair à canon dans une guerre entre "gros", c'est-à-dire à un sacrifice inutile.

Instinct de classe et sensibilité pacifiste meurtrie vont ainsi conjuguer leurs effets "déstabilisateurs" pour libérer la conscience des dernières obligations de la grande solidarité nationale.

Même si son témoignage contient une part de reconstruction idéologique à posteriori ("j'avais cru défendre la civilisation... j'ignorais que les poilus comme tous les Français et les autres peuples étions les jouets des capitalistes..." (13),

Barel semble tout à fait représentatif de cette génération née du Feu (dans les deux sens), désillusionnée, qui, avant même la fin du conflit, a "décroché" et s'est retrouvée en position de rupture psychologique, une génération qui s'est mise à confondre dans le même ressentiment, dans la même haine, la guerre, la défense nationale, l'ordre ancien (c'est-à-dire la "Société Capitaliste et Belliciste") et le socialisme d'Union Sacrée, en somme une génération mûre pour la Révolution, seule alternative, seul moyen "d'en finir", pour autant qu'une idéologie messianique tirant sa force et sa légitimité d'une prise de pouvoir réussie, vienne la prendre en charge : ce sera le BOLCHEVISME et la REVOLUTION RUSSE.

VERS L'OPTION COMMUNISTE

A partir de 1919, date à laquelle l'adhésion à la SFIO devient effective, se dessine chez Barel une double évolution qui conduira à la fin de 1920 à l'option communiste :

- un glissement vers l'Ultra Gauche, c'est-à-dire vers le courant socialiste le plus favorable aux thèses de Moscou, le comité pour l'adhésion à la Troisième Internationale
- l'affirmation d'une sensibilité internationaliste et l'entrée dans la "nébuleuse intellectuelle" barbussienne.

1) glissement vers l'Ultra Gauche

A. Kriegel a montré depuis longtemps que ce glissement avait été pour l'essentiel le fait de la jeune génération néo socialiste, entrée au Parti en 1918 ou 1919.

"Les partisans de l'adhésion à la Troisième Internationale sont plutôt des militants jeunes et des jeunes militants ; et il s'ensuit dans les deux cas qu'ils n'ont pas subi l'empreinte doctrinale du socialisme français d'avant guerre jaoussisme ou guesdisme... l'enthousiasme pour les thèses de Moscou semblant inversement proportionnel à l'éducation socialiste classique..." (14).

La remarque s'applique parfaitement au néophyte Barel, qui, à l'image des jeunes néo socialistes de l'immédiat après guerre, est d'abord à la recherche d'un projet neuf, d'un modèle de révolution, d'une référence idéologique en mesure de donner un contenu et un sens à sa révolte morale.

Barel confine volontiers son inculture politique et son ignorance presque totale de la doctrine socialiste et marxiste à cette époque.

"Nous sortions de la guerre... mon éducation politique était faible..."(15) "Rien de particulièrement marquant dans ma formation politique, soit durant mes trois ans d'école normale d'instituteurs, soit durant mes deux ans de service militaire... Jamais que je me souvienne, un professeur n'a évoqué devant moi la lutte des classe..." (16).

Les années 1919-20 ont été aussi pour lui et pour toute une partie de la jeune génération néo socialiste qui revenait du front, une période d'intense effervescence, d'apprentissage, de découverte, d'initiation à travers la lecture de l'Humanité et d'ouvrages de vulgarisation, comme la brochure de Dean Baptiste Severac sur le collectivisme, en somme quelque chose qui ressemble à une "puberté intellectuelle". "Ma soif d'apprendre est dévorante... mais quelles lectures faire pour transformer mon adhésion sentimentale en acte conscient, riche de contenu...?"(17)

Comment dans ce contexte, ce climat particulier, comprendre le ralliement au "bolchévisme" ou, en tout cas, à sa version abrégée, le soviétisme ? "J'ai la fierté d'écrire que je n'avais pas ménagé mes efforts... j'avais dès sa création adhéré au Comité... (pour la Troisième Internationale)..." (18).

Plusieurs facteurs ont, semble-t-il, joué ensemble et de façon complémentaire :

- le traumatisme et la blessure encore ouverte de la guerre prédisposaient certainement à une conversion "émotionnelle", à un mouvement de type révolutionnaire, à une idéologie de rupture totale ;

- la sublimation de l'"évènement annonciateur" et de ses prolongements (la révolution et le pouvoir des soviets) vus de très loin et qui apparaissent comme l'aube d'une ère nouvelle, comme la promesse d'un monde régénéré... "La jeunesse niçoise qui s'est constituée il y a quatre mois, se place résolument sur le terrain de la Troisième Internationale dans cette ville de luxe et d'orgie... (Sic !)... " (19) ;

- l'environnement hostile, dans les Alpes-Maritimes comme ailleurs en France, à l'égard de la Révolution bolchevique, l'anticommunisme (20) naissant mais déjà très virulent (qui s'exprimait dans la presse), loin d'avoir découragé les ardeurs révolutionnaires, les ayant plutôt stimulées en renforçant les certitudes d'une jeunesse qui rêvait d'en découdre et avait le sentiment d'avoir raison contre tout le monde. ("Je me souviens de ces insanités sur la Révolution Russe, ces prévisions stupides... ces absurdités ne m'ont pas empêché d'adhérer au Comité pour la Troisième Internationale..." (21). La soviétophilie est bien inversement proportionnelle à l'horreur, à la répulsion qu'inspire le bolchevisme à l'"ennemi de classe". (22) j

- enfin la nécessité, le désir impérieux, impétueux d'agir, de détruire pour reconstruire, qui animait la "jeune garde néo socialiste", dont le Bolchevisme légitimait par avance et libérait la formidable énergie révolutionnaire.

Période de réflexion et de maturation intellectuelle, les années 18-19-20 sont aussi des années d'action, voire d'activisme débordant. Encore sous les drapeaux (peu avant sa démobilisation), Barel a frôlé le conseil de guerre pour avoir organisé clandestinement une conférence syndicale pour instituteurs, officiers, et sous officiers. Mis aux arrêts pendant quelque temps, il sera relaxé grâce à l'intervention du chef de cabinet de Clemenceau, Georges Mandel. On le retrouve ensuite à l'occasion de la grande vague de grèves qui balaye les Alpes-Maritimes et les autres départements durant l'hiver 1919/20 et le printemps 1920, avec les gens de sa profession, les instituteurs, mais aussi aux côtés des ouvriers de la parfumerie à Grasse, des employés d'hôtels à Menton et des cheminots à Nice

Le militant "bolcheviste" qui se forge dans cette période annonce déjà le révolutionnaire professionnel des années 1920, l'agitateur communiste dans l'enseignement, dont les démêlés avec l'Administration et la Justice, pour fait de "propagande subversive", seront fréquents. Il préfigure le révolutionnaire modèle, courageux, déterminé, discipliné au service de l'idéal bientôt incarné par le Parti et l'Union soviétique, prêt à subir Perinde ac cadaver toutes les épreuves et à se fondre dans "l'anonyme cohorte de fer" des Bolcheviques.

2) Le transit par l'idéologie barbussienne.

On avancera ici l'hypothèse que V. Barel a appartenu vraisemblablement à un groupe Jocal sympathisant du premier mouvement Clarté, fondé officiellement en mai 1919 dans l'entourage et sous le patronage moral de l'écrivain H. Barbusse, et dont l'idée première revint à Raymond Lefebvre. Ce mouvement s'est proposé dès l'origine "d'organiser la protestation contre la guerre et la constitution d'une Internationale des Intellectuels ; de rassembler les élites du monde entier... pour l'avènement d'un nouvel ordre mondial pacifiste." (23).

D'abord d'inspiration wilsonnienne, Clarté s'est retrouvé ensuite dans le sillage de la Troisième Internationale communiste. Le mouvement a pu développer ainsi ses ramifications dans le milieu syndicaliste enseignant qui aspirait à un nouvel internationalisme et au renversement de l'ancienne société.

C'est dans cette "dynamique" qu'il faut replacer la création de l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement (I.T.E.) pendant l'été 1920, événement dans lequel V. Barel a joué un rôle de premier ordre. A l'occasion du Congrès fondateur tenu à Bordeaux le 14 août 1920 et dont il fut le rapporteur général, Barel devait recevoir -sous la forme de deux lettres qui lui étaient personnellement adressées- l'appui officiel d'Henri Barbusse et de son mouvement (24).

BILAN

Le cas Barel présente finalement un triple intérêt. Il illustre d'abord à sa manière, de façon concrète, le rôle décisif dans la genèse du PCF de ces anciens combattants revenus du front, mutilés physiquement et moralement, et dont on peut dire qu'ils sont "nés au Communisme de et contre la guerre" (25)... celle-ci ayant été le point de départ d'une nouvelle vision de la politique et du monde (du mouvement ouvrier, du pacifisme, de l'Internationalisme).

A côté des militants plus âgés dont les options remontaient parfois au début du siècle, et qui disposaient déjà d'une longue expérience (syndicale, politique...), à côté de ces jeunes prolétaires d'usines, mobilisés à l'arrière pour les besoins de la production industrielle de guerre et qui ont fait leurs premières armes dans la lutte minoritaire contre la "Défense Nationale", ce sont ces hommes neufs qui reviennent du front "avec une foi ardente, animés par un pur idéal révolutionnaire" (26) qui vont se faire les propagandistes les plus enthousiastes et les plus zélés des thèses de Moscou et du pacifisme révolutionnaire de l'A.R.A.C.

Pas ou très superficiellement marquée par le socialisme d'avant 1914, auquel elle reproche au mieux sa faillite, au pire sa trahison (prolétaires de tous les pays, massacrez-vous !), cette génération, produit d'un formidable télescopage (28) entre la guerre et la Révolution, va devenir le fer de lance de l'adhésion à la Troisième Internationale... l'aile marchante de la SFIO dont elle a "raccroché" le dernier wagon avant la Scission de Tours... pour jouer finalement le rôle de vecteur originel du Bolchevisme en France.

A ce titre, Barel a bien appartenu à la génération des pionniers du Communisme français, qui a suivi le chemin de... "Verdun au PCF" (29).

L'intérêt de son cas tient aussi au fait que l'on retrouve chez lui en tant qu'ancien combattant et en tant qu'instituteur d'origine populaire, la quasi totalité des motivations et des influences qui ont pu jouer entre 1917 et 1920 en France en faveur de l'option communiste.

L'influence de la guerre en premier lieu, douloureuse et mutilante expérience personnelle, influence décisive dans le processus de "décrochage" psychologique et idéologique qui prépare l'adhésion au Communisme, désillusion patriotique et "déconnexion" avec l'idéologie humaniste républicaine de l'Ecole Normale, lieu de formation intellectuelle.

L'impact de la Révolution Russe, qui donnait un contenu concret à la protestation contre la guerre. L'adhésion au "soviétisme" fut pour beaucoup d'abord d'ordre sentimental ; chez de futurs intellectuels communistes, elle a pu revêtir comme l'a écrit Frossard, un caractère mystique , " ...l'enthousiasme exprimé pour la Révolution bolchevique devenant aussi universel que la dénonciation de la guerre..." (30).

Le sentiment de "fidélité au Peuple. Barel n'est pas sans rappeler encore L.O. Frossard, né comme lui en 1889, lui aussi instituteur d'origine plébéienne qui a interprété sa conversion au Communisme autant comme l'expression d'une conviction personnelle que comme un acte de solidarité à l'égard des humbles, des "damnés de la terre" à un moment où "tout conspirait à faire de la Russie le centre du monde car c'est vers elle que se tournaient les espérances si rude ment meurtries par la guerre de l'immense multitude"... (31).

La révolte morale et intellectuelle. Comme instituteur, Barel a certainement partagé les motivations qui ont conduit une certaine jeunesse, diplômée et d'origine bourgeoise à l'engagement révolutionnaire par sentiment de révolte et de haine à l'égard de la guerre et de la vieille société dont elle procédait. Proche du premier mouvement Clarté (32), le désir utopique et messianique de régénération totale ne lui était certainement pas étranger.

De façon plus immédiate enfin, les retombées de la grande vague de grève de 1920 qui s'est soldée par une sévère défaite du mouvement ouvrier français et de sa principale organisation syndicale : la CGT. Pour les minoritaires du courant favorable à la Troisième Internationale, les grèves de 1920 marquaient le signal de la lutte finale. "Quelles émotions j'éprouvais... je croyais que l'heure de la prise du pouvoir était arrivée..." (33) écrit Barel dans ses Souvenirs. Le reflux du mouvement et la déception qu'il a provoqué ont sans doute approfondi dans le syndicalisme français la cassure entre réformistes et "révolutionnaires", en poussant ces derniers à sortir des vieilles organisations qui n'avaient su ni "défaire" la guerre, ni faire la révolution.

L'itinéraire de V. Barel souligne enfin à sa manière la crise profonde que traverse à la fin de la guerre la gauche intellectuelle française, ou selon la formule de Michel Winock, le "socialisme des intellectuels" (34), c'est-à-dire cette vaste synthèse idéologique républicaine et socialiste réalisée à l'époque de l'Affaire Dreyfus et dont Jaurès fut le principal artisan, socialisme qui se voulait avant tout défenseur de valeurs morales, éthiques universelles : la Liberté, la Justice, la Vérité.

La conversion sous le choc traumatisant de la guerre d'une partie de l'intelligentsia, de l'élite intellectuelle dont un grand nombre d'instituteurs (les hussards noirs de l'Ecole de Jules Ferry) aux idéaux du nouvel universalisme prolétarien incarné par la Troisième Internationale (IC), d'inspiration étrangère et commandés de l'extérieur, en rupture avec ceux de la Troisième République laïque, humaniste radicale-socialiste, marque la réouverture d'une ligne de faille fondamentale dans le champ idéologique français depuis le XIX^e siècle. Et le retour en force d'un socialisme ouvrier ou ouvriériste dont le PCF se voudra -dès le départ, en se rattachant à une vieille tradition du mouvement ouvrier français (le proudhonisme, le syndicalisme révolutionnaire, le guesdisme...)- le défenseur et le continuateur intransigeant.

NOTES

(1) Né le 4 juillet 1913 à Menton, fils de V. Barel et de F. Scrivano, sa première épouse. Entré à Polytechnique en 1933.

(2) Enfant d'une famille de petits artisans, V. Barel fut reçu second à l'Ecole normale de Nice en 1906 et en sortit premier en 1909. Il a enseigné d'abord à Breil puis de 1912 à 1913 à Castellar et enfin à Menton de 1919 à 1934, date à laquelle il prit sa retraite par anticipation.

(3) BAREL (Virgile), Cinquante années de lutttes. Editions Sociales, 1967. Préface de G. Cogniot. P. 48 "désormais je fais corps avec le Parti. Je suis fier de pouvoir affirmer que je me suis toujours appliqué à être d'accord avec le parti..."

(4) Déclaration officielle du PCF (Direction fédérale des Alpes-Maritimes reproduite dans le numéro spécial du Patriote-Côte d'Azur, hebdomadaire communiste n° 637, 7/13 novembre 1979.

(5) Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, Tome 20.

(6) BAREL (V.), 50 années..., op.cit. P. 27 "La mort était propice à l'avance ment...". Mobilisé en 1914, Barel fut pendant un temps sergent vaguemestre au 64è BCA dans les Vosges, puis chef de section. Après avoir refusé, dans un premier temps, d'être promu officier, il passera néanmoins au grade de sous lieutenant. Blessé à trois reprises, décoré de la croix de guerre et de la légion d'honneur, Barel sortira de la guerre mutilé et pensionné à 100 %.

(7) KRIEGEL (Annie), Aux origines du communisme français, 1969. P. 385, carte n° 7 (classement des fédérations d'après leur taux de croissance).

(8) BAREL (V.) 50 années... op. cit., p. 37. "Alors que j'étais depuis 6 mois à la guerre, j'ai écrit à un député socialiste pour lui demander comment crier en allemand : vive Karl Liebknecht !"

(9) Ibidem, p. 37

(10) BAREL (V.), 50 années, op. cit., p. 28.

(11) Ibidem, p. 28.

(12) Le parti communiste français pendant l'entre-deux-guerres. Textes & documents rassemblés et présentés par Nicole Racine et Louis Bodin. FNSP, 1972.

(13) BAREL (V.), 50 années... op. cit., p. 39.

(14) KRIEGEL (Annie), Aux origines du communisme français, op. cit., p. 396.

(15) BAREL (V.), 50 années... op. cit., p. 39.

(16) Ibidem, p. 36.

(17) Ibidem, p. 34.

(18) Ibidem, p. 47.

(19) Ibidem, p. 40.

(20) BERSTEIN (S.) et BECKER (3.3.), Histoire de l'anti-communisme en France, tome 1, 1917-1940. Olivier Orban, 1987, p. 28,39,50.

(21) BAREL (V.), 50 années... op. cit., p. 40.

(22) LAURENTI (Jean), Carnet de bord d'un vétéran, 1972 (préface de V. Barel), p. 39. "Les capitalistes et les bellicistes sont inquiets et mécontents ; ils dénoncent les chambardeurs russes comme des traîtres, et Lénine comme un illuminé dangereux... Très bien me suis-je dit... Si les fauteurs de guerre et les exploiters du peuple sont si ulcérés, c'est bien la preuve que ce qui se passe en Russie est favorable aux travailleurs..."

(23) RACINE (Nicole), Clarté, 1921-1928 in Revue française de science politique, vol. XVII, n°3, juin 1967.

(24) COGNIOT (G.), Parti pris, ES, 1977, tome 1, p. 103.

(25) KRIEGEL (Annie), Les communistes français, 1920-1970. Seuil, l'Univers Historique, 1985, p. 114,115.

(26) PENNETIER (Claude), Les militants communistes du Cher dans Sur l'implantation du PCF dans l'entre-deux-guerres. Etudes sociales, 1977, p. 243.

(27) Le PCF pendant l'entre-deux-guerres. FNSP..., op. cit., p. 24.

(28) KRIEGEL (Annie), Communismes au miroir français. Gallimard, 1974, p. 19,20 (la crise révolutionnaire).

(29) DUCLOS (Jacques), Mémoires. Tome 1 "de Verdun au PCF..."

(30) CAUTE (David), Le communisme et les intellectuels français, 1914-1966, Gallimard, 1964, p. 78,79.

(31) Le PCF pendant l'entre-deux-guerres, op. cit., p. 46,47.

(32) RACINE (Nicole), Clarté, 1921-1928, op. cit.

(33) BAREL (V.), 50 années... op. cit., p. 42.

(34) WINOCK (Michel), La fièvre hexagonale. Calmann Levy, 1986, p. 179.

N.B. : Sur le concept de génération en politique, l'auteur de ce travail s'est inspiré des analyses développées par A. Kriegel, notamment dans un article paru en 1979 dans Commentaire (p. 390-399), "le concept politique de génération : Apogée et déclin", et surtout du riche débat d'idées, mené dans le cadre du séminaire de J.P. Azéma et M. Winock à l'I.E.P. (Histoire du XXè), auquel il a participé durant l'année 1983-1984.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE (liste indicative d'ouvrages citant Virgile Barel).

1) Littérature communiste de "Souvenirs"

- BILLOUX (F.), Quand nous étions ministres. Editions sociales, 1972, p. 41.
- COGNIOT (G.), Parti pris, Editions sociales, 1977, p. 103,125,140,300,434,414.
- FAJON (E.), Ma vie s'appelle liberté. R. Laffont, 1976, p. 84,132.

2) Histoires du PCF

- GAUCHER (Roland), Histoire secrète du PCF, 1920-74, p. 409.
- FAUVET (Jacques), Histoire du PCF, 1920-76, p. 173,249,268.
- ROBRIEUX (Philippe), Histoire intérieure du PCF. Tome 4, p. 930.

3) Travaux universitaires

- AZEMA (3.P.), PROST (A.), RIOUX (J.P.) sous la direction de... Le PCF pendant les années sombres 1938-1941. Seuil, 1986, p. 47,208.
- BECKER (3.3.), Le PC veut-il le pouvoir ?. Seuil, 1981, p. 65,126.
- BEZIAS (3.R.), Le PC dans les Alpes-Maritimes, 1920-39, Mémoire de maîtrise de l'Université de Nice, 1983 (sous la direction de Ralph Schor). Barel cité 40 fois.
- BOURGEOIS (G.), Le groupe parlementaire communiste d'août 1935 à juin 1940. Mémoire de maîtrise, Lille III, 1973. Barel cité 6 fois.
- COURTOIS (S.), Le PCF pendant la guerre. Rarnsay, 1980, p. 115.
- KRIEGEL (Annie), Les communistes français, 1920-70, Seuil nouvelle édition, 1985, p. 375.
- SCHOR (Ralph), Les étrangers dans la ville. Le péril italien dans les agglomérations des Alpes-Maritimes, 1919-1939 in Annales de la Faculté des lettres et sciences humaines de Nice, 1975, p. 85,95.
- VERDES-LEROUX (3.), Au service du Parti. Le PC et les intellectuels, Fayard, 1983, p. 82,287,422,480,525.

In memoriam

Monsieur Joseph-Antoine DURBEC

Avec Joseph-Antoine Durbec disparaît un des meilleurs historiens de la rive droite du Var. Appartenant à une ancienne famille de Biot il s'y est éteint, dans sa 89e année, le 18 octobre 1987.

Sa carrière s'était écoulée à la Chambre de Commerce de Paris, dont il fut archiviste de 1926 à 1961. Mais il ne perdit jamais le contact avec son pays natal où il revenait régulièrement.

Auteur d'une remarquable monographie de Biot, assidu des congrès des Sociétés savantes où il présentait des communications frappées au coin de la plus sûre érudition, il collabora à plusieurs reprises à Nice-Historique ; nous lui devons entre autres la série d'articles parus en 1937 et 1938 sur Les Templiers dans les Alpes-Maritimes qui font autorité en la matière et qu'est venue compléter en 1951 l'Introduction à une liste des biens du Temple saisis en 1308 dans la région des Alpes-Maritimes.

A sa retraite, J.-A. Durbec exerça pendant plusieurs années les fonctions de président de la Société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse où son activité se dépensa utilement pour le plus grand bien de la recherche historique. Les Annales de la Société gardent la trace de l'admirable travail de prospection auquel il se livrait : nous citerons tout particulièrement son étude sur Cannes au Moyen-Age et celle qu'il consacrait au pays de sa chère épouse, la région située entre le massif du Gourdan et l'Estéron, intitulée Le Chanan et ses environs aux confins des Alpes-Maritimes et de la Haute-Provence. Dans le volume des Annales de 1986 on pouvait lire encore une étude très fouillée sur La Napoule du XIe au XIXe siècle.

J.-A. Durbec avait fondé le Groupement culturel de Biot et il avait été l'un des principaux organisateurs du Musée des traditions locales de la commune. Il était officier des Palmes académiques et chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres.

Sa mémoire demeurera parmi nous d'autant plus présente que les historiens auront longtemps encore recours à ses travaux pour éclairer leurs propres recherches.

Ernest HILDESHEIMER

.Texte communiqué par Nice Historique